

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION



10^e Année

MAI-JUIN-JUILLET 1954

N^{os} 5-6-7

SOMMAIRE

1. Mémorial (mois de mai, juin et juillet)	68, 69
2. Chambre des Députés (mois de juillet)	69
3. Les Elections Législatives Générales du 30 mai 1954	70
4. La Composition de la nouvelle Chambre des Députés	73
5. Le Nouveau Gouvernement	74
6. La Déclaration Gouvernementale	76
7. Congrès Internationaux à Luxembourg	82
8. Inauguration du Monument Patton à Ettelbruck	85
9. La Sixième Foire Internationale à Luxembourg	89
10. Autour de Benelux	94
11. La Libération des Mouvements de Capitaux à l'Intérieur de Benelux - Création du Franc Belge Transférable	98
12. La 37 ^e Conférence Internationale du Travail à Genève	100
13. Le Cinquième Anniversaire de la Signature du Statut du Conseil de l'Europe	101
14. La Cérémonie du « Memorial Day » à Luxembourg	102
15. Les Festivals d'Echternach et de Wiltz	103
16. Nouvelles diverses	104
17. Nouvelles diplomatiques	107
18. Nouvelles de la Cour	109
19. Le Mois en Luxembourg (mois de mai, juin et juillet).	111, 114, 116

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

18, RUE ALDRINGER
LUXEMBOURG

Mémorial (mois de mai)

Ministère des Finances.

Les nouveaux règlements de l'Institut belgo-luxembourgeois du Change sont publiés au « Mémorial » du 22 mai 1954.

La loi du 26 mai 1954 modifie et complète les lois du 13 juillet 1949 et 23 avril 1951 relatives à l'octroi de prêts à taux réduit en vue de la construction ou de l'acquisition d'habitations à bon marché.

Un arrêté ministériel du 18 mai 1954 modifie et complète certaines dispositions des arrêtés ministériels ayant pour objet l'octroi de primes de construction.

La loi du 26 mai 1954 a pour objet le nouveau régime des pensions des fonctionnaires de l'Etat.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 24 avril 1954 a approuvé le Traité instituant la Communauté Européenne de Défense et les actes connexes, signés à Paris, le

27 mai 1952. Les textes sont publiés au « Mémorial » du 5 mai 1954.

Un arrêté grand-ducal du 29 avril 1954 désigne les représentants du Grand-Duché à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

*

Ministère d'Etat.

Un arrêté ministériel du 3 mai 1954 convoque les collèges électoraux de toutes les circonscriptions.

La Revision de la Constitution fait l'objet des déclarations de la Chambre des Députés du 29 avril 1954 et du pouvoir exécutif du 1^{er} mai 1954.

*

Ministère de la Force Armée.

Un arrêté grand-ducal du 24 avril 1954 fixe la composition et les attributions des organes de direction, de commandement et d'administration de l'Armée.

Mémorial (mois de juin)

Ministère des Finances.

Le relevé semestriel des valeurs luxembourgeoises frappées d'opposition est publié au « Mémorial » N° 35 du 30 juin 1954.

*

Ministère d'Etat.

Six arrêtés grand-ducaux du 29 juin 1954 ont pour objet la nouvelle composition du Gouvernement.

Un arrêté grand-ducal du 29 juin 1954 fixe la prochaine réunion de la Chambre des Députés.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 12 mai 1954 approuve la Convention sur le Statut de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, des représentants nationaux et du personnel international, ainsi que de la Déclaration des Gouvernements belge, luxembourgeois et néerlandais relative à la Convention, signées à Ottawa, le 20 septembre 1951.

Une loi du même jour approuve le Protocole sur le Statut des Quartiers Généraux militaires internationaux créés en vertu du Traité de l'Atlantique Nord, signé à Paris, le 28 août 1952; et la Déclaration relative audit Protocole, signée à Bruxelles, par les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas; le 20 juin 1953.

L'Accord sur les dettes extérieures allemandes, signé à Londres, le 27 février 1953, et approuvé par la loi du 31 mai 1954 est publié au « Mémorial » du 17 juin 1954.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

La loi du 12 mai 1954 approuve l'Instrument pour l'amendement de la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail, adopté par la Conférence Internationale du Travail à sa 36^e session à Genève, le 25 juin 1953.

Un arrêté ministériel du 25 mai 1954 a pour objet l'extension des allocations familiales aux non-salariés.

Mémorial (mois de juillet)

Ministère des Finances.

Un arrêté ministériel du 30 juin 1954 a pour objet la publication de l'Accord sur l'indemnisation réciproque des dommages de guerre entre le Grand-Duché et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, conclu par échange de notes à Luxembourg, le 18 juin 1954.

Un arrêté grand-ducal du 23 juillet 1954 a pour objet l'émission de nouvelles pièces de 25 centimes en aluminium.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 14 juin 1954 approuve l'Accord de Pré-Union entre l'Union économique belge-

luxembourgeoise et le Royaume des Pays-Bas, signé à Luxembourg, le 15 octobre 1949, ainsi que six autres actes internationaux conclus en vue de promouvoir l'Union Economique entre le Luxembourg; la Belgique et les Pays-Bas.

*

Ministère de l'Intérieur.

La loi du 28 juillet 1954 porte révision générale des traitements des fonctionnaires et employés des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes et syndicats de communes.

Chambre des Députés (mois de juillet)

Session extraordinaire 1954.

6 juillet: 1^{re} séance publique. — Ouverture de la Session. — Appel nominal. — Analyse des pièces. — Allocution de M. le doyen d'âge. — Vérification des pouvoirs. — Election du Bureau définitif. — Allocution de M. le Président élu. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Tirage au sort des Sections. — Maintien des anciennes Sections centrales et Commissions spéciales. — Renouvellement du mandat de M. le Greffier de la Chambre des Députés.

7 juillet: 2^e séance publique. — Analyse des pièces. — Déclaration gouvernementale.

Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e Section.

Réunion du Bureau de la Chambre.

8 juillet: 3^e séance publique. — Continuation de la discussion sur la Déclaration gouverne-

mentale. — Projet de loi portant révision générale des traitements et pensions des fonctionnaires et employés des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes et syndicats de communes (N^o 440).

Réunion de la Commission de Travail.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

Réunion du Bureau de la Chambre.

13 juillet: 4^e séance publique. — Projet de loi portant révision générale des traitements et pensions des fonctionnaires et employés des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes et syndicats de communes (N^o 440). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Discussion et vote des articles. Adoption définitive par appel nominal.

Réunion d'une Section centrale.

Réunion du Bureau de la Chambre.

Les élections législatives générales du 30 mai 1954

Les Résultats des élections.

Par suite de l'accession du Grand-Duché de Luxembourg aux traités internationaux prévoyant la création d'autorités et de pouvoirs supranationaux, certains articles de la Constitution sont directement ou indirectement touchés et doivent de ce fait être modifiés. Il s'agit en l'occurrence plus spécialement des articles 32 et 37; traitant de la puissance souveraine.

La Chambre, ayant déclaré conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article 114 de la Constitution « qu'il y a lieu de procéder à la révision des articles constitutionnels » précités, fut dissoute de plein droit en accord avec les dispositions de l'alinéa 2 du même article et des élections générales pour la nouvelle Assemblée constituante, appelée à réviser les textes de la Constitution que l'ancienne Chambre lui avait déferés avant sa dissolution, eurent lieu le 30 mai 1954 dans tout le pays.

Voici les résultats détaillés des élections:

1^{re} CIRCONSCRIPTION (SUD).

Bulletins trouvés dans les urnes	64.160
Bulletins blancs et nuls	3.024
Bulletins valables	61.136
Nombre total des suffrages valables de toutes les listes	1.177.081
Nombre électoral	56.052

Suffrages obtenus par la liste N° 1 (Parti Ouvrier Socialiste).

MM. Biever	28.838	suffrages
Bolmer	21.675	„
Fandel	26.143	„
Fohrmann	27.636	„
Gallion	23.622	„
Gansen	26.644	„
Greisch	22.291	„
Kirsch	21.506	„
Klein	20.962	„
Krier	25.528	„
Luck	21.904	„
Mannes	21.863	„
Muller	20.508	„
Netgen	24.481	„
Philippart	23.207	„
Pierre	20.262	„
Rasquin	26.839	„
Schreiner	22.462	„
Steichen	23.769	„
Tholl	20.705	„

Total: 470.845 suffrages

Sont élus sur cette liste les 8 candidats suivants:
MM. Biever, Fohrmann, Rasquin, Gansen, Fandel, Krier, Netgen et Steichen.

Suffrages obtenus par la liste N° 2 (Parti Communiste).

MM. Duprel	8.501	suffrages
Ewen	8.855	„
Frapporti	8.767	„
Freissmuth	8.386	„
Georges	8.513	„
Grandgenet	10.237	„
Guirsch	8.385	„
Hempel	8.351	„
Hentzig	8.552	„
Hoffmann	8.901	„
Keiffer	8.233	„
Libar	8.205	„
Meis	8.496	„
Muller	8.946	„
Schwickert	8.495	„
Spanier	8.446	„
Steichen	9.719	„
Thiel	8.321	„
Urbany	10.348	„
Useldinger	11.090	„

Total: 177.747 suffrages

Sont élus sur cette liste les 3 candidats suivants:
MM. Useldinger, Urbany et Grandgenet.

Suffrages obtenus par la liste N° 3 (Groupement Démocratique).

MM. Berchem	3.712	suffrages
Bruch	2.394	„
Cigrang	4.084	„
Federspiel	2.710	„
Godefroid	2.457	„
Heymans	2.327	„
Hilger	3.007	„
Jones	2.722	„
Kirpach	2.689	„
Kohnen	2.277	„
Maroldt	3.265	„
Osch	4.038	„
Quiring	2.633	„
Reeff	2.489	„
Rosquin	2.159	„
Schiltz	2.685	„
Simon	2.375	„
Steichen	2.914	„
Voosen	2.274	„
Warnimont	3.003	„

Total: 56.214 suffrages

Est élu sur cette liste le candidat suivant: M. Cigrang.

Suffrages obtenus par la liste N° 4 (Parti Chrétien Social).

MM. Colling	25.920	suffrages
Donn	18.926	„

Dupong	25.296	suffrages
de la Hamette	18.575	"
Huberty	19.951	"
Jacoby	19.038	"
Jander	20.229	"
Kinsch	22.808	"
Lommel	23.474	"
Lucius	21.469	"
Margue	23.454	"
Meyers	20.292	"
Mille	20.518	"
Rock	22.855	"
Rumé	20.595	"
Schockmel	21.345	"
Wagner-Jung	19.383	"
Weirich	21.249	"
Werné	21.992	"
Wirtgen	22.928	"

Total: 430.297 suffrages

Sont élus sur cette liste les 8 candidats suivants:
MM. Colling, Dupong, Lommel, Margue, Wirtgen, Rock, Kinsch et Werné.

*Suffrages obtenus par la liste No 5
(Parti des Classes Moyennes).*

MM. Alvisse	1.936	suffrages
Biwer	2.021	"
Dossing	1.995	"
Fløener	1.908	"
Mart Marcel	2.506	"
Mart René	2.481	"
Muller	1.925	"
Peiffer	1.963	"
Pleger	2.064	"
Radrizzi	2.009	"
Sales	1.933	"
Schaber	1.937	"
Scherer Aloyse	2.286	"
Scherer Pierre	2.174	"
Schreiner	2.111	"
Simon	2.071	"
Theves	2.999	"
Thill	1.816	"
Weber	1.937	"
Wolter	1.906	"

Total: 41.978 suffrages

Sur cette liste, aucun candidat n'a été élu.

2^e CIRCONSCRIPTION (EST).

Bulletins trouvés dans les urnes	20.523
Bulletins blancs et nuls	1.043
Bulletins valables	19.480
Nombre total des suffrages valables de toutes les listes	112.437
Nombre électoral	16.063

*Suffrages obtenus par la liste No 1
(Parti Ouvrier Socialiste).*

MM. Decker	5.156	suffrages
Krier	3.179	"
Rischette	3.910	"

Schwachtgen	3.083	suffrages
Tremuth	4.386	"
Zurn	3.363	"

Total: 23.077 suffrages

Est élu sur cette liste le candidat suivant: M. Decker.

*Suffrages obtenus par la liste No 2
(Parti Communiste).*

MM. Boden	305	suffrages
Dieschbourg	310	"
Hurt	283	"
Michels	346	"
Useldinger	330	"
Wiroth	270	"

Total: 1.844 suffrages

Sur la liste No 2, aucun candidat n'a été élu.

*Suffrages obtenus par la liste No 3
(Groupement Démocratique).*

MM. Braun	4.600	suffrages
Grethen	2.460	"
Klopp	2.851	"
Prost	4.179	"
Schaffner Robert	5.757	"
Wagner	4.682	"

Total: 24.529 suffrages

Est élu sur cette liste le candidat suivant: M. Schaffner.

*Suffrages obtenus par la liste No 4
(Parti Chrétien Social).*

MM. Bech	14.038	suffrages
Duhr	9.925	"
Leonardy	9.778	"
Linster	8.692	"
Speck	10.036	"
Thill	10.518	"

Total: 62.987 suffrages

Sont élus sur cette liste les 4 candidats suivants:
MM. Bech, Thill, Speck et Duhr.

3^e CIRCONSCRIPTION (CENTRE).

Bulletins trouvés dans les urnes	53.675
Bulletins blancs et nuls	2.761
Bulletins valables	50.914
Nombre total des suffrages valables de toutes les listes	787.349
Nombre électoral	46.315

*Suffrages obtenus par la liste No 1
(Parti Ouvrier Socialiste).*

MM. Bauer	16.797	suffrages
Bodson	20.995	"
Bousser	17.629	"
Donnersbach	16.259	"
Gremling	17.871	"

Hildgen	15.036	suffrages
Homan	15.219	"
van Kauvenbergh	17.922	"
Leick	16.146	"
Næsen	15.759	"
Peters	15.167	"
Schilling	16.297	"
Urbing	14.386	"
Wehenkel	18.020	"
Wenner	15.265	"
Wohlfart	16.569	"

Total: 265.337 suffrages

Sont élus sur cette liste les 6 candidats suivants:
MM. Bodson, Wehenkel, van Kauvenbergh,
Gremling, Bousser, Bauer.

*Suffrages obtenus par la liste No 2
(Parti Communiste).*

MM. Bausch	1.727	suffrages
Dieschbourg	1.706	"
Franck	1.625	"
Heirendt	1.602	"
Hoffmann	1.649	"
Kill	1.829	"
Klein Joseph	1.603	"
Klein Pierre	1.621	"
Kreins	1.621	"
Leider	1.630	"
Leuck	1.628	"
Michels	1.656	"
Muller	1.690	"
Poiré	1.629	"
Thomas	1.601	"
Urbany	2.348	"

Total: 27.165 suffrages

Sur la liste No 2; aucun candidat n'a été élu.

*Suffrages obtenus par la liste No 3
(Groupement Démocratique).*

MM. Elvinger	10.003	suffrages
Gangler	6.942	"
Ginter	7.041	"
Hamilius	14.958	"
Hellinckx	6.974	"
Hoffmann	6.349	"
Mme Jacquemart	7.323	"
MM. Jomé	6.813	"
Kalmes	7.433	"
Kœnig	12.059	"
Linden	7.673	"
Osch	9.807	"
Schaus	12.362	"
Schott	5.618	"
Wiltgen	6.218	"
Wolter	9.585	"

Total: 137.158 suffrages

Sont élus sur cette liste les 3 candidats suivants:
MM. Hamilius, Schaus et Kœnig.

*Suffrages obtenus par la liste No 4
(Parti Chrétien Social).*

MM. Bervard	18.322	suffrages
Biever	22.589	"
Dickes	16.990	"
Fischbach	21.624	"
Frieden	25.757	"
Grégoire	22.065	"
Kollwelter	17.877	"
Læsch	20.215	"
Mandy	16.400	"
Mosar	17.291	"
Reuter	23.904	"
Rodenbourg	17.860	"
Rollinger	24.925	"
Schaus	20.688	"
Welter	19.570	"
Werner	27.008	"

Total: 333.085 suffrages

Sont élus sur cette liste les 7 candidats suivants:
MM. Werner, Frieden, Rollinger, Reuter, Biever,
Grégoire et Fischbach.

*Suffrages obtenus par la liste No 5
(Parti des Classes Moyennes).*

MM. Alvisse	1.491	suffrages
Behm	1.376	"
Biwer	1.419	"
Cravatte	1.456	"
Feller	1.596	"
Fiedler	1.466	"
Loutsch	1.481	"
Mart Marcel	1.488	"
Mart René	1.405	"
Peiffer	1.358	"
Radrizzi	1.438	"
Schaber	1.514	"
Scherer Aloyse	2.289	"
Scherer Pierre	1.991	"
Schreiner	1.330	"
Theves	1.506	"

Total: 24.604 suffrages

Sur cette liste, aucun candidat n'a été élu.

4^e CIRCONSCRIPTION (NORD).

Bulletins trouvés dans les urnes	31.734
Bulletins blancs et nuls	1.228
Bulletins valables	30.506
Nombre total des suffrages valables de toutes les listes	291.650
Nombre électoral	26.514

*Suffrages obtenus par la liste No 1
(Parti Ouvrier Socialiste).*

MM. Abens	10.333	suffrages
Cravatte	9.562	"
Everard	5.223	"
Ewen	10.012	"
Federspiel	5.913	"
Hansen	6.157	"

Kreins	7.459 suffrages
Luxen	5.705 „
Schartz	6.199 „
Weiler	6.014 „

Total: 72.577 suffrages

Sont élus sur cette liste les 2 candidats suivants:
MM. Abens et Ewen.

*Suffrages obtenus sur la liste No 2
(Parti Communiste).*

MM. Grandgenet	544 suffrages
Keiffer	411 „
Leider	399 „
Luck	434 „
Molitor	452 „
Momper	378 „
Schutter	442 „
Stammet	436 „
Thilmany	423 „
Wagener	446 „

Total: 4.365 suffrages

Sur cette liste, aucun candidat n'a été élu.

*Suffrages obtenus par la liste No 3
(Groupement Démocratique).*

MM. Flick	3.021 suffrages
Greisch	4.427 „

Juttel	2.857 suffrages
Linden	3.330 „
Muller	3.238 „
Peusch	5.539 „
Pleger	4.654 „
Siebenaler	4.283 „
Simon	3.668 „
Steichen	2.604 „

Total: 37.621 suffrages

Est élu sur cette liste le candidat suivant: M. Peusch.

*Suffrages obtenus par la liste No 4
(Parti Chrétien Social).*

MM. Ferring	17.600 suffrages
Gengler	18.505 „
Gœdert	15.609 „
Gries	14.780 „
Herr	18.024 „
Schank	15.897 „
Schiltges	17.674 „
Schmit	17.264 „
Wagner	21.347 „
Winkin	20.387 „

Total: 177.087 suffrages

Sont élus sur cette liste les 7 candidats suivants:
MM. Wagner, Winkin, Gengler, Herr, Schiltges, Ferring et Schmit.

La Composition de la nouvelle Chambre des Députés

Le tableau ci-après montre la composition de la nouvelle Chambre; en regard la composition de l'ancienne Chambre après les élections partielles du 3 juin 1951.

Partis	Députés	
	1951	1954
Parti Chrétien Social	21	26
Parti Ouvrier Socialiste	19	17
Groupement Démocratique	8	6
Parti Communiste	4	3
	52	52

Après que S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, eut présenté le 1^{er} juin la démission du Gouvernement à la Souveraine, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse chargea le 4 juin 1954 M. Joseph Bech de former le nouveau Gouvernement.

Après la formation du Cabinet, la liste des Membres de la Chambre des Députés se présente comme suit:

- 1) Abens Victor, industriel, Vianden.
- 2) Bauer Jean-Pierre, mécanicien e. r. aux C. F. L., Luxembourg.
- 3) Biever Tony, avocat-avoué, Luxembourg.

- 4) Bousser Albert, inspecteur des C. F. L., Howald.
- 5) Cigrang François, ingénieur, Esch-s.-Alzette.
- 6) Decker Othon, médecin-dentiste, Echternach.
- 7) Duhr Aloyse, vigneron, Ahn.
- 8) Dupong Jean, avocat-avoué, Luxembourg.
- 9) Ewen Michel, employé, Diekirch.
- 10) Fandel Romain, employé, Esch-sur-Alzette.
- 11) Ferring Nicolas, cultivateur, Tandel.
- 12) Fischbach Marcel, rédacteur, Dommeldange.
- 13) Fohrmann Jean, directeur d'imprimerie, Duddelange.
- 14) Gallion Jean, trésorier du Letzeburger Arbeiterverband, Obercorn.
- 15) Gansen Pierre, ouvrier d'usine, Niedercorn.
- 16) Gengler Henri, cultivateur, Reichlange.
- 17) Grandgenet Joseph, employé, Belvaux.
- 18) Grégoire Pierre, rédacteur, Strassen.
- 19) Gremling Jean, avocat-avoué, Luxembourg.
- 20) Hamilius Emile, commerçant, Luxembourg.
- 21) Herr Joseph, avocat-avoué, Diekirch.
- 22) van Kauenbergh Adrien, avocat-avoué, Luxembourg.
- 23) Kinsch Jean, chef de bureau, Esch-s.-Alz.
- 24) Kœnig Lucien, professeur hon., Luxembourg.
- 25) Krier Antoine, président du Letzeburger Arbeiterverband, Esch-sur-Alzette.

- 26) Leonardy Nicolas, cultivateur, Gemenerhof (Consdorf).
- 27) Lœsch Fernand, avocat-avoué, Luxembourg.
- 28) Lommel Joseph, cultivateur, Differdange.
- 29) Lucius Joseph, avocat-avoué, Luxembourg.
- 30) Margue Nicolas, docteur ès lettres, Luxembourg.
- 31) Netgen Denis, ajusteur, Schiffflange.
- 32) Peusch Jean, maître meunier, Clervaux.
- 33) Philippart Joseph, maître ferblantier, Rodange.
- 34) Reuter Emile, avocat-avoué, Luxembourg.
- 35) Rock Jean-Baptiste, président hon. de la Fédération des Syndicats ouvriers, Luxembourg.
- 36) Rollinger Nicolas, employé privé, Luxembg.
- 37) Schaffner Robert, constructeur, Echternach.
- 38) Schaus Eugène, avocat-avoué, Luxembourg.
- 39) Schiltges Alphonse, ingénieur, Wiltz.
- 40) Schmit Tony, cultivateur, Warken.
- 41) Speck Guillaume, médecin, Echternach.
- 42) Steichen Dom., ouvrier de l'Etat, Steinfort.
- 43) Thill Nicolas, pharmacien, Remich.
- 44) Urbany Dominique, journaliste, Luxembourg.
- 45) Useldinger Arthur, employé, Esch-s.-Alz.
- 46) Wagner Georges, hôtelier, Clervaux.
- 47) Wehenkel Antoine, ingénieur en chef aux C. F. L., Luxembourg.

- 48) Welter Camille, employé privé, Mersch.
- 49) Werné Alex, employé privé, Esch-s.-Alzette.
- 50) Winkin Jean, cultivateur, Oberwampach.
- 51) Wirtgen Charles, cultivateur, Frisange.
- 52) Wohlfart Joseph, fonctionnaire, Helmdange.

Le bureau de la Chambre des Députés.

Au cours de la séance inaugurale de la Session extraordinaire 1954 du 6 juillet 1954, la Chambre procéda à l'élection de son Bureau. Furent élus:

- M. Emile Reuter, Doyen d'âge, comme Président avec 43 voix;
- M. Romain Fandel, comme Vice-Président avec 36 voix;
- M. Eugène Schaus, comme Vice-Président avec 28 voix;
- M. Tony Biever, comme Secrétaire effectif avec 36 voix;
- M. Adrien van Kauenbergh, comme Secrétaire effectif avec 35 voix;
- M. Pierre Grégoire, comme Secrétaire suppléant avec 30 voix;
- M. Jean Gallion, comme Secrétaire suppléant avec 29 voix.

Le nouveau Gouvernement

Après les élections législatives générales, le 1^{er} juin 1954, lorsque les résultats de la consultation populaire du 30 mai étaient connus, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, présenta à la Souveraine la démission du Gouvernement conformément aux errements politiques. S. A. R. Madame la Grande-Duchesse accepta la démission et chargea les Ministres démissionnaires de l'expédition des affaires courantes.

Le 4 juin 1954, après avoir procédé aux consultations d'usage, au cours desquelles Elle reçut en audience notamment le Président du Conseil d'Etat ainsi que les Représentants des partis politiques, la Souveraine chargea M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement démissionnaire, de former le nouveau Gouvernement. Le 9 juin, M. Bech entreprit des négociations avec les Membres du Cabinet démissionnaire en vue de former le nouveau Gouvernement et, le 29 juin 1954, le nouveau Cabinet était constitué comme suit:

- S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement;
- M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, de la Population et de la Famille, et de l'Intérieur;
- M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Travaux Publics;

- M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale;
- M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques;
- M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force armée;
- M. le Docteur Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique;
- M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques.

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçut en audience M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du nouveau Gouvernement, et, le 1^{er} juillet 1954, le Président du Gouvernement présenta à la Souveraine M. Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, et M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques.

Nous publions ci-après un tableau relatif à la répartition des Services gouvernementaux au sein du nouveau Cabinet.

I.

Départements de S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

a) Administration centrale.

Chambre des Députés et Conseil d'Etat — Préséances — Fêtes et cérémonies publiques

— Administration générale, bureaux du Gouvernement — Service central du Personnel — Service Gouvernemental d'Information.

b) Affaires Etrangères.

Relations internationales et traités internationaux — Union économique belgo-luxembourgeoise — Ordres — Passeports et légalisations.

c) Commerce Extérieur.

Régime des licences d'exportation et d'importation.

d) Viticulture.

Station viticole.

II.

Départements de M. Pierre Frieden,
Ministre de l'Education Nationale,
de la Population et de la Famille,
et de l'Intérieur.

a) Education Nationale.

Enseignement supérieur et moyen — Enseignement primaire — Ecoles Normales — Enseignement professionnel, cours professionnels de l'Etat — Etablissement des aveugles — Etablissement pour enfants arriérés de Betzdorf.

b) Cultes.

c) Arts et Sciences.

Archives et Bibliothèque du Gouvernement — Commission des cinémas.

d) Population et Famille.

Administration des communes et des établissements qui s'y rattachent.

e) Intérieur.

Commissariats de district — Police rurale et forestière, chasse et pêche — Administration des eaux et forêts — Ordre de la Résistance 1940-1944.

III.

Départements de M. Victor Bodson,
Ministre de la Justice et des Travaux Publics.

a) Justice.

Ordre judiciaire — Demandes en grâce — Naturalisations et indigénat — Police générale — Maisons de détention — Registre aux firmes.

b) Travaux publics.

Bâtiments de l'Etat — Cours d'eau navigables et flottables — Voirie.

c) Transports.

Chemins de fer — Circulation; Service public de transports par voitures automobiles.

d) Aviation.

e) Electrification.

f) Education Physique.

IV.

Départements de M. Nicolas Biever,
Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

a) Travail.

Législation ouvrière — Inspection du Travail et des Mines — Office National du Travail — Conférence Nationale du Travail — Office de Conciliation — Chambre de Travail — Chambre des Employés Privés — Sociétés de secours mutuels et d'épargne.

b) Sécurité sociale.

Assurances sociales — Conseil arbitral et Conseil supérieur des Assurances sociales — Inspection des Institutions sociales.

c) Mines.

Administration des Mines — Concessions minières — Conseil supérieur des Mines.

d) Assistance sociale.

Domiciles de secours — Hospice du Rham — Bureaux de bienfaisance — Secours à des Luxembourgeois à l'étranger.

V.

Départements de M. Michel Rasquin,
Ministre des Affaires Economiques.

a) Affaires Economiques.

Commerce, Industrie et Métiers — Conférence de l'Economie nationale — Chambre de Commerce, Chambre des Métiers — Caisse de pension des Artisans — Fédérations industrielles, artisanales et commerciales — Propriétés industrielles — Ravitaillement alimentaire et industriel; Office des combustibles; Office des prix — Service d'Etudes et de Documentation Economiques — Office de la Statistique Générale — Service d'Expansion économique et touristique.

b) Tourisme.

M. Paul Wilwertz, Conseiller d'Etat, occupe le poste de Commissaire Général aux Affaires Economiques.

VI.

Départements de M. Pierre Werner,
Ministre des Finances et de la Force Armée.

a) Finances.

Chambre des Comptes — Trésorerie de l'Etat — Caisse générale de l'Etat — Dette publique; Monnaies, Comptabilité publique — Contributions directes et accises — Cadastre — Enregistrement et Domaines — Office des Imprimés de l'Etat — Postes, Télégraphes et Téléphones — Radiodiffusion — Caisse d'Epargne; Logements populaires — Douanes — Etablissements de crédit — Institut du Change — Service des Pensions — Office des Séquestres — Société d'Assurances — Dommages de guerre — Reconstruction.

b) Force armée.

Armée, Gendarmerie, Police — Ordres militaires.

c) Epuration.

VII.

Départements de M. le Docteur Emile Colling,
Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique.

a) Agriculture.

Centrale paysanne — Administration des Services agricoles — Ecole agricole — Station

de chimie agricole — Services vétérinaires — Laboratoire vétérinaire — Police sanitaire du bétail — Assurances-bétail — Crédit agricole — Service phytopathologique.

b) Santé Publique.

Service médical et sanitaire — Protection de la santé publique — Protection de l'Enfance — Service des aliénés — Croix-Rouge — Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique — Etablissement thermal de Mondorf-Etat — Rapatriement.

La Déclaration Gouvernementale

Le 7 juillet 1954, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a fait devant la Chambre des Députés l'exposé du nouveau programme gouvernemental que nous reproduisons ci-après à titre de documentation.

La politique du Gouvernement qui se présente aujourd'hui devant vous, restera celle du Gouvernement précédent dont le peuple luxembourgeois a approuvé, aux élections du 30 mai, le programme et la gestion.

Se conformant à la volonté du corps électoral, le parti chrétien social et le parti socialiste ont décidé de continuer une collaboration au sein du Gouvernement qui, depuis qu'elle a été instaurée par mon inoubliable prédécesseur et ami Pierre Dupong, n'a cessé d'être loyale, fructueuse et bienfaisante ainsi que le révèle l'inventaire de l'œuvre législative et gouvernementale de la défunte législature.

Cependant, quelques-uns des buts dont les deux partis avaient envisagé la réalisation, il y a trois ans, n'ont pas pu encore être atteints. D'autres problèmes importants ont surgi depuis.

Au cours des semaines qui ont précédé la constitution du Gouvernement, les deux partis de la coalition, dans un souci d'honnêteté politique, ont tenu à examiner ensemble, et aussi consciencieusement que possible, les tâches à réaliser par le nouveau Gouvernement et à se mettre d'accord sur un programme commun d'action gouvernementale et législative.

Problèmes constitutionnels.

Le dernier acte de la Chambre précédente a été la déclaration de revision de la loi fondamentale. La Chambre nouvelle, issue des élections générales qui ont eu lieu conformément à notre Constitution, a le caractère d'une Chambre constituante et la revision constitutionnelle figurera au premier plan de ses tâches législatives.

La déclaration de revision, qui définit le cadre dans lequel des réformes pourront intervenir,

contient quatre chefs, à savoir: La conduite des relations internationales; l'art. 11, alinéa 2, relatif à l'égalité des Luxembourgeois; l'art. 11, alinéa 5, relatif aux libertés syndicales; l'art. 56 relatif au mandat des députés et au renouvellement de la Chambre.

C'est le premier de ces problèmes, celui des relations internationales, qui a été soulevé devant la Chambre par le Gouvernement; la Chambre est donc en droit d'attendre que le Gouvernement lui soumette des propositions concrètes à ce sujet. Les trois autres déclarations de revision sont issues, au contraire, d'une initiative parlementaire. Le Gouvernement étudiera en toute objectivité les possibilités de revision auxquelles ont donné ouverture ces déclarations de la Chambre précédente, afin de voir dans quelle mesure une réforme est nécessaire ou désirable et dans quel sens elle devrait être orientée.

La Chambre précédente a pu se convaincre que la matière des relations internationales avait été examinée à fond, afin de mettre en lumière les problèmes précis qui demandent une solution sur le plan constitutionnel. Il appartiendra à la Chambre présente de déterminer les questions qui seront résolues et de choisir les solutions appropriées. Du côté gouvernemental, les travaux préparatoires sont d'ores et déjà suffisamment mûrs pour que je puisse donner une indication sommaire sur les projets qui seront soumis au Parlement, le moment venu.

Les idées de réforme peuvent être résumées dans les propositions suivantes, dont je voudrais souligner le caractère préliminaire:

La revision devrait embrasser toute la matière des relations internationales, de manière à ramener à la règle constitutionnelle l'ensemble des

fonctions internationales de l'Etat. Les dispositions nouvelles devraient être groupées de manière à faire ressortir la particularité de ces fonctions internationales dans l'ensemble du système constitutionnel.

La revision comprendra certainement, à titre principal, des dispositions relatives à l'intégration internationale, englobant la dévolution de l'exercice de droits de souveraineté et la solution de tous autres conflits possibles entre les traités et la Constitution nationale.

La procédure d'approbation des traités devrait être assouplie et adaptée aux exigences de la vie internationale contemporaine. Le Gouvernement recherchera, en particulier, une dispense d'approbation pour les accords exécutifs et pour les accords conclus en vertu d'une habilitation législative.

Des dispositions devraient être insérées, afin d'assurer, sur le territoire national, l'application et la mise en œuvre des règles du droit international, conventionnelles ou coutumières, ainsi que de toutes autres décisions de caractère international.

Affaires Étrangères et Défense.

Les nouvelles dispositions constitutionnelles permettront au pays de participer sans entraves juridiques à l'organisation de l'Europe et à ses institutions supranationales; c'est-à-dire de poursuivre sa politique d'intégration européenne.

Le Gouvernement est décidé à poursuivre la politique étrangère que le Parlement a approuvée à la presque unanimité depuis la fin de la guerre. Nous réaffirmons notre fidélité aux principes de la Charte des Nations Unies, notre solidarité avec les peuples animés comme nous du désir de la Paix et réunis dans le Pacte Atlantique dans le seul but de se défendre en commun contre toute agression. Nous réaffirmons le respect des engagements que nous avons pris en signant les divers traités que la Chambre a ratifiés dans le passé.

Quant à nos engagements militaires, nous considérons notre effort militaire actuel comme le maximum de ce qui nous semble compatible avec les particularités de notre situation démographique et économique.

En ce qui concerne les relations économiques et commerciales avec l'étranger, le Gouvernement entend continuer, en pleine et étroite collaboration avec notre partenaire belge, dans la voie de l'unification économique des trois pays de Benelux. En ce faisant, nous contribuerons à la création de conditions économiques qui ne seront pas seulement avantageuses à ces trois pays; la création d'une entité économique plus vaste profitera également à tous les autres pays avec lesquels nous entretenons ou envisageons de créer des relations commerciales.

Politique Financière.

En ce qui concerne la politique financière, le Gouvernement entend poursuivre une politique d'équilibre budgétaire en conformant le niveau des dépenses permanentes d'administration et autres à celui des recettes permanentes, celles-ci découlant d'un système fiscal aménagé de façon à maintenir un niveau élevé d'activité économique.

Les recettes extraordinaires de l'Etat (emprunts, etc.) seront dirigées vers les investissements dans l'intérêt du perfectionnement de l'outillage national.

Dans l'intérêt d'une politique d'économies qui s'impose eu égard à l'évolution des ressources fiscales, le contrôle du budget au cours de la phase d'exécution sera renforcé.

Le niveau des dépenses de personnel et d'administration de l'Etat ainsi que celui des organismes dépendant de l'Etat sera tenu sous contrôle serré. En tout cas, il ne sera pas augmenté tant que les recettes courantes de l'Etat ne seront pas développées grâce à une meilleure productivité générale de l'économie.

Politique fiscale.

Impôts directs. — Le Gouvernement soumettra à la Chambre des Députés au cours de la première session ordinaire un projet de réforme des impôts directs.

Cette réforme a notamment pour objet de doter le pays d'une loi fiscale plus intelligible, qui répartit la charge des impôts d'une façon équitable entre les divers groupes sociaux. Elle atténuera la progressivité de l'impôt sur le revenu et de celui sur les salaires là où elle risque de paralyser l'esprit de travail et d'initiative. Elle tiendra compte des besoins économiques des entreprises et favorisera les investissements productifs spécialement en remaniant les dispositions concernant les amortissements.

Impôts communaux. — L'autonomie fiscale des communes sera renforcée. L'impôt commercial communal sera supprimé et remplacé par un impôt communal sur le revenu sans que cette réforme ne puisse déranger l'équilibre actuel des finances communales.

Les dispositions sur le fonds communal seront remaniées.

La taxe sur le chiffre d'affaires frappant les articles de première nécessité — produits agricoles indigènes, eau, gaz, électricité — sera supprimée.

Le Gouvernement étudiera une réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires frappant les prestations de service.

Pour compenser le déchet, le Gouvernement envisage, soit l'introduction d'une taxe de luxe, soit le relèvement des taux sur un certain nombre de produits non essentiels de large consommation.

Politique de crédit.

Le Gouvernement étudiera les moyens susceptibles de faciliter l'utilisation à des fins économiques productives des capitaux disponibles, qu'ils soient de caractère privé, public ou semi-public. Il étudiera les moyens de compléter la structure de l'organisation de crédit tant mobilier qu'immobilier, de façon à assurer à l'économie nationale aux meilleures conditions possibles les capitaux nécessaires :

- au rééquipement et à la rationalisation des entreprises industrielles et artisanales;
- à la rationalisation agricole et viticole;
- à l'intensification des exportations;
- à la construction de logements.

L'exemption de la taxe d'importation en ce qui concerne les biens d'investissement dans l'intérêt d'industries nouvelles ou de nouvelles productions sera envisagée.

Politique Économique.

Ceci m'amène à vous parler de la politique économique du Gouvernement.

Dans ce domaine, le Gouvernement considère comme une de ses tâches les plus importantes *l'organisation économique et professionnelle*. Il devient en effet de plus en plus nécessaire, « dans l'intérêt de la paix sociale et d'un développement harmonieux de l'économie, d'assurer une réelle collaboration entre les pouvoirs publics, les pouvoirs économiques et les pouvoirs du travail ».

Cette collaboration ne peut atteindre son but que si les pouvoirs des organisations, fédérations et syndicats professionnels sont nettement définis et circonscrits.

Cela se fera au moment où le Gouvernement saisira la Chambre des projets de *réforme des Chambres professionnelles et du Conseil de l'Economie Nationale*. C'est au sein de ce Conseil que se renforcera le sentiment de leur interdépendance et que se développera la collaboration paritaire, sur le plan de la profession, des associations patronales et ouvrières et que se rencontreront en commun les diverses professions du pays aux fins d'élaborer une politique économique coordonnée. Dans les intentions du Gouvernement, le Conseil Economique National sera chargé d'étudier et de présenter les propositions d'intérêt général au pouvoir exécutif concernant par exemple les grands problèmes posés par la sécurité de l'emploi et la sécurité sociale, celui encore des salaires et des prix et le problème de l'incidence des prix sur les traitements et les salaires.

Commerce et Artisanat.

Le Gouvernement, soucieux d'assurer l'équilibre économique et sociologique du pays, s'efforcera d'assurer aux producteurs indépendants des conditions sociales et économiques nécessaires au développement de leurs activités.

Dans cet ordre d'idées :

Le Gouvernement étudiera les améliorations à apporter à la législation sur les fonds de commerce.

Il demandera à la Chambre de voter, dans les délais les plus rapprochés possibles, le projet de loi relatif aux autorisations de commerce.

Le Gouvernement accélérera les travaux préparatoires à une nouvelle législation sur les ventes à tempérament.

Il présentera à la Chambre un projet de loi portant création d'un statut de l'hôtellerie.

Le Gouvernement perfectionnera le régime des soumissions et le cahier général des charges dans le cadre d'une concurrence libre, en vue d'écarter la concurrence déloyale ou économiquement malsaine.

Il continuera de soutenir les efforts de l'artisanat en vue de la rationalisation des entreprises, de la coopération en matière d'achats, de production et de vente et de la propagande en en faveur des produits de l'artisanat national.

Le Gouvernement entend par son action renforcer la situation économique de l'artisan dans l'ensemble de nos activités productrices en lui permettant par une productivité accrue et une production de qualité de s'assurer des bases solides de développement.

Politique Sociale.

Famille.

Le Gouvernement poursuivra sa politique familiale par l'extension des allocations familiales, par la création, en collaboration avec le Département de la Justice, du Code de la Famille qui réglera mieux les droits de la femme et des enfants et développera l'aide sociale aux familles.

Animé de la volonté de poursuivre la réalisation d'un système d'assurance-populaire générale tenant compte des particularités de chacun des groupes professionnels intéressés, le Gouvernement créera une Caisse de Pension pour l'Agriculture et réalisera un régime de pension pour le commerce et les professions libérales.

Dans le même sens, il créera, après accord avec les organisations professionnelles intéressées, des caisses de maladie pour l'Agriculture, l'Artisanat, le Commerce et les professions libérales.

Le Gouvernement réalisera, à brève échéance, un régime d'assurance-migratoire.

Le régime actuariel et financier des Etablissements d'Assurances Sociales sera soumis à l'appréciation d'experts qualifiés, chargés de présenter au Gouvernement des propositions tendant à modifier les dispositions légales dans l'intérêt d'une meilleure économie financière et en vue de l'allègement des charges des collectivités.

Plein emploi et problèmes ouvriers.

Le Gouvernement s'appliquera à améliorer la stabilité de l'emploi et de la rémunération des salariés.

Dans le cas où des reconversions ou des réadaptations de main-d'œuvre s'imposent, le Gouvernement les facilitera par des mesures économiques et financières appropriées.

Le Gouvernement poursuivra par la voie budgétaire l'alimentation du fonds de crise.

Le Gouvernement s'emploiera à mener à bonne fin les efforts du Gouvernement précédent en vue de la mise en vigueur de la convention intervenue entre les représentants des syndicats ouvriers et le groupement des industries sidérurgiques au sujet de l'application d'une durée de travail de 48 heures au maximum par semaine dans les entreprises à feu continu.

Le Gouvernement étudiera les modalités et les conséquences tant économiques que sociales de l'introduction d'un salaire hebdomadaire garanti en ayant en vue tant les nécessités du plein emploi que la position relative de l'économie luxembourgeoise dans le cadre des économies des pays de la C. E. C. A.

Dans le même esprit, la législation relative à la durée du travail sera en cas de besoin remaniée.

Le Gouvernement s'emploiera à résoudre le problème du salaire minimum diversifié dans le cadre d'une législation sur les contrats d'emploi collectifs.

Il élaborera une législation sur l'exercice du droit de grève.

Le Gouvernement, dans le cadre des traités internationaux, orientera sa politique de la main-d'œuvre étrangère dans le sens de la sauvegarde du plein emploi de la main-d'œuvre nationale disponible.

Le Gouvernement s'appliquera à créer de nouvelles possibilités d'emploi en facilitant la rationalisation et la modernisation des industries existantes ainsi que l'établissement d'industries nouvelles.

Le Gouvernement, sur la base d'un inventaire de grands travaux tant nationaux que communaux, établira des priorités d'exécution en vue de la résorption en cas de chômage local ou régional.

Logement - Habitat.

Dans le cadre de sa politique sociale et dans les limites d'une politique d'ensemble du crédit, de la construction et des investissements, le Gouvernement poursuivra une large politique du logement et de l'habitat, tant urbain que rural.

Il facilitera l'accès à la propriété, préparera une législation de lutte contre les taudis tendant à créer des logements sains, aux loyers accessibles aux économiquement faibles.

Employés Privés.

Le Gouvernement soumettra à la Chambre le projet d'un statut de l'employé privé qui est devant le Conseil d'Etat et soutiendra les efforts de l'organisation professionnelle en vue d'assurer les conditions d'emploi et de travail des employés privés par contrat collectif.

Des mesures spéciales, à prendre immédiatement, protégeront les jeunes employés et employés en matière de rémunération et de stabilité.

Je tiens à terminer le chapitre sur notre politique économique et sociale par une remarque générale: c'est sous le double signe de la productivité économique et de la justice sociale que le Gouvernement poursuivra sa politique économique et sociale. Il a pleinement conscience que toute politique économique doit être essentiellement basée sur une expansion de la production et des échanges génératrices sur le plan social de l'élévation du niveau de vie.

Le progrès économique et le progrès social sont solidaires: aucun gouvernement ne peut réaliser l'un sans l'autre.

Transports.

Le Gouvernement continuera ses études sur l'ensemble des conditions d'exploitation et l'organisation des chemins de fer.

A la lumière de ces études, le Gouvernement établira un plan complet d'organisation, d'assainissement et de modernisation des chemins de fer. Ce plan sera mis en concordance avec les mesures que le Gouvernement estimera nécessaires pour assurer une coordination du rail et de la route.

L'objet du plan sera d'assurer les meilleures conditions d'exploitation dans le cadre de l'économie générale de façon à réduire dans la mesure du possible l'intervention financière de l'Etat.

Les traitements et pensions des cheminots seront adaptés aux dispositions de la loi du 24 avril 1954.

Agriculture.

L'agriculture évoluant dans des conditions difficiles de production et de vie, le Gouvernement s'attachera à lui assurer sa place dans l'économie nationale.

A cet effet, il créera, en collaboration avec la profession agricole, une législation agricole capable de promouvoir le progrès sur les plans technique, économique et social de l'agriculture.

Cette législation portera notamment sur:

les conditions structurelles de l'agriculture: remembrement des terres, reprise du bien paternel, protection de la propriété foncière;

la valorisation de la production agricole par l'organisation des marchés, le fonctionnement

de caisses de compensation et la formation de prix couvrant la juste rémunération du travail agricole;

la défense du marché intérieur;

la prévoyance sociale: pension vieillesse; caisse de maladie adaptée aux exigences spécifiques de l'agriculture; allocations familiales;

la réforme des administrations agricoles de l'Etat et leur adaptation aux exigences du progrès agricole.

En outre, le Gouvernement s'appliquera à soutenir, avec des moyens budgétaires appropriés, la rationalisation et l'amélioration de la production en vue de l'abaissement des prix de revient.

Il instituera un régime de crédit agricole facilitant la reprise du bien paternel et l'équipement technique des petites et moyennes exploitations.

Il appuiera la création d'institutions professionnelles ayant pour objectifs la propagation du progrès technique, la lutte contre les épizooties, la transformation, la mise en valeur et l'écoulement des produits agricoles.

Il stimulera l'éducation et la formation professionnelles des jeunes agriculteurs et fermières; il procédera à la construction d'une école ménagère agricole.

Il établira un programme tendant à améliorer les conditions hygiéniques à la campagne et à améliorer l'équipement domestique des fermes.

Il créera un statut légal pour la main-d'œuvre agricole en vue d'en faciliter le recrutement.

Viticulture.

La viticulture devant faire face à de très gros risques provenant aussi bien des éléments naturels que de la conjoncture, le Gouvernement s'appliquera à favoriser la production viticole et à sauvegarder les intérêts des viticulteurs dans le cadre de l'intérêt général.

A cet effet, des mesures seront réalisées sur les plans technique, économique et social de la viticulture.

Le Gouvernement poursuivra, en collaboration avec la profession viticole, l'orientation de la production viticole sur le plan quantitatif et qualitatif.

Il veillera au maintien de la délimitation de la vigne à son aire naturelle et encouragera l'introduction de meilleures techniques susceptibles d'augmenter la productivité économique de la viticulture et d'améliorer la qualité du vin (cépages de valeur, meilleures méthodes culturales et œnologiques, contrôle des vendanges).

Il contribuera efficacement à l'exécution du plan adopté pour l'assainissement des caves coopératives et la centralisation de leurs ventes.

Il soutiendra les efforts entrepris pour l'organisation rationnelle de l'écoulement du vin

sur les marchés intérieur et extérieur (garantie de la qualité du vin par la réglementation définitive de la marque nationale du vin et des appellations d'origine; adaptation de la production aux exigences de la consommation; institution d'un organe central de propagande; contrôle des importations).

Il élaborera un projet portant création d'un fonds viticole, destiné à secourir les viticulteurs en cas de crise et de catastrophe et à soutenir l'effort d'adaptation quantitatif et qualitatif de la viticulture.

Il adaptera la législation fiscale aux exigences spécifiques de la viticulture.

Il fera participer la population viticole aux réalisations de la prévoyance sociale prévue pour l'agriculture (pension vieillesse, caisse de maladie, allocations familiales, améliorations hygiéniques des habitations).

Politique Culturelle.

Notre politique culturelle s'inspirera comme par le passé des principes mêmes de la démocratie: liberté de l'initiative privée dans les limites fixées par la loi; liberté des opinions, liberté de la conscience, tolérance et collaboration avec toutes les bonnes volontés.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement s'efforcera de maintenir la paix sociale et la paix religieuse dans le pays.

L'enseignement primaire attend plusieurs réformes de grande envergure. La première concerne la formation des instituteurs. Le Gouvernement affirme à nouveau sa volonté de faire voter le plus tôt possible le projet de loi afférent déposé devant le Conseil d'Etat. Il continuera à étudier le problème de la nomination des instituteurs. Il réalisera le plus tôt possible la réforme de structure de notre enseignement primaire en créant dans le cadre de l'organisation primaire un type d'école nouveau pour les 7^e, 8^e et éventuellement 9^e années.

L'enseignement professionnel sera développé, dans le sens d'une formation plus appropriée du personnel, d'un contact plus étroit entre le personnel enseignant et l'atelier, par l'aménagement des programmes et des méthodes, par une collaboration féconde entre les Chambres professionnelles et l'école, par la création d'un diplôme de fin d'apprentissage et d'un diplôme de maîtrise adaptés aux exigences des métiers. Une commission interministérielle assurera une collaboration suivie entre les trois ministères compétents: le Travail, les Affaires Economiques et l'Education Nationale.

Santé Publique.

Le Gouvernement estime que la protection de la santé est un des facteurs essentiels du progrès social et il s'attachera à poursuivre une politique sanitaire efficace.

Il s'occupera des problèmes soulevés par le recrutement, la formation et l'organisation des professions médicales et paramédicales. Ses efforts porteront aussi sur la planification hospitalière et l'amélioration de notre équipement hospitalier.

Parmi les problèmes d'hygiène publique et sociale, qui retiennent particulièrement l'attention du Gouvernement, nous relevons la réorganisation du Laboratoire de l'Etat, l'adaptation de la législation sanitaire aux données actuelles, l'assainissement rural et urbain, la pollution des cours d'eaux, la protection sanitaire et de l'alimentation.

Administration Gouvernementale.

Il apparaît de plus en plus clairement que les techniques et l'organisation de l'Administration publique, enchaînée encore aux structures et aux méthodes du siècle passé, ont cessé de répondre aux exigences que pose la vie politique, économique et sociale contemporaine. Le problème, dans son expression la plus générale, consiste à réaliser un ensemble de réformes qui permettront à l'Administration gouvernementale d'accomplir avec plus d'efficacité ses fonctions sur le triple plan politique, administratif et législatif. Je suis déterminé à introduire, avec la coopération des autres membres du Gouvernement, les améliorations appropriées au moyen d'une meilleure utilisation des effectifs disponibles et sans créer pour autant des dépenses nouvelles à charge du pays.

Cet effort de réorganisation sera développé dans les directions principales suivantes: Une meilleure coordination entre l'action politique des différents départements ministériels et entre leur gestion financière; une attribution plus rationnelle du pouvoir de direction et de décision dans les services publics; une meilleure préparation professionnelle du personnel de l'Etat et la réforme des méthodes de travail; compte tenu des moyens développés par la technique moderne; le développement de l'effort d'étude, dans les limites des moyens disponibles, afin de fournir aux services publics les données et les programmes de leur action.

D'autre part, il faudra faire face d'une manière plus adéquate aux responsabilités toujours grandissantes du Gouvernement en matière de législation. Il importe de coordonner en ce do-

maine les efforts disparates en instituant une action plus efficace qui portera à la fois sur la politique législative, l'élaboration des textes législatifs, la mise en forme technique ainsi que la coordination des lois une fois promulguées.

J'espère qu'il sera possible, grâce à ces réformes, de doter l'Etat d'une Administration centrale qui sera mieux à même d'accomplir ses tâches au service du bien public.

Fonctionnaires et Employés de l'Etat.

Le Gouvernement, sans envisager un réexamen général des tableaux de classement des fonctionnaires, s'appliquera à corriger des inégalités qui découlent de l'application des textes et à maintenir un certain équilibre dans les conditions d'avancement des diverses administrations.

A l'occasion de la réforme des Chambres professionnelles, il instituera une Chambre professionnelle pour les fonctionnaires de l'Etat et des Communes.

Le programme gouvernemental que je viens d'esquisser n'a, bien entendu, pas la prétention d'englober tous les problèmes dont le Gouvernement aura à s'occuper. Je m'en suis tenu à l'essentiel et de propos délibéré j'ai voulu vous faire un exposé dépouillé de toute vaine phraséologie. Avant de le terminer il me tient à cœur de faire une remarque d'ordre général. C'est dans un monde en désarroi que notre pays vit et agit et doit assurer son présent et préparer son avenir.

Bien qu'il n'existe pas de danger d'un conflit armé général, il n'est malheureusement encore guère possible, en ce moment, de parler d'une coexistence pacifique comme nous la désirons et de paix durable entre les deux mondes antagonistes. La situation internationale incertaine et tendue impose aux peuples un poids de difficultés matérielles et financières de plus en plus lourd. Nous en devons assumer, dans l'intérêt de la défense de notre existence, notre part.

La capacité de résistance à ce fardeau d'une petite démocratie comme la nôtre dépend avant tout du travail de tous ses citoyens, du patriotisme et de la solidarité de toutes ses classes et de la solidité de ses institutions.

Je suis sûr, Messieurs, que la Chambre aidera le Gouvernement à assurer au pays la prospérité dans la paix sociale.

Congrès Internationaux à Luxembourg

Le Congrès des Associations américano-européennes à Luxembourg.

Du 30 avril au 3 mai s'est tenu à Luxembourg le Congrès annuel des Associations américano-européennes auquel participaient des délégations d'Allemagne, d'Australie, de Belgique, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, d'Italie, de Luxembourg, de Norvège et des Pays-Bas.

Le 30 avril, dans la soirée, Radio-Luxembourg avait offert un grand concert dans le nouvel auditorium en l'honneur des délégués qui participaient à ce Congrès. La session inaugurale du Congrès des Associations américano-européennes eut lieu le lendemain au Casino municipal en présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, des Membres du Corps Diplomatique, de plusieurs Ministres et de très nombreuses personnalités luxembourgeoises. Après une adresse d'ouverture de M. André Wolff, Président de l'American-Luxembourg Society, M^{me} Georges Bidault, Présidente du Congrès, et M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, ont pris la parole. M. John Foster Dulles, Secrétaire d'Etat américain, avait formulé un message au Congrès qui a été lu par M. John C. Hughes, Représentant permanent des Etats-Unis à l'OTAN. Pour clôturer la séance inaugurale, M. P. H. Teitgen, Vice-Président du Conseil des Ministres français, fit un discours sur le thème: « Valeur de la liberté ».

Le 2 mai, la deuxième session a été ouverte par un discours de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale. Des discours furent encore prononcés à cette occasion par le Professeur Dr Walter Hallstein, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de la République fédérale allemande, et par M. Enzo Giacchero, Membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A.

Au cours de leur séjour à Luxembourg, les congressistes ont été reçus par M. Emile Genon, Premier Président d'honneur de la C. E. A. A., par la Municipalité de la Ville de Luxembourg et par M. Wiley T. Buchanan, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg. Ils visitèrent en outre quelques centres touristiques du pays ainsi qu'une usine métallurgique dans le Bassin Minier. Le Congrès fut clôturé par un dîner officiel offert au Casino municipal par l'American-Luxembourg Society, dont le 60^e anniversaire coïncidait heureusement avec ce grand congrès.

Rappelons pour terminer que M^{me} Georges Bidault a été maintenue à la présidence du « Congress of European American Associations », tandis que la princesse Kira de Prusse a été élue Vice-Présidente. M. Jan van Heurck d'An-

vers a été réélu Secrétaire et M. L. Radoux de Liège Trésorier. Les autres membres du Comité sont M. André Wolff (Luxembourg); le Comte Morra di Lavriano (Italie), le Dr H. O. Christopherson (Norvège), M. C. Makinsky (France) et le Professeur W. Plöchl (Autriche).

*

Congrès des Dépositaires de Journaux à Luxembourg.

Le 24 mai a eu lieu à Luxembourg le Congrès des Dépositaires de Journaux et Publications du Syndicat National de l'Est de la France, d'Alsace et de la Champagne. Rappelons qu'en 1934 les dépositaires de journaux et publications s'étaient déjà réunis dans notre capitale. Un banquet, présidé par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, réunissait au Casino de Luxembourg tous les participants en présence de S. Exc. le Ministre de France et de hautes personnalités.

*

Congrès International des Associations agricoles.

Les 25 et 26 juin a eu lieu à Luxembourg le Congrès International des Associations agricoles auquel participaient des délégués de la France, de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Autriche, de la Suisse, de l'Allemagne et du Luxembourg. Au cours de ce Congrès, qui a été présidé par M. Pierre Ludwig, Président de la Fédération des Associations agricoles luxembourgeoises, les possibilités d'une coopération internationale pour l'achat et la vente de certains produits agricoles ont été étudiées.

*

Congrès de la Fédération Internationale des Quincaillers et Marchands de Fer.

Le Congrès que la Fédération Internationale des Associations de Quincaillers et Marchands de Fer tient annuellement depuis la Libération, a eu lieu cette année à Luxembourg du 9 au 14 juillet. Les sujets qui ont été traités au cours de ce Congrès ont porté sur la rationalisation dans le commerce de quincaillerie: a) dans les magasins et les stocks, b) dans les achats, ainsi que sur la recherche d'un nouveau système de distribution directe des marchandises du fabricant au consommateur. La présidence du Congrès appartenait à M. Jules Neuberg, Président de l'Association des Quincaillers et Marchands de Fer luxembourgeois. Les 100 participants du Congrès ont visité au cours de leur séjour à Luxembourg les usines métallurgiques d'Arbed-

Belval et de Hadir-Differdange. Un concert fut offert en leur honneur par la Direction générale de Radio-Luxembourg et une réception eut lieu à l'Hôtel de Ville de la Capitale du Grand-Duché.

*

Le Congrès de la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve à Luxembourg.

Le VII^e Congrès de la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve (C.I.O.R.) a eu lieu à Luxembourg, du 29 juillet au 1^{er} août.

Les bases de l'actuelle C.I.O.R. furent jetées en 1948; lors de la réunion à Bruxelles des représentants des Unions nationales de Belgique; de France et des Pays-Bas. On s'était assigné comme but non seulement de développer les sentiments de fraternité d'armes existant entre les officiers de réserve des pays adhérents; mais de centraliser et de diffuser les renseignements qui intéressent ces officiers en vue de la coordination de l'effort militaire.

Depuis cette date se sont joints successivement à la Confédération interalliée la « Réserve Officers Association » des Etats-Unis, l'« Union Nationale des Officiers de Réserve luxembourgeois »; le « Panellénios Enòsis Ephedron Axiomatikon » de Grèce, « De Vernepligtige Officcers Forening » de Norvège, la « Conference of Defence Association » de Canada et sous peu l'« Union nazionale Ufficiali in congedo » d'Italie fera également partie de la C.I.O.R.

En plus du Comité exécutif de la C.I.O.R. qui se réunit au moins trois fois par an et qui permet aux dirigeants des Unions nationales de rester en contact permanent; un congrès a lieu tous les ans, auquel peuvent prendre part tous les membres des Unions confédérées. Rappelons que depuis le premier congrès, qui eut lieu à Bruxelles en 1948, des congrès annuels ont eu lieu successivement à Paris en 1949; à Arnhem en 1950, à Liège en 1951, à Bad-Nauheim en 1953. L'an prochain, le congrès se tiendra à Amsterdam.

Le 29 juillet eut lieu l'Assemblée générale d'ouverture du VII^e Congrès de la C.I.O.R. en présence de S. A. R. le Prince Charles. Dans la grande salle du Casino de Luxembourg avaient pris place de nombreuses personnalités civiles et militaires; parmi lesquelles on remarquait M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, M. Emile Glauben, Conseiller de Gouvernement, M. Georges Heisbourg, Conseiller de Légation, M. Joseph Petit, Directeur du Service Information et Presse du Gouvernement, le Lieutenant-Colonel Aloyse Jacoby, ancien Chef d'Etat-Major, le Major Weis, remplaçant le Lieutenant-Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, le Major Fallardeau, Attaché de SHAPE auprès de

l'Armée luxembourgeoise, le Lieutenant-Colonel Joseph Gilson, Chef de la Gendarmerie, M. Eug. Hoscheit, Chef de la Police, le Major Rudy Ensich, Président des Anciens Combattants de la guerre 1939-1945 et des Nations Unies.

A la table présidentielle avaient pris place le Commandant Rebourset, Président, et le Commandant Bochet, Secrétaire de la C.I.O.R., le Lieutenant-Colonel Covington, Délégué de la « Reserve Officers Association - European Department », le Commandant Bloch, Président de l'U.N.O.R. de Belgique, le Capitaine Cominacis, Président de l'U.N.O.R. de Grèce, le Major Kastein, Président de l'A.U.N.R.O. des Pays-Bas, et le Lieutenant en 1^{er} Gaston Kieffer, Président de l'U.N.O.R. luxembourgeoise.

Après que le Commandant Rebourset eut déclaré ouvert le congrès, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, prononça le discours suivant:

« Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je n'ai aucun titre ni aucune compétence spéciale pour inaugurer le VII^e Congrès de la C.I.O.R. Mais j'ai à remplir un double mandat qui m'honore et m'oblige: l'un venant de mon collègue, le Ministre de la Force Armée, qui regrette infiniment de n'avoir pas pu suivre l'appel de ses officiers, l'autre venant de l'Union Nationale des Officiers de Réserve luxembourgeois qui a eu l'exquise et touchante modestie de se mettre sous la tutelle du Ministre de l'Education Nationale pour offrir au Congrès une cordiale bienvenue.

J'ai donc l'honneur de saluer S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg; les éminentes personnalités du monde diplomatique, politique et militaire; ainsi que les officiers de réserve interalliés qui se sont donné rendez-vous dans notre Ville.

Vous me croirez sur parole quand je déclare que je me sens particulièrement impressionné par un auditoire qui porte uniforme et titres militaires. Je ne suis qu'un civil pur sang, je n'ai jamais été initié aux arcanes de l'art militaire, je n'ai jamais porté un véritable fusil et ne saurais qu'à peine distinguer un sabre d'une épée et un lieutenant d'un capitaine. Mais je garde au fond du cœur une secrète amitié pour l'armée, un goût juvénile du panache et surtout une admiration sincère pour une carrière et une institution qui engage au risque, qui comporte servitude et grandeur.

Je conserve dans le trésor de mes souvenirs latins une formule de Tite-Live qu'il rappelle chaque fois que dans les opérations de guerre l'affaire s'aggrave et périlite: *Res ad triarios rediit*, on eut recours à la réserve, aux troupes de choc. J'ai idée que vous aussi, sinon par identité, du moins par analogie, représentez les *triarii*, la grande réserve, à laquelle on fait appel aux heures graves.

Vous réalisez un des nombreux paradoxes qui constituent la trame de la vie. Vous êtes passés par l'armée, elle vous a laissé plus que le droit de porter l'uniforme, la marque d'une empreinte indélébile. On ne dépose pas l'uniforme du soldat comme on change de garde-robe. L'uniforme donne une tenue, une façon d'être, un "habitus". Vous connaissez l'épisode du gilet rouge de Th. Gautier. Le poète, dans une fameuse soirée théâtrale pendant la bataille qui se livrait autour d'Hernani de Victor Hugo, avait arboré au premier rang du parterre un gilet rouge comme l'étendard des idées nouvelles en littérature. "Je l'ai mis un jour, déclara le poète plus tard, et je l'ai porté toute ma vie."

Vous pouvez en dire autant de votre uniforme. Vous l'avez mis un jour et son empreinte, son esprit ne vous lâche plus.

Car l'armée, le corps d'armée, autant que la nation est une âme, possède un esprit et non seulement une organisation, une science, une technique, un équipement. On parle, il est vrai, d'une guerre de matériel. On ne saurait parler d'une armée de matériel. Elle est toujours faite d'hommes, de soldats et d'officiers et l'homme n'agit, ne marche, ne se dévoue jamais que pour une idée, par une idée, par un sentiment, par une volonté. On est soldat, on est officier par l'idée qui vous anime, par l'esprit qui vous possède. Vous connaissez l'idée qui préside à nos armées démocratiques. Je la trouve admirablement exprimée sur les monuments aux morts érigés en France après la première guerre mondiale et qui portent cette inscription lapidaire et laconique: "A ceux qui sont morts pour la patrie et la civilisation"; deux réalités éternellement menacées, éternellement à défendre.

Toute cité a besoin d'être défendue. C'est pour cette raison que le grand sage de l'antiquité, dans son rêve de la république idéale, a conçu à côté de la classe des chefs qui dirigent et celle des travailleurs qui produisent la classe des gardiens qui défendent la cité. Il est vrai que le long des âges les hommes ont rêvé de la cité sans citadelle et sans gardiens; des philosophes ont dit des choses profondes sur la paix universelle. Ma génération se rappelle avec émotion et mélancolie la voix puissante du grand tribun français Jean Jaurès qui, à la veille de la première guerre mondiale, essayait de ressusciter dans les peuples la volonté de la paix et tenait tête à la formidable coalition des forces mauvaises de destruction et de guerre. Il a été foudroyé par le premier coup de foudre. La guerre est venue. Et sur ses ruines, forts des illusions de nos vingt ans, nous avons cru voir se dresser l'arc-en-ciel de la paix, la porte qui s'ouvrait sur un avenir de paix. Et nous l'avons vu aussitôt s'obnubiler, s'effacer et nos illusions tomber comme des étoiles filantes par une nuit d'août. Depuis, l'expérience nous a ramenés sur le terrain des réalités et des vérités dures et durables; nous avons compris qu'il est dans la nature des hommes un indéracinable instinct de

domination, une volonté, une avidité de puissance: la *cupido dominandi*, pareille à un démon qui possède l'homme et le pousse à mettre le pied sur la nuque des autres, peuples et individus. L'expérience et les leçons de l'histoire nous ont ramenés à l'antique sagesse qui mettait sur la tête de la déesse de la raison un casque de guerre et qui mettait au flanc du laboureur, qui tenait la charrue de paix, une glaive de guerre. Car il ne suffit pas de vouloir et de proclamer la paix, il faut la conquérir. Elle n'est pas un don, mais une conquête. Le droit, comme la paix, exige la force. Les honnêtes gens doivent avoir autant d'audace et autant de force que les autres, l'armée est cette force organisée qui défend le droit et la paix.

Telle est notre sagesse, tel est l'esprit qui anime les officiers de réserve et cette sagesse aussi est une force. Elle est surtout la force des faibles.

Quand vous aurez à commander, vous le ferez dans cet esprit et vous donnerez à vos soldats en même temps que leur instruction technique cette formation morale et spirituelle qui est la supériorité de nos armées démocratiques. Vous ne commanderez pas du haut d'un socle, vous marcherez sur la même voie que vos soldats, mais en tête. Vous vous rappellerez que l'âme de l'armée c'est la défense de la patrie, la défense de la civilisation dont les biens essentiels sont la liberté, le droit, la moralité, la vérité, en un mot la dignité de l'homme, son privilège de n'être pas seulement une partie de l'ensemble, mais d'être à lui seul une valeur suprême. Le respect de cette valeur est le premier et le dernier mot du commandement et du service militaire et qui implique toutes ses servitudes et toutes ses grandeurs. Dignité de l'homme, défense de la patrie, protection des biens de la civilisation, c'est l'âme même de nos armées démocratiques. Faire son service militaire, c'est servir ces trois grandes valeurs de la vie. Et c'est pour cette raison que "servir" est toujours le plus beau mot de la langue française, et commander, c'est servir.

Je souhaite que le VII^e Congrès des officiers de réserve ravive cet esprit de sagesse, cet idéalisme courageux, fondé sur l'expérience et sur les aspirations les plus nobles de nos démocraties qui veulent défendre la civilisation et la paix sans illusion et sans faiblesse. »

Après le discours d'inauguration de M. le Ministre de l'Éducation Nationale, on donna lecture d'un message adressé au Congrès par le Général Alfred M. Gruenther, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe.

Le Président de la C. I. O. R. prononça ensuite une allocution. Le Commandant Bochet passa ensuite en revue les activités de la Confédération Interalliée depuis le Congrès de 1953. L'hymne national clôtura cette Assemblée d'ouverture.

Pendant la durée du Congrès, différentes commissions de travail ont siégé pour préparer

les résolutions finales à soumettre à la réunion de clôture. Le programme prévoyait en outre une cocktail-party offerte par le Ministre de la Force Armée, un déjeuner offert aux délégués officiels par le Chef d'Etat-Major de la Force Armée, une réception offerte par la Direction de l'Etablissement Thermal de Mondorf-les-Bains, une visite de la Ville de Luxembourg, des laminoirs des usines métallurgiques de Dudelange et enfin une excursion à travers le pays.

Au cours de l'Assemblée de clôture qui eut lieu le 31 juillet au Casino de Luxembourg, plusieurs résolutions furent adoptées concernant le statut des officiers de réserve, la compensation des pertes de gain subies à l'occasion de rappels à l'activité en temps de paix, l'instruction des officiers de réserve en résidence à l'étranger, la mobilisation totale des ressources humaines, la formation d'unités spécialisées au sein des collectivités civiles, l'action psychologique en tant que soutien de la défense intérieure et le rôle des officiers de réserve dans les Etats-Major intégrés.

Le message suivant fut adressé à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse:

«Réunis en 7^e congrès à Luxembourg, les membres de la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve présentent à S. A. R. Ma-

dame la Grande-Duchesse de Luxembourg l'expression de leur respectueux hommage et de leur déférente gratitude pour l'accueil magnifique qui leur a été réservé dans Son pays.»

Ajoutons encore que le Major Kasteyn des Pays-Bas a été élu nouveau président de la C. I. O. R. et que le président sortant, le Commandant Reboursset, a été nommé à l'unanimité Président d'honneur de la C. I. O. R.

Après l'Assemblée de clôture, une cérémonie eut lieu devant le Monument du Souvenir, au cours de laquelle une couronne fut déposée par le Président de la C. I. O. R. au pied du monument, tandis que la Musique de la Garde grand-ducale, exécutait la « Sonnerie aux Morts ». La veille, le Monument aux Morts de la Caserne du Saint-Esprit avait également été fleuri par le Président de la C. I. O. R.

Une réception offerte par M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, eut lieu dans le péristyle de l'Hôtel de Ville, suivie d'un banquet de clôture au Casino municipal, auquel prirent part les Représentants diplomatiques, de nombreuses personnalités civiles et militaires ainsi que les Représentants de l'OTAN et du SHAPE et tous les congressistes.

Cette journée fut clôturée par un bal qui eut lieu dans les salons du Casino de Luxembourg.

Inauguration du Monument Patton à Ettelbruck

Le 16 mai a eu lieu à Ettelbruck la cérémonie d'inauguration d'un monument érigé à la gloire du Général G. S. Patton et de ses vaillants soldats qui ont libéré notre pays lors de l'offensive von Rundstedt en décembre 1944 et janvier 1945.

Dans la matinée, une délégation du Comité d'organisation, accompagnée du Général-Major L. Doan, Commandant du Quartier Général de l'Armée américaine en Allemagne, du Colonel Davis, du Cimetière militaire de Hamm, et de plusieurs autres colonels américains de l'Armée d'occupation stationnés à Bad-Kreuznach, se rendit au cimetière de Hamm. Des fleurs furent déposées sur la tombe du Général Patton par M. le Bourgmestre Marcel Wiser au nom de la Ville d'Ettelbruck et par le Général L. Doan au nom de l'Armée américaine. La Garde grand-ducale, sa musique en tête, rendait les honneurs.

Au début de l'après-midi, à Ettelbruck, une foule très dense s'était massée sur le Square Patton et ses abords. A 15 heures précises, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg fut reçu par M. le Bourgmestre et les Echevins de la Ville. A la tribune d'honneur on remarquait les Ministres Plénipotentiaires des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de la Belgique et des Pays-Bas, les Présidents de

la Chambre des Députés et du Conseil d'Etat, le Président du Gouvernement, le Ministre des Travaux Publics et le Ministre de la Force Armée, de nombreux Conseillers de Gouvernement et Députés du pays, le Président de la Cour Supérieure de Justice, les Directeurs des Administrations de l'Etat, l'Etat-Major de la Force Armée, le Commandant de la Gendarmerie, le Directeur de la Police et plusieurs Bourgmestres des communes avoisinantes. Le Général L. Doan était accompagné du Capitaine George Patton, fils du Général, et d'un grand nombre de colonels et d'officiers de la 2^d Armoured Division que commandait autrefois le Général Patton.

M. Marcel Wiser, Bourgmestre d'Ettelbruck, souhaita la bienvenue à toute l'assistance et prononça le discours suivant:

«L'idée du monument est née au sein de la population ettelbruckoise. Dès la fin de la guerre, une société de notre ville, l'Union Cycliste du Nord, avait organisé une course cycliste, nommée "Grand Prix Général Patton", afin de collectionner des fonds pour l'érection d'un monument Patton à Ettelbruck. Un avant-projet devait attirer l'attention des autorités sur les plans concernant l'érection d'un monument en l'honneur du grand général américain.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics Victor Bodson s'enthousiasma pour l'idée et essaya de trouver une solution du point de vue matériel et artistique pour la réalisation de l'œuvre entreprise par la population ettelbruckoise. De commun accord avec l'ingénieur d'arrondissement M. Willems, l'architecte-urbaniste M. Luja et les conseils échevinal et communal de la Ville d'Ettelbruck, l'emplacement du monument fut choisi à l'entrée de la ville, exactement à l'endroit où les vaillantes troupes américaines réussirent à stopper l'offensive de von Rundstedt. Grâce au dévouement inlassable de l'administration des Travaux Publics de Diekirch et du service d'urbanisation de l'Etat l'idée du monument se concrétise et nous avons le grand honneur de procéder à son inauguration.

Quant à la forme du monument, elle s'adapte au paysage et à l'endroit choisi et se base sur l'idée de la paix, recherchée par l'Europe meurtrie. Le socle représente un glaive, mis en terre, symbole de la paix et des rancunes enterrées. Il est surmonté de l'aigle américain qui, en descendant, rappelle les phases de la guerre, met fin, au pied de l'Esling, à la bataille des Ardennes, dépose les armoiries des U.S.A., s'envole vers d'autres régions pour y remplir sa grande mission de messager de la paix.

J'ose féliciter tous ceux qui ont contribué à la réalisation de l'œuvre: Le Gouvernement, la ville, l'architecte, l'administration des Travaux Publics, les entrepreneurs, le sculpteur ainsi que les ouvriers, et je leur adresse les remerciements les plus chaleureux.

La ville d'Ettelbruck est aujourd'hui particulièrement fière de voir parmi ses nombreux amis le Capitaine Georges Patton, fils du grand général, et sa vénérable épouse et leur présente ses hommages les plus respectueux.

S'adressant aux représentants des Etats-Unis d'Amérique, le Bourgmestre Wisser continua:

« Dear friends!

As a mayor of the town of Ettelbruck, I have the great honour to thank you for your participation at the inauguration ceremonies of the Patton Monument.

This monument is a sign of gratitude to our liberators and to the defenders of freedom and peace. The wishes of our population are fulfilled by its erection and I present the best thanks to every one who contributed to realise it.

It was erected just on this place, where the brave American troops succeeded by stopping the German Army and could save the southern parts of our country.

It represents a sword put down in the earth as a sign of victory and peace. The white American eagle leaves the American banner on the top and is flying on to fulfill the great mission of bringing peace to all nations.

I hope you will appreciate its value and I give you the promise, that our town Ettelbruck will be its protector.

Monseigneur le Prince de Luxembourg,

J'ose prier Votre Altesse Royale de bien vouloir procéder à l'inauguration du Monument, érigé à la mémoire de Votre grand ami, le Lieutenant-Général George Patton Junior. »

A la suite de ce discours, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg dévoila le monument, tandis que retentissait la « Sonnerie aux Morts » suivie des hymnes nationaux américain et luxembourgeois exécutés par la Musique du Corps de la Garde grand-ducale. Son Altesse Royale, suivie de M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, et du Lieutenant-Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, déposa une gerbe au pied de la stèle. Mgr. Alfred Mille, Vicaire général, remplaçant Mgr. l'Evêque de Luxembourg, procéda alors à la bénédiction du Monument Patton.

Le monument se dresse en face du pont reconstruit qui enjambe la Sûre à la sortie d'Ettelbruck en direction de Diekirch. Sur le fronton du socle qui représente un glaive mis en terre, figure, en bas-relief doré, l'inscription suivante: « In memoriam Lt. Gen. G. S. Patton Jr. » et sur le côté opposé on peut lire: « 1944-1945 To the everlasting remembrance of their sacrifice. » Cette inscription est suivie des noms des divisions américaines qui ont libéré le territoire luxembourgeois: Third U. S. Army, 3d, 8th, 12th and 20th infantry division.

M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, prit la parole et prononça l'allocution suivante:

« Your Royal Highness,
Excellences,
Ladies and Gentlemen,

It has been said that the great men needed for some tremendous crisis have often stepped, as it were, through a door in the wall which nobody had noticed, unannounced and unheralded.

The truth of this saying was brought home to me on that dark cold morning of December 20th, 1944, as, with thousands of Luxembourgers, I watched General George Patton's Third Army tanks and trucks rumble in unbroken columns through the streets of our Capital city towards the north.

The Rundstedt counter-offensive brought the enemy to within six or seven miles of Luxembourg City. That night we were kept awake by the sound of artillery fire and the terrifying thought of the revenge which Hitler's men would take upon the citizens of the country from which they had so recently been driven by the Americans. And then General Patton and his gallant troops arrived just when the need for them was greatest.

One of General Patton's biographers describes the reception given by the Luxembourgers to the Third Army on that day:

— "Many of the Luxembourgers spoke English. They would ask the tank drivers and the dough boys in the trucks: 'General Patton? Third Army?' And when the answers would come back: 'Yes, General Patton's Third Army', their worried looks disappeared and they laughed and cheered. It was as though an electric current had sent a thrilling shock through the whole community. Never before had I realized the really great power of a name ... the name of General Patton." —

Third Army Advanced Headquarters were established in Luxembourg and the Commander himself lived in a house overlooking the Valley of the Alzette. One day when I told him that certain historians asserted that in this very valley Julius Caesar's legions had defeated the German tribes, he replied: "Well, it looks as if History will repeat itself once more, not far from here."

And so it was!

When general Eisenhower and general Bradley asked him in Verdun how many days he would need to wheel the Third Army from the front along the Saar and the Metz area, north to the Ardennes, General Patton grinned at the Supreme Allied Commander as he replied: "Days?? We're already on the way!"

Within 48 hours this Army of 300,000 troops was attacking von Rundstedt's south flank of the Bulge. Strategists state that without a doubt, this was the fastest and greatest troop movement in history.

It is not my intention now to describe the Battle of the Bulge which lasted until the end of January when the Third Army reached the Luxembourg German border. The historian of the Third Army writes:

— "This Ardennes campaign was the most concentrated and the bloodiest operation of the Third Army during the whole war. All of the ground which the enemy had seized in his all-out attack was regained. Every inch of ground in the sweep in both directions was bitterly contested. Some of it was taken and retaken several times and all of the fighting had taken place in the coldest weather, with the temperature often at zero and the ground covered with snow and ice." —

The soldiers had frozen hands and feet; they were not prepared for the severe winter. Patton was everywhere — he was at the front day and night, encouraging his soldiers, comforting the wounded.

The German front began to break on January 12th. The hills to the south of Wiltz which had seen so much blood, were cleaned; Wiltz fell to Patton on January 21st, Clervaux on the 23rd and on the 1st of January, our country was freed. Without losing a minute;

Patton broke through the Westwall, raced through the Eifel and reached the Rhine. The German offensive, Hitler's last desperate blow, had failed.

It is generally admitted that Patton's Ardennes Victory shortened the war by months and saved Belgium and Luxembourg from being overrun by the enemy a second time.

The Third Army losses during this campaign were the heaviest of any of its operations: 32,000 casualties, killed and wounded. Many thousands of these soldiers are reposing in the Cemetery of Hamm, situated not far from Luxembourg City.

In accordance with his last wish, the great warrior who was privileged to lead these gallant troops on the field of battle, has been buried in their midst. He died, the victim of an unfortunate automobile accident after having time and again escaped death on the battle-field and having brought his soldiers from victory to victory through Sicily, France, Belgium, Luxembourg, Germany, Czechoslovakia and Austria.

Far from their native land, they lie buried in the soil they liberated with their blood. They sleep here surrounded by the affection and the boundless gratitude of Luxembourg people. Their last resting place will always remain one of the sacred shrines of Luxembourg.

We are gathered here today to honour their memory.

We are deeply gratified that we are able to pay our tribute to a great man in the presence of his son. Captain Patton, accompanied by his wife, made a special trip from the United States to be present at this ceremony today. Following in the footsteps of his celebrated father, he chose a military career and has only recently returned from Korea where another battle for freedom has been waged. We wish to assure Captain Patton that the memory of his father is treasured in Luxembourg and that the monument which is about to be inaugurated is but a modest exterior token of the gratitude of our people. It was built by the Ministry of Public Works under Minister Bodson and the City of Ettelbruck. No better site could have been chosen for it was here in Ettelbruck at Christmas 1944 that the battle raged for three days at the very entrance to the Ardennes mountains along the storied route of the already legendary Third Army drive to Victory.

George Patton will go down in history as one of the greatest American generals of all times. He was called the "Murat" of World War II. Just as Napoleon's brilliant general won his most celebrated victories through the superiority of his cavalry, so did Patton perform similar miracles with his tanks.

The word "Impossible" did not exist in his soldier's dictionary. His victories were the result of inflexible confidence, of indomitable resolution, of iron purpose and of persistent tenacity.

He used to say: "There are only three principles of warfare: Audacity, audacity and audacity." This explains Pattons' battles in Luxembourg and at Bastogne. The breakthrough at Heiderscheid and the thrust towards Wiltz were extremely audacious ventures carried out under dangerous conditions. They were successful only because Patton turned a deaf ear to the counsels of fear. Here is what he wrote in his diary concerning his conference with the Corps Commanders of the Third Army held in Luxembourg on December 21st, 1944:

— "As usual on the verge of action, everyone felt full of doubt except myself. It has always been my unfortunate role to be the ray of sunshine and the backslapper before action, both for those under me and also those over me. I can say with perfect candor that, at that time, I had no doubt as to the success of the operation." —

The General breathed confidence and inspired men to the limit of their powers. Wherever the fighting was the heaviest there he would be. His men worshipped him because of the great qualities of leadership and because of the inspiring and sometimes picturesque conduct that makes soldiers swear at their commander and then swear by him. They loved him because he was proud of them and grateful to them. He shared his glory and honors with them. When he received a second Oak Leaf Cluster to the D.S.M., here is what he told his troops in his general orders of January 1st, 1945:

— "This award was bestowed on me, not for what I have done, but because of what you have achieved. From the bottom of my heart I thank you." —

It is therefore fitting that the monument to the Commander who held that "the soldier is the Army and that no Army is better than its soldiers"; should bear alongside his name those of the glorious living and dead who fought with him. They fought the most gigantic fight in history to repel the most savage attack ever made against the liberty of man and against all the values which make life worth living.

This monument will stand as a reminder to future generations of those dark pages in the history of humanity and of the great men who did so much to close them. It will also stand to the glory of their great Nation; the United States of America, who twice in our lifetime has sent her sons to save Europe from slavery. These sacrifices have won for America the everlasting friendship and gratitude of the Luxembourg people.

But its monument is not only a token of gratitude; a glance into the past. It is also the symbol of a small nation's determination to live in peace. Alas, all the guns are not yet silent and there are still brave men shedding their blood for their ideals. The word "peace" does not yet mean an international order founded on justice.

Therefore, just as the Eagle on this monument has furled the banner so gloriously held in battle, but nonetheless is still prepared for flight if attacked, so the free world must remain vigilant.

This little country is dedicated to peace, peace in freedom. Side by side with our powerful allies we are prepared to accept our modest share of the sacrifices required of us all. If, in this spirit, free men the world over stand united, the sufferings of those we honor here today will not have been in vain.

Le'w Matbierger!

Mir sen haut hei zu Ettelbréck, um Fo's vun eise'm sche'nen E'sleck, versammelt, fir de General Patton an d'Zaldoten vu senger heroescher Arme' ze e'eren.

Et ass net auszedenken, wât dem ganze Land widderfuer we'er, wann net di drött amerikanesch Arme' önnner dem General Patton mat gewaltege Schle' di letzt a verzweiwelt Offensiv vun Hitler am Westen ne'ergeschloen hätt.

Dât Monument; dât hinnen hei gesât gött, ass nömnen de beschédenen Ausdrock vun onser onbegrenzter Dankbarkét.

Mä döst Monument fir de General Patton a seng heroesch Jongen soll och do ston als Symbol vun onser Friddens- a Freihétsle'ft. Sei Sönn ass; datt och mir berét sen, alles fir onst Land ze won; datt mir bleiwe wölle, wât mer sin, an datt mer duerfir a vollem Verantwortungsgefill berét sen; eisen Dél beizedroen, fir eist Land ze verdédegen an de Fridden an der Welt oprecht ze hâlen. Mir wössen, datt dât nömnen de Fall ka sen; wann all di demokratesch a frei Länner, de' gre'ßt wi di klengst; wi é Mann zesumme-stin.

Wa mir berét sen, de' Sacrificen ze droen, de' eise Verdédegongswölle an eis Le'ft zur Hémecht ons operléen, dann, an ere'scht dann, droe mer eis Dankesschold of ge'ntiwer dénen amerikaneschen Zaldoten, de' mer haut feieren, ge'ntiwer hire Komeroden vun allen alliée'erten Natio'nen; ge'ntiwer eise Letzeburger Jongen, de' zesummen mat hinnen fir d'Freihét vun onsem Land an de Fridden an der Welt gekämpft hun.»

Après le Président du Gouvernement, le Général-Major Leander L. Doan prononça le discours suivant:

« Your Royal Highness,
Prince Felix,
Distinguished Guests and Friends,

It is a distinct honor to participate in this ceremony today; the dedication of this splendid monument to General G. S. Patton jr.

General Patton's name and the memory of him as a great leader in the World War II battles for freedom have been commemorated in the hearts and minds of many people.

In our Army we have at Ft. Knox erected a museum in which are collected the significant trophies of the victories of his Army; and there we have the different types of tanks and combat vehicles of World War I and II, so that we shall not forget the progress that was made in Armored warfare under General Patton and his contemporaries. His name has been commemorated at our posts throughout the world in dedication ceremonies like this one where buildings and stadiums and avenues have been named after him. One of our medium tanks is known as the Patton tank.

He was a great leader in our Army. He was the spirit of Armor. His bravery, his intentness of purpose and his love of all those things for which the free world stands are well known to all the world.

I am especially proud to be here as the commander of the US 2d Arm'd Division, our only American armored division in Europe. It is very fitting that the 2d Arm'd should be here in Europe as part of the NATO force, because the 2d Arm'd was Patton's armored division. We still feel the special strength and force which he gave to it.

Most appropriate of these commemorative symbols is the monument we are dedicating here today. In 1944, the allies launched their landing on the continent to hurry freedom to the people of Europe. Leading the way into Luxembourg with the speed and daring of a truly victorious army was Patton's Third Army.

You citizens of Ettelbruck who were here then do not need to be reminded — today you are dedicating this monument to the leader of that Army which returned your lost freedom.

In honoring General Patton, you are also honoring his son, Captain Geo S. Patton III, who has flown from his post in the United States to be present and to participate in this ceremony.

He, I know, is carrying on the traditions of his father and his family. In Korea he fought for the same ideals and love of freedom which General Patton cherished.

Freedom is not easily won, nor is it easily maintained. It is only 10 years since the battles of World War II, yet now we are again fighting to hold the freedoms won then. In Europe, it is a war of ideas and words, rather than tanks and guns. But it is just as real a struggle. We must all stand together, and if necessary fight together, again to defeat the threat to the free world.

While we are honoring General Patton as we dedicate this monument, let us also honor all the veterans of past wars, living and dead, who fight together as bravely as General Patton did to preserve human liberty. Let all of us, as we are assembled here, dedicate ourselves to a future free world. »

Pour clôturer cette émouvante cérémonie, des troupes américaines et luxembourgeoises, précédées de la Musique du 2^e Bataillon de Bitbourg et de celle de la Garde grand-ducale, défilèrent devant le Monument, rendant ainsi un dernier hommage au Libérateur du Luxembourg, tandis qu'une formation d'avions à réaction américains survolaient la tribune d'honneur.

Vers la fin de l'après-midi, la Musique du Corps de la Garde grand-ducale donna un concert sur l'auditorium Prince Jean et la Municipalité d'Ettelbruck réunit ses hôtes dans une grande réception.

La 6^e Foire Internationale de Luxembourg

L'ouverture officielle de la 6^e Foire Internationale de Luxembourg a eu lieu le 10 juillet. A 10 heures, aux sons du « Wilhelmus », S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a été reçue par les organisateurs de la Foire. La Souveraine Qui était accompagnée de LL. AA. RR. le Prince de Luxembourg, des Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde ainsi que du Prince Charles, prit place au fauteuil réservé devant l'estrade. Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette séance d'inauguration, on remarquait Messieurs les Membres du Corps Diplomatique accrédités à Luxembourg; M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés; M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Travaux Publics; M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale; M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée; M. le Dr Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé

Publique, M. Paul Wilwertz, Commissaire général aux Affaires Economiques; de nombreux Députés, des Représentants de la Haute Autorité de la C. E. C. A. et du Ministère des Affaires Economiques de la République Fédérale allemande; des Représentants diplomatiques du Luxembourg à l'étranger, le Gouverneur de la Province belge du Luxembourg, le Sénateur-Maire de Thionville, le Maire de Sarrebruck, le Maire adjoint de Longwy; les Représentants des Administrations de l'Etat, de la Force armée, de la Gendarmerie et de la Police, M. le Député-Maire de la Ville de Luxembourg, les Membres du Conseil échevinal et du Conseil municipal; les Présidents des Chambres de Commerce de Bruxelles, Sarrebruck, Arlon, Trèves et Virton, le Président de la Chambre de Commerce Luxembourgeoise à Paris, les Présidents ou Directeurs des Foires de Gand, Milan et Metz, le Conseil

d'Administration de la F.I.L. ainsi que de nombreuses autres personnalités de la vie commerciale, industrielle et financière.

Après l'exécution de la « Marche hongroise », de la « Damnation de Faust » de Berlioz, par la Musique du corps de la garde grand-ducale, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, prononça le discours suivant :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Que ma parole soit un hommage respectueux à notre Auguste Souveraine. Depuis la création de la Foire-Exposition de Luxembourg, avec une fidélité digne de ses hautes traditions, Leurs Altesses Royales n'ont pas failli à lui donner chaque année, tant par Leur Auguste présence que par Leurs visites personnelles, un éclat particulier tant en lui imprimant ainsi sa véritable portée. Conscients du but national poursuivi par la Foire, Elles n'ont cessé de témoigner du vif intérêt qu'Elles apportent à cette œuvre luxembourgeoise. Qu'Elles daignent en accepter les sentiments de reconnaissance profonde de la capitale du pays, alliés à ceux de notre indéfectible attachement.

Notre gratitude va ensuite à toutes les autorités et les personnalités officielles, qui n'ont jamais lésiné à porter leur entier et précieux appui à cette belle entreprise et qui ont contribué à la réalisation de ce magnifique édifice érigé à la gloire du travail et de la paix qu'est la Foire Internationale.

Mais comment remercier et combien féliciter surtout cette phalange d'hommes éminents, d'économistes avisés qui, doués d'un esprit d'initiative, d'un talent organisateur et d'une énergie remarquables, ont rappelé à la vie la Foire Internationale de Luxembourg, ont su en assurer la viabilité, ont réussi à lui donner de nouvelles formes et de nouveaux buts et, finalement, ont conçu et réalisé cette année-ci la "Société de la Foire Internationale de Luxembourg".

Remercions également les nombreux exposants qui tous, sans exception, par l'étalage de leurs activités qui s'y épanouissent, font le rayonnement de notre Foire; souhaitons-leur plein succès bien mérité.

L'importance nationale et le sens international de cette grande manifestation qu'est la Foire de Luxembourg, ayant déjà été soulignés à souhait, j'estime pouvoir me dispenser de grand morceau de rhétorique ou de longues dissertations économiques.

En accueillant dans ma qualité de bourgmestre de la Ville de Luxembourg la Foire Internationale, les bras ouverts, dans nos murs, qu'il me soit tout simplement permis de vous inviter à me suivre et, après avoir accordé un regard rétrospectif à l'histoire et au développement de notre Foire, de tirer un coin de voile

qui nous cache le futur, et de vos yeux émerveillés, contempler la perspective lumineuse d'un avenir s'offrant des plus souriants.

C'est au début de la civilisation humaine que remonte l'idée des foires. D'anciens écrivains égyptiens et grecs en font déjà mention. Plus près de nous, en France, le roi Dagobert fonda en 629 la célèbre foire de Saint-Denis, et notre ville elle-même, n'est-elle pas dotée depuis 1340 d'une foire, la "Schobermesse", qui à ses débuts était essentiellement marché commercial?

Au cours des siècles, les foires périclitèrent ou changèrent de caractère et c'est seulement à la fin du XIX^e siècle qu'on assiste à une renaissance des foires internationales.

La première foire internationale qui réapparaît, est celle de Leipzig en 1890; celle de Lyon revient à son tour en 1918; furent créées en 1920 celles de Prague et de Bruxelles; évoluèrent d'autres dont, parmi les plus importantes, celles d'Utrecht, de Milan, de Lisbonne, de Barcelone, et suivit en 1922 Luxembourg en organisant sa I^{re} Foire Commerciale; elle se tint du 14 au 22 août.

Dans son discours d'inauguration, le Directeur Général Mathias de Waha prononça les paroles prophétiques que je m'en voudrais de ne pas citer ici: "Luxembourg semble à la veille de voir grandir ses destinées et devenir le lien de rendez-vous pacifique des commerçants et industriels de tous les pays qui nous entourent." — Comme les faits lui ont donné raison!

Et comme c'est à juste titre que nous pouvons être fiers de ce que Luxembourg ait été parmi les premières villes à suivre l'évolution générale, à comprendre que l'autorité intérieure d'un Etat a tout à gagner par l'accroissement des échanges internationaux et par la diffusion dans le monde des marchandises nationales.

La Foire Commerciale de Luxembourg, malgré des crises économiques, malgré les difficultés de toutes sortes, prospéra et continua jusqu'à l'occupation ennemie son rôle de distributeur de produits économiques, celui également de centre d'études et d'information. Elle avait acquis droit de cité dans notre capitale, et ainsi, peu après la tourmente, quelques enthousiastes purent prendre la généreuse initiative de le faire, telle que le phénix, ressusciter de ses cendres.

Avec une lucide clairvoyance, ces hommes bien inspirés aux larges vues avaient compris qu'une foire n'est pas essentiellement une question de prestige, mais qu'elle est surtout une entreprise nécessaire et favorable au développement du commerce et de l'industrie, qu'elle est, bien plus, un haut lieu où la pensée s'enrichit à souhait d'idées fécondes.

Et puisqu'ils ont eu la foi, ils ont réussi à exécuter leur grande idée, ils ont réussi en outre à assurer à leur œuvre la pérennité par l'admission définitive de la Foire de Luxembourg dans l'Union des Foires Internationales, qui se fit il y a deux ans.

Ce résultat remarquable, constituait-il vraiment l'aboutissement de leurs peines, la réalisation de leurs rêves les plus hardis et les plus chers?

Non, ils ont estimé qu'il faut être de son temps, qu'il ne faut pas piétiner sur place, qu'il ne faut pas succomber sous le poids du passé, fût-il magnifique, et ils sont allés plus loin.

Pour cimenter la vitalité d'une institution, qui pouvait être considérée comme permanente, les exponents de tous les secteurs de la vie économique ont formé, au début de cette année, la "Société de la Foire Internationale de Luxembourg". Ils lui ont donné comme but, conformément aux statuts: "... l'organisation et le développement au Grand-Duché d'expositions de tous genres à participation nationale et internationale, en particulier de la Foire Internationale de Luxembourg, ainsi qu'à la construction et l'aménagement de locaux devant servir à cette Foire, ainsi qu'à la contribution à ces constructions et aménagement..."

De cette façon, ils ont avec hardiesse, cranerie et confiance entrepris une franche attaque de front contre une des principales difficultés que rencontraient chaque année les organisateurs de la Foire: le manque à Luxembourg de ces vastes palais d'exposition qu'on rencontre ailleurs. Jusque maintenant il fallait improviser et là, où il n'y avait qu'installations de fortune et terrain vague, construire, pour ainsi dire, une nouvelle ville.

Cette situation n'était pas compatible avec la haute mission que s'est proposé la Foire Internationale: servir de centre d'affaires par excellence, servir de rendez-vous pacifique des nations, nos hardis pionniers s'en étaient rendus compte.

En effet, il ne fait pas de doute que la nouvelle construction prévue répond à un besoin réel. La municipalité de Luxembourg se doit donc d'accorder tout son appui au Conseil de Gérance de la Foire, afin de procurer à celle-ci un cadre approprié et digne d'elle.

Elle se doit encore de garantir les sacrifices financiers nécessaires, afin de doter le coquet quartier de Limpertsberg, qui en prendra un nouvel essor, d'installations se prêtant à toutes les manifestations artistiques, culturelles et sportives de tous genres.

Ainsi, les générations futures pourront apprécier l'œuvre de ces bâtisseurs courageux qui auront orienté la Foire Internationale de Luxembourg sur des voies et vers des destinées nouvelles et l'auront dotée pour toujours d'une continuité et d'une indépendance garanties ainsi que d'une prospérité florissante.

Car à cette Foire Internationale qui naît, ou plutôt qui renaît, sous de si heureuses prémisses, on peut prédire un avenir fait de succès, de réussite, de résultats triomphants. Il en sera alors selon les mots délicieux d'un ancien poète

français: "... et les fruits passeront les promesses des fleurs."

Que ma prophétie se réalise, tel est mon vœu le plus ardent!

M. Paul Wilwertz, Commissaire général aux Affaires Economiques, prononça ensuite une allocution que nous reproduisons ci-après:

«Permettez-moi tout d'abord d'excuser l'absence de Monsieur le Ministre Rasquin que des devoirs inéluctables ont appelé à l'étranger; ensuite, de remercier les organisateurs du grand honneur qu'ils m'ont fait en me priant de prendre la parole à la présente occasion.

La Foire Internationale de Luxembourg est à sa sixième édition. Le moment semble donc venu de faire le point, d'examiner si ses promoteurs ont eu raison de s'arrêter au caractère d'une foire d'ensemble, malgré l'existence de grandes foires internationales d'importance considérable; plutôt que de s'attacher à l'idée de foires spécialisées. Leur audace, leur tenacité, leur optimisme et surtout leur acceptation du risque, prémisses indispensables de la réussite en matière économique, ont trouvé leur récompense, et je les en félicite très sincèrement au nom du Gouvernement luxembourgeois.

Les grandes foires permettent la confrontation de l'ingéniosité, de la science des chercheurs, de la perfection des techniciens. C'est pourquoi, dans l'ère de la technique, les foires-expositions intéressent la population entière; du constructeur jusqu'à la femme d'ouvrier. Mais cette confrontation n'a de valeur que si elle est vivante et dans la mesure où elle favorise la vente aux utilisateurs ainsi que l'échange des produits entre les peuples. L'exposant éveille l'attention du visiteur du moment qu'il a su donner à son inspiration l'expression persuasive. L'échange international est conditionné par une solution des problèmes que posent les tarifs douaniers, les contingentements, les possibilités de paiement. Les problèmes du libre mouvement des biens, des capitaux et des hommes sont ainsi posés en même temps que ceux des salaires et des prix, du pouvoir d'achat, du niveau et du mode de vie; en un mot, le problème de la condition humaine apparaît.

Le Gouvernement luxembourgeois, qui est fermement décidé à améliorer la stabilité de l'emploi, à sauvegarder le plein emploi et à favoriser la création de nouvelles possibilités d'emploi, voit dans l'atteinte des objectifs de la Foire Internationale — vente aux utilisateurs, échange entre les peuples — un facteur important pouvant contribuer à la réalisation de ces buts.

D'une année à l'autre, le progrès est sensible. De grands pays comme la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne ont augmenté leurs taux de libération au sein de l'O. E. C. E. Dans le cadre du Benelux, certaines difficultés ont pu être aplanies. A l'intérieur de la C. E. C. A., les échanges accusent une hausse.

Enfin, il n'est pas permis d'ignorer le problème le plus grave, le plus tragique, celui de la paix. Toute autarcie économique est une économie de guerre. Les entraves aux contacts risquent d'avoir des conséquences tragiques, comme l'histoire récente le prouve. Le cloisonnement économique étouffe les uns et fait mourir de faim les autres. La paix et, partant, l'avenir de l'humanité sont au prix d'une émulation pacifique.

Saisissons donc l'occasion de cette confrontation aimable, pour souhaiter l'intensification des échanges entre tous les peuples, pour arriver par la libéralisation à nous libérer de la peur, pour nous donner la certitude d'un avenir plus stable dans le bien-être général.

Mais la libération impose des rencontres dans une lutte pacifique, à laquelle nous devons nous préparer en créant les conditions nécessaires au succès. Un regard en arrière enlève tout soupçon d'inquiétude. A l'heure actuelle, le Grand-Duché de Luxembourg rayonne toujours dans le monde grâce aux efforts inlassables de toutes les forces vives de la nation.

C'est dans cet ordre d'idées que je souhaite à la 6^e Foire Internationale le grand succès qu'elle mérite à plus d'un titre.»

Pour terminer, M. Alphonse Weicker, Président du Conseil de Gérance de la F.I.L., s'adressa dans les termes suivants à l'assistance:

« Altesses Royales,

Nous avons une nouvelle fois le privilège de voir Vos Altesses Royales assister à la cérémonie d'inauguration de notre Foire et je suis heureux d'être l'interprète du Comité de Gérance pour Leur exprimer à cette occasion nos sentiments très sincères de loyalisme et notre vive et respectueuse gratitude.

Notre Comité se trouve récompensé de ses efforts par le nouveau témoignage de sympathie et d'intérêt que Vos Altesses Royales daignent réserver à la Foire Internationale de Luxembourg.

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Je remercie les Hautes Autorités de tous les pays, qui nous font l'honneur d'assister à cette manifestation. Leur présence est pour nous non seulement un encouragement précieux, mais aussi le témoignage réconfortant de leur souci constant de ne rien négliger qui puisse resserrer les liens d'amitié et influencer favorablement les réalisations économiques et culturelles entre leurs pays et le nôtre.

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés;

Les services éminents que vous avez durant une vie entière rendus au pays nous font apprécier à sa juste valeur votre présence parmi nous.

Nous sommes heureux, Messieurs les Ministres, de pouvoir vous souhaiter une très cordiale bienvenue. La Foire, vous ne l'ignorez pas, ne poursuit aucun but commercial; elle entend exclusivement servir les intérêts de la communauté.

Je suis certain que vous voudrez tenir compte de cette situation dans l'appréciation de certains problèmes mineurs que nous avons encore à solutionner.

Qu'il me soit permis de saluer tous ceux qui ont accepté notre invitation. La présence d'hommes d'élite de tant de pays amis, la présence d'hommes d'affaires éminents contribuent au rayonnement de notre Foire.

J'ai un devoir agréable à remplir, celui de féliciter l'Administration des Postes et celle des Douanes, ainsi que leurs délégués à la Foire.

Avec mes remerciements, je leur adresse le compliment que, dans la limite des possibilités, ils ont tout fait pour nous aider et pour faciliter la tâche des exposants.

Les représentants de la presse, toujours disposés à appuyer les initiatives intéressantes et à soutenir les idées généreuses, ne nous ont pas ménagé leur appui. Je voudrais leur présenter mes chaleureux remerciements pour leur collaboration efficace et leur concours bienveillant.

Tous ceux qui visiteront notre Foire, constateront qu'elle est plus belle, qu'elle est mieux organisée, qu'elle se présente plus favorablement que ses devancières. Le mérite en revient pour une large part à nos exposants qui, je le souhaite, sauront récolter le fruit de leur travail, de leur persévérance et de leur ténacité.

Si, en dehors et à côté des affaires, ils désiraient connaître notre pays, ses campagnes riantes, ses sites aux charmes multiples, ses vestiges d'un passé lointain et parfois glorieux, je crois pouvoir leur dire qu'ils n'auront pas perdu leur temps et que les Luxembourgeois seront enchantés de les recevoir. Ils seront ravis de constater que d'exposants, ils sont devenus touristes et qu'en fin de compte ils deviendront et resteront des amis.

Tous nous avons salué le Plan Schuman qui, malgré les inconnus, les difficultés et peut-être les mécomptes qu'il peut nous réserver, représente le premier essai de réalisation du mouvement européen. Il vous intéressera tous de visiter, d'étudier et d'admirer son stand à l'entrée principale de notre Foire. Ce stand harmonieux et instructif vous familiarisera avec les graves problèmes qui sont à la base de la constitution de la C.E.C.A. — Il vous montrera cette construction d'une communauté nouvelle, dangereuse peut-être, mais nécessaire, dont la conception et la réalisation sont chargées de tant de promesses.

La Foire de 1954 continue une tradition déjà brillante.

Conscients de cette tradition, conscients des responsabilités qui nous incombent, nous avons

le devoir impérieux de perfectionner notre organisation et d'améliorer l'ensemble de nos installations.

L'avenir de notre Foire étant assuré, nous avons conçu, en plein accord et avec le concours de l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg et aussi dans son intérêt, l'idée de construire un nouveau et vaste hall d'exposition, de construire le Palais de l'Exposition.

Pour votre bienveillante compréhension, pour votre aide morale et matérielle jamais en défaut, nous vous devons, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins et Messieurs les Membres du Conseil Communal, une profonde reconnaissance.

Les plans de ce hall ont été établis par notre dynamique directeur, Monsieur Jemp Michels, organisateur parfait et architecte de grand talent, en étroite collaboration avec Messieurs Clement, ingénieur, et Schmit, architecte de la Ville de Luxembourg. C'est de tout cœur que j'adresse à ces Messieurs mes chaleureuses félicitations et mes très sincères remerciements.

Cette vaste construction de grande allure, d'une sobre, intéressante et imposante architecture, embellira tout le quartier et donnera à notre Foire un cadre digne de son standing national et international.

Sauf imprévu, les plans seront exécutés sans retard et la construction sera achevée pour le mois de juillet de l'année prochaine, afin que l'inauguration des nouveaux locaux puisse se faire à l'occasion de la Foire de 1955.

La Foire Internationale de Luxembourg a été créée pour intensifier et renforcer l'économie du pays, condition essentielle au maintien et à l'aménagement du niveau de la vie de nos populations; elle a été créée pour permettre la confrontation, dans une atmosphère de saine émulation et de concurrence pacifique, du progrès dans toutes les domaines.

Pour rendre à notre vieux continent l'équilibre, pour lui rendre vigueur et prospérité, pour permettre à son économie de s'adapter aux conditions difficiles de notre époque dangereusement bouleversée, il est nécessaire de rétablir la libre concurrence et la responsabilité personnelle, de supprimer successivement les barrières douanières, d'assurer la liberté des initiatives, de résoudre le problème de la politique fiscale non pas en nivelant et en appauvrissant le contribuable, mais en respectant le droit au juste profit, d'arriver enfin à la liberté des échanges et à la convertibilité des monnaies.

Par sa Foire Internationale, le Luxembourg, carrefour des grands prolongements économiques de ses puissants voisins, voudrait apporter sa modeste contribution à la réalisation de ses objectifs.

Conscients du rôle qui lui incombe, le Comité de Gérance et la Direction s'efforceront de rendre la Foire Internationale de Luxembourg

chaque année plus intéressante, plus attractive et plus efficiente. Ils auront à cœur de servir, au-delà des intérêts commerciaux immédiats, la collaboration, la compréhension et l'entente entre les peuples libres et les hommes de bonne volonté. »

Après l'exécution de la « Marche de la Foire Internationale », les Membres de la Famille grand-ducale, accompagnés des invités d'honneur, visiteront les différents halls de l'exposition.

*

Rappelons que la Foire couvre une superficie de 25.000 m² et comporte 18 participations étrangères. L'évolution du nombre total des exposants et la répartition selon les différents pays se présentent comme suit pour les années 1952, 1953 et 1954:

	1952	1953	1954
Afrique du Sud	—	—	3
Allemagne Occidentale	273	414	472
Angleterre	30	39	40
Autriche	7	14	12
Belgique	230	273	287
Canada	1	4	1
Congo-Belge	1	1	1
Danemark	3	3	6
Etats-Unis	17	14	29
France	37	66	79
Italie	7	4	16
Luxembourg	156	296	313
Norvège	—	2	2
Pays-Bas	28	50	47
Portugal	—	1	2
Sarre	5	4	9
Suède	5	2	5
Suisse	24	30	48
Tchécoslovaquie	—	1	2
	824	1208	1374

Parmi les représentations officielles on remarquait pour la première fois la participation de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ainsi que celle du Centre d'Information des Chemins de Fer Européens.

Dans la presse étrangère on pouvait lire des commentaires très élogieux sur l'importance de la Foire Internationale de Luxembourg et sur la parfaite organisation de celle-ci. Il est certain que la situation géographique du pays contribue largement à faire du Luxembourg un point de rencontre idéal et permet aux producteurs étrangers et luxembourgeois de se contacter facilement. Il contribue au développement fructueux des relations commerciales internationales et rehausse le prestige du Grand-Duché à l'étranger.

*

A la suite du développement progressif de la Foire Internationale de Luxembourg et du succès toujours croissant qu'elle remporte chaque an-

née, les organisateurs ont prévu pour l'année 1955 la construction d'un nouveau et vaste hall d'exposition.

Dans son allocution, M. Alphonse Weicker, Président du Conseil de Gérance de la Foire Internationale de Luxembourg; y a fait allusion et nous tenons à ajouter encore quelques détails supplémentaires concernant ce projet dont les travaux seront entrepris au cours de cette année. Les organisateurs espèrent achever la construction de ces nouveaux halls pour le mois de juillet 1955; afin de pouvoir les inaugurer à l'occasion de la prochaine Foire.

Le terrain de la Foire qui est situé à proximité du centre de la ville, comprend deux halls seulement et; chaque année, les organisateurs doivent faire ériger trois grandes tentes devant les bâtiments existants pour y abriter les nombreux stands. Malgré ces efforts, la surface d'exposition qui a été ainsi portée à 25.000 m²; ne suffit pas pour satisfaire toutes les demandes et, cette année encore, les organisateurs étaient obligés d'en refuser plus de cinq cents.

La construction d'un nouveau hall d'exposition s'imposait donc impérativement. Ce hall ne

servira pas seulement pour les besoins de la Foire Internationale, mais il sera également mis à la disposition de tous les organismes et associations qui pourraient ainsi y organiser des manifestations culturelles, sportives ou autres. Il pourra servir en outre comme lieu de rencontre des grands congrès internationaux.

Ce nouveau hall qui aura une longueur de 98 mètres sur 40 mètres de largeur; soit 4.000 m²; comprendra des garde-robes, des toilettes, des douches; des chambres à coucher, des ateliers et des entrepôts ainsi qu'un café et un restaurant, ce dernier s'étendant sur une surface de 375 m². La cave qui aura une hauteur de 4 mètres; permettra l'aménagement d'une autre surface de 3.000 m².

Le grand hall pourra abriter environ 5.000 personnes et, selon les besoins, il sera possible de transformer le hall pour un nombre de places allant de 500 à 1.000, 2.000 ou 3.000 personnes. La possibilité de dortoirs pour 500 à 1.000 personnes est également prévue dans le projet établi par M. Jemp Michels; Architecte, Directeur de la Foire Internationale.

Autour de Benelux

Les 7 et 8 mai eurent lieu à l'Hôtel de Ville de Gand les « Journées communales Benelux ». Environ quatre cents représentants de villes et de communes de Benelux prirent part à cette réunion, organisée par l'« Union des Villes et Communes belges » et la « Vereeniging van Nederlandse Gemeenten ». Le Luxembourg y était représenté par M. Henri Cravatte, bourgmestre de Diekirch.

Au cours de l'assemblée plénière, des rapports furent présentés par MM. Kolschoten et Cravatte, respectivement bourgmestres d'Eindhoven et de Diekirch; sur « Les Communes et l'Industrie » et « L'Industrialisation des Communes ». Le lendemain, M. D'Ailly, bourgmestre d'Amsterdam; présenta encore un rapport sur « La Ville et l'Industrie ».

*

Le 8^e Congrès économique Benelux.

Le huitième Congrès économique Benelux organisé par le Comité Benelux a eu lieu les 14 et 15 mai à Scheveningue en présence de 200 délégués des trois pays. Au cours de ce Congrès, M. Le Ameye, Directeur de la Banque Belge pour l'Afrique; fit un discours au cours duquel il a comparé la formule globale d'intégration de Benelux à la méthode d'intégration par secteur appliquée par la C.E.C.A. Ensuite, M. Rom. Colthoff, Secrétaire général de la Fédération néerlandaise des Employeurs; traita du problème

de la politique commerciale commune et M. Paul Weber, Secrétaire général de la Chambre de Commerce luxembourgeoise, parla du « Climat psychologique » de Benelux.

Au cours de la séance de clôture, deux résolutions furent adoptées à l'unanimité. Dans la première résolution, le congrès souhaite que les progrès déjà réalisés par Benelux, dans la formation d'un marché commun, soient progressivement étendus. Cette extension devra se faire notamment par la libération prochaine du mouvement des capitaux, ainsi que par un rapprochement continu des principes, sur lesquels se base la politique économique et sociale des trois pays, ce qui aura pour conséquence un rapprochement du niveau des prix et des salaires, qui doit aller de pair avec la levée des mesures qui empêchent l'adaptation des entreprises des trois pays au marché commun en voie de formation. Le dernier moyen, enfin, est, selon le congrès, un contact plus étroit entre les instances politiques des trois pays et la constitution d'organes communs à Benelux, de manière à promouvoir et à renforcer l'union économique.

La seconde résolution porte sur la politique commerciale de Benelux. Le congrès estime désirable que les gouvernements de Benelux arrêtent, en collaboration étroite et en temps utile, de quelle façon la mise en pratique des traités commerciaux communs sera exécutée, de sorte que les gouvernements des pays, avec lesquels des négociations seront entamées, deviennent

conscients que Benelux commence à devenir une réalité, également vis-à-vis de l'extérieur.

Le congrès juge nécessaire, pour la réussite d'une politique commerciale commune, l'établissement de contacts intensifs, avant et pendant les négociations, entre les instances officielles intéressées et les organisations professionnelles.

Le congrès estime enfin souhaitable que les contacts entre les milieux belges, hollandais et luxembourgeois, leurs organismes représentatifs, tels que les chambres de commerce et les représentants officiels des trois nations à l'étranger, soient intensifiés en vue d'y promouvoir l'expansion économique de Benelux.

*

Les 21 et 22 mai, la Commission Benelux pour l'unification du droit s'est réunie en assemblée plénière à Bruxelles.

La Commission a poursuivi ses travaux relatifs à la vente et à l'exécution des décisions pénales. Elle a remanié le projet relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité des automobilistes, en tenant compte des observations faites tant à la Commission de la Justice de la Chambre belge qu'à la Commission de la Justice de la Deuxième Chambre néerlandaise.

Rappelons que M. Fredericq, Professeur aux Universités de Gand et de Bruxelles, fut nommé Président de la Commission pour un terme de trois ans.

*

Le 8 juin, le Conseil général des trois pays du Comité de Benelux s'est réuni à Luxembourg, sous la présidence de M. Nicolas Margue, ancien Ministre, en présence du Jonkheer M. F. Bee-laerts van Blokland et de M^{me} Ch. Maskens, respectivement Président et Vice-Présidente des Comités néerlandais et belge.

Après avoir pris connaissance des travaux du huitième Congrès économique Benelux tenu à La Haye, le Conseil général a achevé la mise au point du cinquième Congrès Benelux des communications et du tourisme qui devait se tenir à Ostende.

*

Le V^e Congrès Benelux du Tourisme et des Communications.

Le cinquième Congrès du Comité de Rapprochement belgo-néerlandais-luxembourgeois s'est réuni les 18 et 19 juin au Kursaal d'Ostende. Ce congrès était consacré cette année aux questions relatives aux Communications et au Tourisme des pays de Benelux. La séance inaugurale était présidée par M. Eric Legrand, Président du « Touring Club de Belgique ».

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le cinquième Congrès:

a) Considérant que la collaboration économique et touristique dans le cadre de Benelux

nécessite un règlement aussi uniforme que possible en ce qui concerne la protection du nom « hôtel » et la classification des établissements d'hébergement, le Congrès a exprimé le souhait que les autorités des pays de Benelux qui ont le tourisme dans leurs attributions, fassent appel à la collaboration des dirigeants des organisations professionnelles de l'industrie hôtelière pour procéder à la préparation des textes légaux qui traduiront une parfaite coordination des statuts hôteliers des trois pays.

b) Constatant l'intérêt de l'hélicoptère pour les relations interbenelux, il exprime le vœu que les administrations municipales des villes les plus importantes de nos pays prévoient l'emplacement d'un héliport dans leurs plans d'urbanisation.

c) Constate qu'en fait l'activité de l'Association belgo-luxembourgeoise des voyages scolaires s'étend déjà aux déplacements des écoliers néerlandais. Il exprime le vœu de voir modifier l'appellation et la structure de l'association susdite en « Association Benelux des Voyages scolaires » et suggère aux commissions de tourisme dans le cadre de Benelux et aux organismes officiels de s'intéresser davantage aux déplacements scolaires.

d) Les régions séparées par des barrières naturelles ou artificielles ne peuvent se rejoindre et apprendre à se connaître que par de bons moyens de contact, ce qui est une des conditions pour une collaboration profonde et la réalisation de l'unité. Les habitants des diverses régions doivent donc être rapprochés par les moyens de communication.

Dans ce domaine, le Congrès souhaite: 1^o L'étude des possibilités du rétablissement des lignes de chemin de fer qui remplissent une fonction de liaison importante entre les grands centres de Belgique et des Pays-Bas, en particulier la liaison Maastricht-Hasselt, Eindhoven-Bruxelles et Anvers-Ruremonde, Munchen-Gladbach; 2^o Que, dans le planning routier ultérieur, il soit veillé à ce qu'il y ait une bonne intégration, plus particulièrement par l'ouverture progressive de tous les anciens passages frontaliers et l'ouverture de tous les postes de douane nuit et jour, ainsi que par la réalisation d'un passage fixé au-dessus de la Meuse, à la place la plus favorable entre Maastricht et Maastricht.

Le Congrès demande encore la promotion des relations d'autobus directes au-delà des frontières et la suppression des difficultés existantes au chargement de passagers par des autocars d'autres nationalités.

Le Congrès a été clôturé par un banquet qui eut lieu également au Kursaal d'Ostende et au cours duquel des allocutions furent prononcées par MM. Quaeghebeur, Bourgmestre a. i. d'Ostende, Van Houtte, ancien Premier Ministre et Président du Comité de Rapprochement belgo-

néerlando-luxembourgeois, Nicolas Margue, ancien Ministre luxembourgeois, Président de la Section luxembourgeoise du Comité Benelux; Boreel, Président du Tourisme néerlandais, et Eric Legrand, Président du Touring Club de Belgique.

*

Les bureaux des Associations patronales belges, néerlandais et luxembourgeois se sont réunis à La Haye le 24 juin. M. Carlo Hemmer y représentait la Fédération des Industriels luxembourgeois.

Un communiqué, publié à l'issue de la réunion, déclare que les bureaux des associations patronales ont décidé de créer un comité consultatif commun. Ce comité, qui se réunira régulièrement, aura pour objet notamment de décider d'une politique commerciale commune aux trois pays et de coordonner les suggestions faites par les secteurs industriels à leur gouvernement respectif en vue de la conclusion d'accords commerciaux.

Le communiqué précise ensuite que les différences entre les salaires des trois pays ne sont plus aussi prononcées depuis l'augmentation des salaires aux Pays-Bas. Néanmoins, toutes les difficultés dans les secteurs industriels résultant de cette différence n'ont pas été aplanies.

Les bureaux des associations patronales insistent également sur la nécessité de tenir compte, lors des pourparlers dans les différents pays sur la politique de salaires à appliquer, des conséquences qu'auront d'éventuelles modifications de cette politique sur la réalisation de l'union économique.

Le développement sans heurts du marché dans certains secteurs « sensibles » de l'industrie après la conclusion d'accords mutuels a été noté avec satisfaction. Les associations d'employeurs des trois pays ont recommandé de rechercher, de commun accord, une solution pour les secteurs encore en difficulté.

Au sujet de l'avenir de la coopération, les bureaux des organisations patronales ont exprimé leur confiance quant à la réalisation de l'union économique. Ils ont, enfin, décidé de continuer leur collaboration dans ce but.

*

La Conférence Benelux à Bruxelles.

Le 20 juillet s'était ouvert au siège de l'Union douanière à Bruxelles la conférence du Comité ministériel Benelux, sous la présidence de M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, remplaçant M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, empêché. La délégation luxembourgeoise était composée en outre de M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, M. Albert Calmes, Ministre plénipotentiaire honoraire, et M. René Logelin, Conseiller de Gouvernement.

A l'issue de cette conférence, le communiqué suivant a été publié:

Un échange de vues général a eu lieu entre les ministres au sujet de l'évolution des prix et salaires dans les trois pays, ainsi qu'au sujet des moyens qui pourraient être mis en œuvre, afin de favoriser, conformément aux principes du protocole du 24 juillet 1953, le plein emploi par une politique d'expansion économique, dont le but final serait le relèvement du standing social des populations des trois pays. Cette expansion économique résulterait d'une coordination heureuse en matière de productivité, d'investissements et d'un accroissement des échanges réciproques, ce qui aurait une influence favorable sur l'adaptation des niveaux des prix.

Ils ont marqué leur accord sur l'opportunité de revoir, à la lumière des expériences réalisées depuis lors, le projet de traité d'union économique élaboré en 1951.

Ils ont constaté avec satisfaction que le protocole du 24 juillet 1953 concernant la coordination des politiques économiques et sociales a donné des résultats encourageants dans la majorité des secteurs sensibles.

Le comité de ministres a convenu d'examiner, le cas échéant, plus à fond, au cours d'une prochaine réunion, le résultat des études en cours pour certains secteurs déterminés tombant sous l'application de ce protocole.

Le comité de ministres a exprimé le vœu que la ratification par les parlements nationaux du protocole du 24 juillet 1953 soit le plus rapidement possible un fait accompli dans chacun des trois pays. Ils ont décidé de reconduire, en attendant sa ratification, pour une nouvelle période d'un an, les dispositions d'application de ce protocole.

Le comité de ministres a exprimé également sa volonté de continuer l'examen des difficultés que soulève le problème de l'unification totale des droits d'accise, difficultés qui sont avant tout d'ordre fiscal. Il s'est montré favorable à la mise en vigueur, dans des délais qu'il fixera au cours de sa prochaine réunion, de certains des droits d'accise dont l'unification est prévue par la convention du 18 février 1950.

Le comité de ministres a examiné les questions que pose l'institution d'un conseil interparlementaire Benelux. Il a chargé la réunion des présidents d'élaborer de nouvelles propositions qui permettraient la création et le fonctionnement de ce conseil, conformément à l'échange de vues que les ministres ont eu à ce sujet.

Le comité de ministres a procédé à un échange de vues général sur la liste commune des libérations à présenter à l'O.E.C.E., il a constaté son accord unanime sur la nécessité de promouvoir, par un effort harmonieux, la libération du commerce international. Il a prié la réunion des présidents de préparer, pour sa

prochaine réunion, un rapport sur les possibilités qui s'offrent aux gouvernements des trois pays partenaires de promouvoir à la fois les objectifs de la libération du commerce international, tels qu'ils sont formulés par l'O. E. C. E., et ceux du développement harmonieux des économies nationales des pays de Benelux.

Le ministre van de Kieft a mis la réunion du comité des ministres au courant des discussions ayant eu lieu à Londres les 15 et 16 juillet, au sujet du problème de la convertibilité.

Lors des dites discussions, le point de vue de Benelux, établi préalablement de commun accord par les trois pays, a été défendu au nom des trois gouvernements par le ministre van de Kieft.

Le comité de ministres procédera à un examen plus approfondi de la question lors d'une prochaine réunion.

Le comité de ministres a décidé que les trois gouvernements adresseront au secrétariat exécutif du G. A. T. T., à Genève, une déclaration aux termes de laquelle ils acceptent les buts du plan d'abaissement des tarifs présenté par cet organisme au cours de la 8^e session.

Cette déclaration a pour but de soutenir les efforts tendant à un abaissement des tarifs. Les trois gouvernements formulent clairement qu'il existe une corrélation entre l'abaissement des tarifs d'une part et toutes les autres entraves au commerce d'autre part. Les trois gouvernements seraient heureux, si les autres pays partenaires étaient disposés à coopérer avec eux dans le cadre du G. A. T. T., d'autant plus qu'on constate actuellement un arrêt complet dans ce domaine.

Les ministres belges ont demandé aux ministres néerlandais de suspendre les travaux parlementaires relatifs au projet de création d'une soudière à Delfzijl pendant une courte période, afin de pouvoir faire valoir leurs observations.

Les ministres néerlandais n'ont pu marquer leur accord qu'ils étaient prêts à entrer en négociation, afin que soit sauvegardée la production de la soude en Belgique et que soit établie une procédure de consultation pour l'éventuel développement du centre de Delfzijl.

Le comité de ministres s'est mis d'accord sur une solution provisoire pour les difficultés qui se sont présentées dans le domaine de l'importation de lait évaporé.

*

Le Comité des Ministres de Benelux qui s'était réuni à Bruxelles le 20 juillet avait déclaré que les trois Gouvernements adresseraient au Secrétariat exécutif du G. A. T. T. à Genève une déclaration se référant au nouveau plan d'abaissement des tarifs douaniers publié par le Secrétariat de cet organisme en janvier 1954.

Ce plan prévoit une réduction progressive et parallèle s'échelonnant sur une période de trois ans de l'incidence des tarifs douaniers selon un pourcentage fixe, ainsi que des plafonds établis d'un commun accord aux tarifs applicables aux différentes catégories de produits.

Au courant du mois de juillet, le Secrétariat du G. A. T. T. a publié cette déclaration des Gouvernements de Benelux en déclarant que « les pays de Benelux commandent une part importante du commerce mondial et la décision de leurs gouvernements communiquée par cette déclaration marque une étape importante du développement de cette nouvelle procédure en vue de l'abaissement des tarifs ».

Nous reproduisons ci-dessous la déclaration des Gouvernements de Benelux en question :

Les gouvernements des pays de Benelux, après avoir procédé à l'examen du plan d'abaissement des tarifs élaboré au sein des parties contractantes à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ont estimé que le moment était venu de faire connaître l'attitude qu'ils ont prise à cet égard.

S'étant au préalable concertés, conformément à la convention instituant l'Union douanière belgo-néerlando-luxembourgeoise, ils ont défini une position commune lors de la réunion du comité des ministres, tenue à Bruxelles, le 20 juillet 1954.

Les gouvernements des pays de Benelux estiment que les règles présentées dans le rapport du groupe de travail d'intersession constituent un progrès considérable sur les pratiques du G. A. T. T. dans son état actuel et qu'elles présentent un intérêt capital pour l'amélioration des échanges internationaux. Considérant au surplus que la réalisation des objectifs assignés par le plan ouvrirait pour l'avenir de nouvelles perspectives à l'abaissement progressif des barrières douanières, ils ont décidé de donner au secrétariat exécutif des parties contractantes leur acceptation de principe pour l'adoption du plan.

Les pays de Benelux se déclarèrent également prêts à participer à une conférence qui se tiendrait sur la base du principe formulé dans le rapport. Ils subordonnent cependant leur acceptation à la condition formelle que tout Etat membre du G. A. T. T. ou du moins les principaux d'entre eux s'engagent pareillement sans réticence.

En outre, dans l'esprit des gouvernements des pays de Benelux, la mise en œuvre du plan d'abaissement des tarifs devrait non seulement exclure d'une manière formelle l'établissement ou le renforcement par les parties contractantes de mesures susceptibles d'en neutraliser les effets, mais impliquer en même temps un effort général tendant à la suppression progressive des obstacles au commerce international. Ces principes devraient se concrétiser en particulier lors

de la revision de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Les gouvernements des pays de Benelux souhaitent également que les pays qui ont adopté jusqu'à présent une politique de protection en matière douanière, procèdent à un effort plus poussé dans le sens d'une libération de leurs importations conformément aux buts proposés par le plan.

Si les gouvernements des pays de Benelux ont tenu dès à présent à donner leur accord de principe au plan préparé par le G. A. T. T., ils ne méconnaissent pas l'intérêt qu'il y aurait à compléter encore sur des points d'ordre technique le premier rapport sur l'abaissement des tarifs douaniers, ils se réservent toutefois la faculté de présenter le cas échéant les observa-

tions de caractère technique qui leur paraîtraient opportunes.

Si la collaboration d'autres pays à la réalisation du plan s'avérait insuffisante ou s'il intervenait pour les questions encore en suspens des solutions qui affaibliraient la portée et les effets du projet, les pays de Benelux, dont le tarif douanier a été porté à un niveau relativement bas, auraient à considérer leur politique commerciale; notamment en matière tarifaire, et feraient toutes propositions qu'ils jugeraient utiles pour la défense de leurs intérêts.

Il ne paraît pas inutile de rappeler ici que le commerce global des trois pays de Benelux occupe en ordre d'importance la troisième place dans le monde.

La libération des mouvements de capitaux à l'intérieur de Benelux

Création du franc belge transférable

Par un accord intervenu le 8 juillet 1954, les Gouvernements belge, luxembourgeois et néerlandais ont décidé de libérer les mouvements de capitaux entre les trois pays membres de Benelux. Dorénavant, les transferts de capitaux pourront se faire d'un pays à l'autre, sans limitation de montant et pour toutes espèces d'investissements et de désinvestissements. Ainsi les capitaux belges et luxembourgeois investis aux Pays-Bas, qui n'avaient pas jusqu'ici pu être rapatriés, pourront l'être désormais par la voie du marché libre du florin existant en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise; ces capitaux pourront également être réinvestis aux Pays-Bas et notamment être placés en titres néerlandais et en titres belges, luxembourgeois ou congolais, qui seront rapatriables en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et négociables dans les Bourses de l'Union Economique.

L'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change a pris les mesures réglementaires que requiert la mise en application de l'accord. Ces mesures élargissent encore le régime de change très libéral existant dans l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. La faculté était déjà accordée depuis plus de deux ans aux résidents de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise de transférer de capitaux et de faire des investissements sans limitation de montant et sous toutes les formes; en Hollande comme dans les autres pays membres de l'Union Européenne de Paiements; en recourant à leur choix soit au marché officiel, soit au marché libre du florin. Cette faculté est dorénavant complétée par l'autorisation de transférer en Hollande à l'intervention de toute banque ou de tout agent de change des titres belges, luxembourgeois, coloniaux et néerlandais et de les négocier sur le marché néerlandais ou

encore d'arbitrer ces titres en Hollande contre d'autres titres qui seront rapatriables dans l'Union Economique. Une autorisation générale a été donnée aux banques et agents de change de procéder à ces opérations. Il convient de remarquer que les titres néerlandais nouvellement acquis sur le marché hollandais ne pourront pas sortir des pays de Benelux, ni être vendus à d'autres personnes que des résidents des pays de Benelux.

Les banques et agents de change peuvent également exécuter dans les Bourses belges, pour compte de résidents néerlandais, toutes les opérations d'achat, de vente et d'arbitrage de titres belges, luxembourgeois, coloniaux et néerlandais, ainsi que les transferts de titres entre la Hollande et l'Union Economique requis par ces opérations.

En ce qui concerne les investissements que des résidents néerlandais désireraient ainsi faire dans l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise sous forme de titres ou sous toute autre forme, un marché libre du franc belge est créé en Hollande semblable au marché libre du florin qui fonctionne dans l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Pour faciliter le fonctionnement de ce marché et permettre aux résidents néerlandais de se procurer les francs belges, une nouvelle catégorie de comptes en francs belges et en francs luxembourgeois est instituée: les comptes étrangers «L». Ceux-ci font l'objet d'un nouveau Règlement de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change qui est publié dans le «Moniteur» belge et le «Mémorial» du Grand-Duché de Luxembourg du 12 juillet 1954. Le bénéfice des comptes étrangers «L» n'est pas réservé aux seuls résidents hollandais; les résidents de tous les pays membres de l'Union

Européenne de Paiements et de leurs zones monétaires peuvent également se faire ouvrir des comptes «L».

Les comptes «L» sont des comptes libres tenus dans les livres des intermédiaires agréés. Ils peuvent être employés pour toutes opérations en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, à l'exception seulement de l'achat de marchandises et de l'achat de dollars au cours officiel; les comptes «L» peuvent être employés notamment pour d'autres paiements en faveur de résidents de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise; pour l'acquisition de titres belges, luxembourgeois, coloniaux et néerlandais, pour des placements et investissements; pour des voyages; des dons, et l'achat de billets de banque étrangers.

Pour alimenter en francs belges ou francs luxembourgeois leurs comptes «L», les résidents des pays membres de l'Union Européenne de Paiements peuvent vendre dans l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise des titres belges, luxembourgeois, coloniaux et étrangers, des billets de banque étrangers et des monnaies des pays membres de l'Union Européenne de Paiements; réaliser des investissements, envoyer à des intermédiaires agréés des billets de banque belges détenus à l'étranger; encaisser des coupons de titres et des bénéfices.

Les comptes «L» sont transférables entre les résidents de tous les pays membres de l'Union Européenne de Paiements et convertibles dans les monnaies de ces pays. Ils peuvent également être virés à des comptes étrangers «B» de résidents des pays membres de l'Union Européenne de Paiements.

Les résidents de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise peuvent de leur côté traiter, sans l'autorisation de l'Institut Belgo-Luxembourgeois, avec des résidents des pays membres de l'Union Européenne de Paiements toutes les opérations financières dont le règlement s'effectue au moyen des comptes «L»: prêts; dons, emprunts, vente et achat de titres et de participations, vente et achat de billets de banque étrangers et de devises des pays membres de

l'Union Européenne de Paiements. Pour les opérations sur titres il faut passer par des intermédiaires agréés par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change (sauf pour les opérations avec la Hollande où tout agent de change de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise peut intervenir). Le cours des opérations sur billets de banque étrangers et sur devises des pays membres de l'Union Européenne de Paiements n'est pas réglementé.

Les autres paiements que les résidents de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ont à faire en francs belges ou francs luxembourgeois à des résidents des pays membres de l'Union Européenne de Paiements; notamment pour des marchandises, des services commerciaux et d'autres opérations courantes; doivent comme précédemment être réglés par versement dans des comptes étrangers «B» de banques de pays membres de l'Union Européenne de Paiements; c'est-à-dire par le secteur réglementé des paiements.

La création des comptes étrangers «L» donne aux résidents de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et des pays membres de l'Union Européenne de Paiements de grandes facilités pour le règlement des opérations financières et des arbitrages en titres et en monnaies étrangères. Elle constitue de plus une phase nouvelle du rétablissement de la convertibilité du franc belge. Le franc belge est déjà pleinement et automatiquement convertible pour les résidents des pays à monnaie convertible. Il est pratiquement convertible pour les résidents de l'Union Economique, puisqu'ils peuvent faire tous transferts à l'étranger soit en vertu des règlements, soit en vertu d'autorisations particulières. En ce qui concerne les pays à monnaie inconvertible; la nouvelle mesure crée, à côté des accords de paiement et des comptes réglementés qui leur sont propres; un autre secteur où les francs belges acquis par des opérations faites sur le marché libre sont dotés d'une convertibilité quasi-complète. Ce régime pourra être complété et étendu au fur et à mesure que de nouveaux progrès seront réalisés dans les relations financières internationales.

La 37^e Conférence Internationale du Travail à Genève

La 37^e session de la Conférence Internationale du Travail a eu lieu à Genève du 2 au 24 juin 1954 sous la présidence de M. Paul Ramadier, délégué gouvernemental de la France. De toutes les sessions tenues jusqu'ici, elle a été la plus importante quant au nombre des pays participants et de leurs représentants. Les 654 délégués, conseillers techniques et observateurs qui ont participé à la Conférence, représentaient 66 des 69 pays membres de l'Organisation Internationale du Travail, ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le Luxembourg était représenté par une délégation statutairement complète, dirigée par MM. François Huberty et Gust van Werveke.

Sur le chemin de l'universalité.

Le Parlement mondial du Travail, comme on appelle souvent cette réunion de délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs tout préoccupé à renforcer la paix en apportant sa contribution au progrès social, n'entend d'habitude que des échos assourdis des grands débats politiques qui divisent le monde. Cette année, et bien que la Conférence se soit consacrée principalement à poursuivre l'œuvre sociale de ses devancières, la situation politique internationale a donné lieu à des débats parfois assez vifs. Le retour de l'U. R. S. S., accompagné de l'adhésion de la Biélorussie et de l'Ukraine ainsi que d'une participation plus active d'autres pays de l'Est, a renforcé le caractère d'universalité de l'Organisation Internationale du Travail. Ce fait, réjouissant en lui-même, a cependant soulevé certaines difficultés en raison de la structure tripartite de l'Organisation et du régime spécial des démocraties dites populaires.

Ainsi, les pouvoirs des délégués employeurs de sept pays de l'Est de l'Europe ainsi que des délégués travailleurs de l'U. R. S. S. et de la Tchécoslovaquie furent contestés de divers côtés. Toutefois, une proposition tendant à l'invalidation de ces pouvoirs fut finalement rejetée; de même qu'une proposition analogue visant les délégués travailleurs du Panama, du Venezuela, des Philippines et de la République dominicaine. Par ailleurs, la Conférence se déclara incompétente pour traiter des objections contre la présence de la délégation représentant la Chine nationaliste; elle maintint celle-ci dans son droit de vote qu'elle refusa par contre à la Hongrie, bien que l'un et l'autre de ces pays fussent pareillement en retard dans le paiement de leurs contributions au budget de l'Organisation. Enfin, une demande d'adhésion de la République populaire de Roumanie a été tenue en suspens jusqu'après l'admission de ce pays à l'O. N. U.

Un grand débat de politique sociale.

Au cours de sa séance d'ouverture, la Conférence a rendu un émouvant hommage à la mé-

moire de Léon Jouhaux, Prix Nobel de la Paix, qui fut un des fondateurs et principaux artisans de l'Organisation Internationale du Travail. Ce fut à un délégué-ouvrier luxembourgeois, M. Antoine Krier, qu'échut l'honneur d'interpréter à cette occasion les sentiments du groupe des travailleurs de tous les pays représentés. Sur la base d'un remarquable rapport, présenté par l'éminent Directeur général du Bureau International du Travail, M. David A. Morse, la Conférence s'est livrée ensuite à un grand débat de politique sociale, consacré plus spécialement aux problèmes du logement des travailleurs. 128 orateurs, représentants gouvernementaux, patronaux et ouvriers, sont intervenus, parmi eux le Président de la Confédération Helvétique, M. Rodolphe Rubattel, ainsi que les Ministres du Travail de 15 pays.

La Conférence a procédé en outre à un examen approfondi des activités de l'Organisation Internationale du Travail dans le domaine de l'assistance technique aux pays insuffisamment développés. Il entre dans les intentions du Bureau International du Travail de se concentrer à l'avenir sur des projets moins nombreux et d'une durée plus longue qui ont plus de chance d'être poursuivis par les pays intéressés après la fin de l'aide extérieure. Les gouvernements de leur côté ont été sollicités d'utiliser au maximum le mécanisme existant pour développer le courant international des capitaux en faveur des pays insuffisamment développés.

L'œuvre législative de la Conférence.

Dans l'accomplissement de sa tâche principale, c'est-à-dire de sa mission législative, la Conférence a apporté de nouvelles contributions au Code International du Travail qui devient d'année en année d'une ampleur plus imposante. Toutefois, ce n'est qu'un seul instrument international qui a pu être définitivement adopté au cours de cette session. Il s'agit d'une Recommandation sur les congés payés, question que la Conférence avait déjà examinée, selon la procédure de la double discussion, au cours de la session de 1953. Une résolution sur l'utilisation des congés payés a également été adoptée qui contient des suggestions quant aux mesures à prendre pour aider les travailleurs à bénéficier au maximum de leurs vacances annuelles. Les textes afférents ont été élaborés par une Commission comprenant des représentants luxembourgeois.

Trois autres questions ont fait l'objet d'une première discussion qui a permis de préparer des projets de Recommandations, sur lesquels la Conférence devra se prononcer lors de sa 38^e session au mois de juin 1955. Ces questions concernent les sanctions pénales pour rupture du contrat de travail, la protection des travail-

leurs migrants et des membres de leurs familles dans les pays insuffisamment développés, ainsi que l'adaptation et la réadaptation professionnelles des invalides, y compris les personnes physiquement diminuées. A l'encontre des deux premiers, ce dernier problème est pour le Luxembourg d'un intérêt direct et immédiat, en raison de la réforme en cours de sa législation nationale en la matière. Aussi les délégués luxembourgeois ont-ils participé de façon très active aux délibérations de la Commission qui avait la charge de préparer le projet de Recommandation afférent.

Enfin, la Conférence a adopté une résolution sur la réduction éventuelle de la durée du tra-

vail. Il a été entendu que le Bureau International du Travail préparerait un rapport comprenant des informations sur la situation dans les divers pays en étudiant les répercussions économiques de nouvelles mesures en ce domaine. Sur la base de cette étude documentaire, il y aurait lieu d'examiner la question sur la base tripartite, afin d'aboutir à telle réduction qui apparaîtrait désirable et possible. En pratique, c'est donc à une conférence spéciale que semble devoir rester réservé l'examen de ce problème important — examen qui ne pourra être abordé utilement qu'après la mise au point de la documentation requise.

Gust van Werveke.

Le Cinquième Anniversaire de la Signature du Statut du Conseil de l'Europe

A l'occasion du cinquième anniversaire de la signature du statut de Conseil de l'Europe, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé l'allocution suivante, diffusée par la station de Radio-Luxembourg:

« Chers concitoyens,

Il y a cinq ans aujourd'hui que fut signé à Londres, par les plénipotentiaires de dix pays européens, le Statut du Conseil de l'Europe. Ce fut la première réalisation concrète d'un idéal européen, propagé avec enthousiasme à l'époque de l'entre-deux-guerres par des hommes clairvoyants tels qu'Aristide Briand et le Comte Coudenhove-Kalergi, idéal qui, durant les rudes épreuves du dernier cataclysme, s'était profondément enraciné dans l'opinion publique des peuples démocratiques de l'Europe, épris de paix et de liberté. C'est ainsi que, dans le cadre des Nations Unies, l'Europe commençait à s'organiser par des pactes régionaux conclus entre des gouvernements européens qui avaient compris que l'avenir exigeait une collaboration de plus en plus étroite. Le Benelux, le Pacte de Bruxelles, l'Organisation Européenne de Coopération Economique, voilà autant d'étapes sur la route qui mène à l'union des Etats européens.

Le gouvernement luxembourgeois a été heureux et fier de pouvoir associer notre pays dès le début à cette œuvre d'unification et d'étroite collaboration. Il n'a pas hésité à proclamer sa foi dans le maintien et l'avenir de la démocratie et à joindre ses efforts à ceux des autres pays européens pour la défense des droits fondamentaux de la personne humaine et pour l'encouragement du progrès économique et social.

Si aujourd'hui, après cinq ans, l'on voulait entreprendre de dresser le bilan des réalisations accomplies sur cette voie qui avait été tracée

le 5 mai 1949 par les signataires du Statut, il n'y a pas de doute que le Conseil de l'Europe subirait à son avantage la comparaison avec d'autres organisations établies sur la base de la collaboration intergouvernementale. L'examen des questions d'intérêt commun au sein de l'Assemblée Consultative et du Comité des Ministres et la collaboration féconde de ces deux organes ont conduit à la conclusion d'accords européens qui constituent autant de pas en avant vers l'unification et la coordination des différentes législations nationales.

Lors de sa création, le Conseil de l'Europe se composait de dix nations. Actuellement, il comprend quatorze Etats Membres et un Etat associé. Ces pays n'ont certes pas la prétention de représenter l'Europe toute entière. Mais ils sont animés du même souci de sauvegarder les valeurs spirituelles et morales qui forment le patrimoine commun des nations européennes.

Au cours des dernières années, six des Etats Membres du Conseil se sont engagés dans la voie d'une intégration plus poussée. La Communauté Charbon-Acier, qui constitue la première expérience supranationale, a commencé son activité ici-même à Luxembourg. Des étapes nouvelles sont sur le point d'être franchies. En face de cet état de choses, d'aucuns trouveront que le Statut du Conseil de l'Europe constituait bien; il y a cinq ans, un essai timide d'union européenne, mais qu'à l'heure actuelle ce stade est dépassé par les événements. La création de communautés restreintes amène certains à penser que "l'Europe des Six"; la "Petite Europe", se trouve en opposition, voire même en contradiction avec le Conseil des "Quinze" à Strasbourg.

Ces craintes ne sont pas fondées. Tout d'abord, les signataires du Statut n'ont pas voulu exclure la possibilité d'une saine évolution des choses;

et il ne faut pas oublier que c'est précisément à l'Assemblée de Strasbourg qu'ont été discutés pour la première fois les principes qui sont à la base de la Communauté du Charbon et de l'Acier, de la Communauté de Défense et de la Communauté Politique. Le Conseil de l'Europe forme pour ainsi dire le laboratoire de l'intégration européenne, et son Statut porte en germe les possibilités d'une entente féconde et durable de l'Europe.

Les nations participantes sont décidées à poursuivre cette expérience pratique et progressive de la solidarité européenne. Non seulement les liens étroits entre les Etats Membres du Conseil ne sont pas menacés d'être brisés par les institutions supranationales, mais de sérieux efforts sont faits en ce moment pour les consolider. L'Assemblée consultative et le Comité des Ministres sont unanimes pour déclarer que le Conseil de l'Europe doit rester le cadre général de la politique européenne.

C'est dans cet esprit et afin de donner au Conseil un nouvel essor, lui permettant d'uti-

liser à plein ses possibilités de coopération, que le regretté premier Secrétaire Général du Conseil avait suggéré, peu avant sa mort tragique, l'établissement d'un programme d'action pour l'avenir. Le projet de ce programme, résultat des propositions de différents gouvernements membres, sera soumis à l'Assemblée consultative à sa prochaine session.

Jetant un regard rétrospectif sur l'œuvre accompli au sein du Conseil de l'Europe depuis sa création, on peut donc affirmer que la date du 5 mai 1949 marque une étape importante dans l'histoire de notre continent. C'est à cette date qu'ont été jetés les fondements d'une Communauté Européenne susceptible de s'accroître et de s'organiser progressivement. Si les Etats Membres continuent à collaborer loyalement et avec un sentiment réel de solidarité, s'ils poursuivent leurs efforts avec une ténacité ferme et prudente, sans brûler les étapes, mais sans esquiver les solutions reconnues opportunes, ils seront sûrs de réaliser cette union européenne qui permettra à leurs peuples de vivre et de prospérer.»

La Cérémonie du Memorial Day à Luxembourg

Le Memorial Day célébré en commémoration de tous les soldats américains tombés sur les champs de bataille fut célébré à Luxembourg au cimetière de Hamm, dimanche, le 30 mai.

Peu avant 11 heures, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagné du Général Anthony MacAuliffe, Commandant de la 7^e Armée américaine stationnée en Allemagne, qui commandait les troupes à Bastogne pendant l'offensive von Rundstedt de décembre 1944, arriva au cimetière militaire. Après avoir passé en revue les détachements de l'Armée américaine, Il prit place à la tribune d'honneur où avaient pris place les Membres du Corps Diplomatique accrédités à Luxembourg, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, ainsi que de très nombreuses personnalités civiles et militaires américaines et luxembourgeoises.

M. E. Bates MacKee, Représentant de la « Overseas Memorial Day Association », prit en premier lieu la parole. Ensuite, M. Wiley T. Buchanan, Ministre des Etats-Unis à Luxembourg, présenta le Général MacAuliffe en rappelant sa lutte héroïque à la tête des soldats américains au cours de la contre-offensive allemande de 1944. Au cours de son discours, le Général MacAuliffe fit ensuite l'éloge des

hommes qui avaient donné leur vie pour défendre la liberté.

M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, prononça alors le discours suivant:

« Your Royal Highness,
My General,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

I shall always remember the deep emotion which I felt when I first visited the Arlington National Cemetery near Washington, which is the burying-place of most of the glorious men who fought and died for the United States of America. This emotion sprang from a feeling of surprise at discovering the care and love of Americans for their dead, at rediscovering a very ancient deep-rooted feeling of the human kind in this dynamic New World. The site, embedded in a lovely green country-side, enriched by monuments of art, gives an inspiration of peace and pious recollection. From that moment it was clear to me that the greatness of a nation, its moral strength may in fact be measured by the way they bury their dead and revere their memory. From that moment on I had faith into the spiritual destiny of America.

Amidst these murmuring and solemn woods of my country, thousands of children of the great American Nation have found their rest; far from their towns and homes; their rivers and hills, far from their loving ones. This sacred place too proclaims the moral values of

our civilization, which stretches its aspirations beyond the gates of the tomb.

Today, our thoughts turn to those buried here in infinite gratitude. These men shed their blood, defending their country and our country, their freedom and our freedom.

Memorial Day means so much to every Luxembourger, since this cemetery was entrusted to their care and to their love. How could the people of this country forget the sacrifice of the American soldiers, who in two fierce wars, crossed the ocean, eager to fight iniquity and to establish, after the defeat of evil, a better and lasting peace? Their sacrifice ought not to be vain.

The presence of Your Royal Highness, the presence of the heroic defender of Bastogne and of the Luxembourg authorities marks the common wish to establish and maintain a peace in dignity and freedom; such as these men longed for before their ultimate sacrifice. At the tomb of General Patton, and his men, we renew the bonds of friendship and alliance in good and bad days between the United States of America and the Grand-Duchy of Luxembourg. Let us listen to the voice of these dead, which invites us to

stand together, to feel together, to toil together for a better world. »

Des couronnes furent déposées ensuite sur la tombe du Général G. S. Patton par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg; M. Wiley T. Buchanan, Ministre des Etats-Unis à Luxembourg, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés; M. Joseph Bech, Président du Gouvernement; Ministre des Affaires Etrangères, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, des soldats de l'Overseas Memorial Day Association, la Municipalité de Luxembourg; des officiers américains, la localité de Hamm, la Communauté israélite de Luxembourg, l'Evêque protestant de Luxembourg, une délégation d'anciens combattants volontaires dans l'Armée américaine et par l'American-Luxembourg Society.

Tandis que trois salves furent tirées par un détachement de la Garde d'honneur et que retentit la « Sonnerie aux Morts », le drapeau américain fut lentement hissé.

Une prière fut dite par l'Army-chaplain Edg. Lambert et la cérémonie du Memorial Day prit fin par les hymnes nationaux américain et luxembourgeois.

Les Festivals d'Echternach et de Wiltz

Festival Européen de Théâtre et de Musique à Echternach.

Dans le cadre de la cité médiévale d'Echternach ont eu lieu, du 15 juillet au 12 août, les Semaines Européennes de Théâtre et de Musique, au cours desquelles ont été présentés cinq programmes différents, dont « La Mégère Apparivoisée », comédie de Shakespeare, interprétée par la « Komödie » de Bâle avec le concours de Lola Muethel, Heinrich Trimbour et Fernand Mergen; la « Revue Musicale Européenne » avec des vedettes de six pays différents connues par le film, la radio et les disques; les « Grands Ballets du Marquis de Cuevas » avec les étoiles Rosella Hightower, Georges Skibine, Marjorie Tallchief, Serge Golovino, Wladimir Skouratoff, Jacqueline Moreau et Denise Bourgeois; « Le Barbier de Séville », opéra de Rossini, avec le concours de Dora Gatta de la Scala de Milan, Otello Borgonovo, Christiano Dallamangas, Carlo Alfieri, Romeo Morisani et Silvia Lo Monaco; « Jeanne et les Juges », pièce de Thierry Maulnier, avec le concours de Ruth Niehaus et Fernand Mergen.

Festival International de Théâtre à Wiltz.

Dans les jardins du château féodal de Wiltz, où a été aménagé un théâtre en plein air selon les données des amphithéâtres antiques, a eu lieu, du 1^{er} au 8 août, le Festival International de Théâtre, au cours duquel a été jouée la première partie de « Faust » de Goethe. La tragédie a été interprétée par de grands artistes tels que Elisabeth Flickenschild de l'Opéra de Dusseldorf dans le rôle de Marthe, Käthe Gold de l'Opéra de Zurich dans le rôle de Marguerite; Ewald Balser, Albin Skoda et Reinhold Sieger, tous les trois du « Wiener Burgtheater », ainsi que les artistes luxembourgeois Eugène Heinen, Professeur au Conservatoire de Musique, et Joseph Nœrden, du « Schillertheater » de Berlin. Favorisé par une semaine de beau temps, le festival de Wiltz a connu un très grand succès.

En outre, une exposition avait été organisée à Wiltz à cette occasion, dont la première partie, « L'Art français dans les collections luxembourgeoises » comprenait quelques cinquante œuvres de Renoir, Manet, Toulouse-Lautrec, Rodin, Lurcat et autres. La seconde partie se composait d'une collection de dessins inspirés par « Faust ».

Nouvelles diverses

Les Championnats du Monde d'Escrime 1954 à Luxembourg.

Du 10 au 22 juin 1954 se sont déroulés à Luxembourg-Ville, aux grandes halles municipales de Limpertsberg, les Championnats du Monde d'Escrime 1954 de la F.I.E., dont l'organisation locale avait été confiée à la Fédération Luxembourgeoise d'Escrime.

Ce tournoi, qui réunit les meilleurs tireurs aux trois armes du monde entier, connut un beau succès sportif doublé d'un impressionnant effet spectaculaire.

Notons d'ailleurs que Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean, accompagné de Madame la Grande-Duchesse héritière, des Princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde et Alix de Ligne, du Prince Charles et du Prince Antoine de Ligne daignèrent honorer à plusieurs reprises les différents assauts de Leur haute présence. Les autorités gouvernementales et sportives du pays, notamment M. Victor Bodson, Ministre de l'Education Physique et des Sports, M. Léon Hamus, Commissaire Général aux Sports, et M. Paul Wilwertz, Président du Comité Olympique Luxembourgeois, témoignèrent également un vif intérêt à cette brillante manifestation sportive internationale.

Au fleuret, l'on enregistra par équipes la victoire finale de l'Italie alors qu'individuellement le Français Christian d'Oriola, champion olympique 1952, enleva la palme. Chez les dames, la victoire finale par équipes revint aux tireuses de Hongrie; au tournoi individuel de cette spécialité, victoire de M^{me} Lachmann (Danemark).

A l'épée électrique, les tireurs italiens trusterent les victoires tant individuellement que par équipes. Eduardo Mangiarotti fut sacré champion du monde, alors que le Luxembourgeois Fernand Leischen réussit à se classer pour la finale.

Au sabre, on assista à une supériorité très prononcée des tireurs magyars: victoire par équipe de la Hongrie et victoire individuelle de Karpaty.

Le classement général final vit une belle victoire de l'Italie devant la Hongrie et la France. Notons que plus de vingt nations avaient participé aux Championnats du Monde 1954.

*

L'Académie luxembourgeoise, fondée le 31 juillet 1934 à Arlon, est une réunion d'artistes, d'écrivains et d'érudits de nationalité belge, appartenant par leur naissance, leur résidence ou leurs travaux à la Province de Luxembourg. Les membres se recrutent par cooptation et ils sont au nombre maximum de 39. L'académie nomme en outre des membres correspondants étrangers et c'est ainsi que de nombreuses per-

sonnalités luxembourgeoises, parmi lesquelles figurent notamment M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, sont également membres de l'Académie.

Le 2 mai, l'Académie luxembourgeoise a été officiellement reçue par les sociétés savantes du Grand-Duché. Cette manifestation, placée sous le haut patronage de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, débuta par une séance académique qui eut lieu à l'Athénée de Luxembourg, au cours de laquelle des allocutions furent prononcées par M. le Ministre de l'Education Nationale et M. le Baron Pierre Notomb, Président de l'Académie luxembourgeoise. M. Albert Calmes, Ministre Plénipotentiaire honoraire, fit ensuite une conférence et développa le sujet suivant: « Quand Arlon était capitale administrative du Luxembourg hormis la forteresse fédérale ». Dans le courant de l'après-midi, les membres de l'Académie ont visité le Musée de l'Etat, la Bibliothèque Nationale et les Archives du Gouvernement.

*

La troisième session des Journées annuelles franco-belgo-luxembourgeoises de Science pénale a eu lieu à Luxembourg, les 18 et 19 juin 1954, dans la salle des conférences du Ministère de la Justice.

Au cours de la séance inaugurale, les Journées franco-belgo-luxembourgeoises de Science pénale furent déclarées ouvertes par M. Victor Bodson, Ministre de la Justice. Ensuite, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice et Président de l'Assemblée, salua tous les participants étrangers ainsi que les hautes personnalités luxembourgeoises qui y assistaient. Rappelons que le sujet général des conférences et discussions portait sur la réhabilitation en matière répressive. De nombreux orateurs étrangers et luxembourgeois prirent la parole pour développer ce thème. Ces Journées furent clôturées par une visite des principaux centres touristiques du pays. Rappelons qu'une délégation du Congrès a été reçue en audience par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

*

Au cours du mois de juillet ont eu lieu à Luxembourg les « Journées d'Etudes Internationales », organisées par le « Mouvement européen à Luxembourg », la « Campagne Européenne de la Jeunesse » et les « Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises », en liaison avec les services de la Haute Autorité de la C. E. C. A. Une cinquantaine de jeunes des six pays de la C. E. C. A. assistaient à ces journées d'études qui s'inséraient dans une série de sessions des « Jeunesses

Fédéralistes Luxembourgeoises » ayant pour objet l'étude des problèmes sociaux soulevés par la construction de l'Europe.

A cette occasion, une grande manifestation européenne a eu lieu le 17 juillet dans le cadre de la Foire Internationale de Luxembourg; au cours de laquelle M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, prit la parole.

*

Du 9 au 11 juillet s'est tenu au Palais Royal à Milan le VII^e Congrès du Mouvement Socialiste pour les Etats-Unis d'Europe. A ce conseil ont pris part des représentants de l'Autriche, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas. Rappelons que le Luxembourg y était représenté par M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques.

Les congressistes ont entendu des rapports de M. F. Dehousse, Sénateur belge, sur les problèmes de la C.E.D. et de la Communauté politique, de M. Paul Finet, sur la politique de la C.E.C.A., et de M. André Philippe, sur le processus d'unification de l'Europe.

*

Le 28 mai, à l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation de l'Association des Journalistes Sportifs luxembourgeois, M. Victor Bodson, Ministre des Sports, a reçu au Ministère de l'Education Physique des représentants de cette Association accompagnés de plusieurs délégués étrangers. Parmi ces personnalités, on remarquait M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg; M. Victor Boin, Président de l'Association internationale des Journalistes Sportifs; les délégués belges, néerlandais et italiens ainsi que M. Steines, Doyen des journalistes sportifs luxembourgeois, et M. Emile Gœbel, Président de l'Association des Journalistes Sportifs luxembourgeois. M. le Ministre Bodson remit à chacune de ces personnes une médaille de commémoration en souvenir de cette fête.

*

Au cours du mois de mai a eu lieu à Bulle le 30^e Congrès de la « Fédération suisse des Sociétés théâtrales d'amateurs de langue française », conjugué avec les assises du « Comité international des Fédérations théâtrales d'amateurs », réunis sous la présidence de M. Jean-Jacques Bernard. Y étaient présents les représentants des fédérations française, belge, luxembourgeoise et romande.

Rappelons que l'organisation des prochaines assises du Comité international a été confiée au Luxembourg pour l'année 1955.

*

Les « Worldfriends of London » ont organisé du 16 au 31 juillet une grande conférence internationale de jeunesse à Londres, à laquelle

participaient des centaines d'étudiants d'Angleterre et de 16 pays européens. La délégation luxembourgeoise était formée par les « Young Friends of Britain ». M. Robert Schuman, ancien Président du Conseil des Ministres français, a présidé les discussions d'ensemble avec M. Arthur MacTaggart Short, Président, et Sir Philippe Green, Secrétaire universel des « Worldfriends of London ».

*

Après un séjour à Gérardmer, organisé par l'Œuvre des Automobilistes pour Invalides de Guerre, les grands invalides belges des deux guerres sont allés saluer, au Château de Betzdorf, LL. AA. RR. le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Une délégation de l'Œuvre, conduite par MM. Provis et Corthals, Présidents, et le Colonel Rombauts, Commandant des Palais royaux, a été reçue par le Couple princier. Leurs Altesses Royales ont signé le livre d'or de l'Œuvre et ont salué les invalides qui ont défilé dans la cour du Château.

*

Le 13 mai, à Bruxelles, en l'église de Notre-Dame du Sablon, église capitulaire de l'Ordre du Saint-Sépulchre à Bruxelles, Mgr. de Trannoy, grand prieur de cet Ordre, a procédé à l'investiture de huit chevaliers et de quatre dames, parmi lesquelles figurait S. A. R. la Princesse Antoine de Ligne, née Princesse Alix de Luxembourg.

*

A Paris vient de décéder à l'âge de 81 ans M. Auguste Dutreux, Président-Directeur général de la Dunlop Rubber Co. Ltd. M. Dutreux était né à Luxembourg le 1^{er} mars 1873. Il était sorti major de l'Ecole Centrale en 1896 et il avait obtenu la nationalité française en 1903. Il était en outre ingénieur des Arts et Manufactures.

M. Dutreux avait fait ses débuts dans diverses industries françaises et c'est en 1908 qu'il entra en qualité d'administrateur dans la Dunlop Rubber Co. Ltd. Il a consacré à cette société près de 45 ans de son activité. Rappelons que M. Dutreux était en outre Président de la Société des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, Vice-Président de la Banque Internationale à Luxembourg et Administrateur de nombreuses sociétés industrielles.

*

Un important ouvrage biographique en deux volumes a été publié à la mémoire de Hubert Clément, décédé le 29 septembre 1953. Le Comité de rédaction était composé de M^{lle} Ely Hack, M. Mathias Weber et M. Joseph Hanck.

Dans cet ouvrage, plus de quatre-vingts personnalités retracent la belle carrière et l'activité débordante de Hubert Clément, son œuvre mul-

tiple aussi bien dans notre vie nationale que dans la vie internationale en tant que homme politique, Parlementaire, Journaliste et Européen.

Ces deux volumes constituent un vibrant hommage à la mémoire du grand « Humaniste du Travail » que fut Hubert Clément.

*

Le Service d'études et de documentation et l'Office de statistique du Ministère des Affaires économiques publie le volume « V » de ses bulletins, dans lequel paraît une statistique sur les sociétés commerciales du Grand-Duché de Luxembourg de 1945 à 1953.

Le nombre des sociétés anonymes est passé de 181 à 257 et leurs capitaux de 2.058 à 5.035 millions de francs; celui des sociétés à responsabilité limitée de 81 à 229 et leurs capitaux de 87 à 261 millions de francs. Les sociétés holding ont progressé de 491 à 1.217 unités et de 4.704 à 7.119 millions de francs de capitaux.

Le nombre des sociétés en nom collectif est monté de 206 à 301 de 1950 à 1954; celui des sociétés coopératives de 36 à 47 et celui des associations agricoles de 918 à 958. Le nombre des associations sans but lucratif ayant déclaré un patrimoine de 109 à 173 millions de francs; leur nombre total est resté pratiquement inchangé avec 344 au 1^{er} janvier 1954 contre 341 au 1^{er} janvier 1950.

D'autre part, 16 sociétés anonymes ont procédé en 1953 à des augmentations de capital d'un montant total de 2.481 millions de francs. Ces augmentations ont été effectuées en ordre principal par l'incorporation dans le capital de réserves ou de bénéfices, à la suite du vote de la loi du 27 juin 1953, déterminant les conditions fiscales de l'augmentation du capital.

*

L'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones de Luxembourg a émis deux nouveaux timbres; dont l'un évoque les Championnats du Monde d'Escrime 1954 qui ont eu lieu à Luxembourg du 10 au 20 juin. Ce timbre dessiné et gravé par l'artiste hollandais Sem Hartz représente les armes de l'escrime: fleuret, épée, sabre, masque et gant.

Le second timbre est consacré à la VI^e Foire Internationale de Luxembourg et représente l'emblème de la Foire Internationale: un « L » ailé projetant son ombre sur la carte de l'Europe à l'endroit où se trouve le Luxembourg. Le timbre a été dessiné par l'artiste luxembourgeois Lex Weyer.

*

Comme il ressort du bilan 1953 de la Loterie Nationale examiné par le Ministère des Finances, les recettes brutes des 12 tranches de 1953 se sont élevées à 50.907.000 fr. contre 58.736.250 fr. l'année précédente. Sur ce total, 37.800.000 fr. ont été distribués parmi les gagnants contre

35.815.100 fr. en 1952. Le bénéfice net de 16.659.826 fr. a été distribué aux œuvres suivantes: Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte; Bureaux de bienfaisance des communes, Croix-Rouge luxembourgeoise, Ligue contre la tuberculose, Caritas et l'Œuvre des Pupilles de la Nation.

*

Le 9 mai, l'Association des Anciens Combattants de la Guerre de 1939-1945 et des Nations Unies ainsi que l'Union des Mouvements de Résistance ont fêté la journée commémorative de la Libération et le dixième anniversaire de l'Union des Mouvements de Résistance.

La veille, les Anciens Combattants avaient offert une réception à leur siège social à Luxembourg à une délégation de la Fraternelle du Corps des Volontaires belges de Corée.

Dimanche, les Anciens Combattants déposèrent des fleurs devant le Monument de la Force Armée; devant le Monument du Soldat Inconnu au cimetière de Notre-Dame; devant la tombe des soldats anglais au cimetière de Hollerich ainsi que devant la tombe du Général Patton au cimetière américain de Hamm.

Ensuite, une cérémonie eut lieu devant le Monument du Souvenir en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg; des Représentants du Corps Diplomatique; du Gouvernement luxembourgeois et de la Municipalité ainsi que de nombreux délégués des Forces Armées belge et luxembourgeoise; des Anciens Combattants des deux guerres; de l'Union des Mouvements de Résistance; des Volontaires de 1914-1918; des Médaillés militaires, des Mutilés de guerre et des Maquisards.

Après cette cérémonie, le Major Nicodème, Président de la Fraternelle du Corps des Volontaires belges de Corée, remit un fanion à S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg Qui en confia la garde au commandant du premier détachement luxembourgeois des Volontaires en Corée.

Un service religieux fut ensuite célébré en l'église Saint-Michel. A l'issue de cette messe, le cortège se rendit au cimetière de Notre-Dame où; en présence de très nombreuses personnalités; des gerbes furent déposées devant la Croix de Hinzert. L'hymne national clôtura les cérémonies de la Journée Commémorative de la Libération.

*

Depuis le 1^{er} juillet 1954, M. Gust van Werveke, Attaché ff. de Secrétaire général du Ministère du Travail; a assumé la présidence de la Commission sociale permanente. Il remplace en ces fonctions M. Paul Wilwertz, appelé à faire partie du Gouvernement en qualité de Commissaire Général aux Affaires Economiques. Celui-ci représentera cependant le Ministre du Travail dans les réunions internationales sur le

plan gouvernemental, notamment dans le cadre du Benelux, de la C. E. C. A. et de l'O. E. C. E. La Commission sociale permanente comprend deux représentants du Ministre du Travail et un nombre égal de représentants des organisations professionnelles des employeurs et des tra-

vailleurs. En tant qu'organisme consultatif, elle assiste le Ministre du Travail dans l'examen des questions de politique sociale et ouvrière sur le champ d'action des organisations internationales auxquelles le Luxembourg appartient comme Etat Membre.

Nouvelles diplomatiques

Le 11 mai, les Présidents des Conseils de l'Union Douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise ont tenu à Luxembourg une de leurs réunions périodiques. Cette réunion était présidée par M. Albert Calmes, Luxembourg, assisté du Baron Snoy et d'Oppuers, Belgique, et du Professeur G. Brouwers, Pays-Bas. L'organisme des présidents qui groupe les personnalités dirigeantes de nombreuses commissions de Benelux est chargé d'en coordonner les travaux et de préparer les décisions ministérielles.

*

Le 5 juin 1954, M. Francesco Civalletti, Ministre d'Italie à Luxembourg, et M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, ont échangé des notes diplomatiques destinées à résoudre un certain nombre de questions restées en suspens entre le Luxembourg et l'Italie à la suite des événements de la dernière guerre mondiale. L'échange de notes, qui produira ses effets à partir d'une date à convenir entre les parties, prévoit entre autres la libération de tous les biens et intérêts italiens au Luxembourg, pour autant que des mesures de séquestre subsistent encore à leur égard. La libération interviendra d'office; le moment venu, sans nouvelle demande de la part des intéressés.

A l'occasion de cet échange de notes, le Ministre d'Italie a exprimé la confiance de son Gouvernement que l'accord réalisé aura les répercussions les plus favorables pour tous les ressortissants italiens au Luxembourg. C'est avec une vive satisfaction que les deux Gouvernements voient ainsi réglés, dans leur ensemble, leurs intérêts réciproques et ceux de leurs ressortissants.

*

Dans le cadre des consultations politiques du Benelux qui ont lieu régulièrement entre les pays du Benelux, les trois ministres des Affaires Etrangères s'étaient réunis le 22 juin à Luxembourg pour un échange de vues officieux sur la situation politique générale, notamment en ce qui concerne les perspectives de ratification de la C. E. D.

*

Echange de télégrammes.

Au moment où l'on apprit à Luxembourg la chute du camp de Dien-Bien-Phu après l'hé-

roïque résistance de sa garnison, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a fait parvenir aussitôt au Président du Conseil des Ministres français, M. Joseph Laniel, le télégramme suivant:

« Permettez-moi d'exprimer à Votre Excellence la profonde émotion avec laquelle le Gouvernement et le peuple luxembourgeois ont appris la fin de l'héroïque résistance des défenseurs de Dien-Bien-Phu. Ils s'inclinent avec respect et admiration devant les héros et s'associent de grand cœur au deuil de la France qui est celui du monde libre.

Joseph Bech,
Président du Gouvernement. »

Le Président du Conseil français a répondu dans les termes suivants au Président du Gouvernement luxembourgeois:

« Très sensible à la part que le Gouvernement et le peuple luxembourgeois prennent au deuil de la France ainsi qu'à l'hommage que vous avez bien voulu rendre aux défenseurs de Dien-Bien-Phu. — Leur sacrifice n'aura pas été inutile; s'il fait mieux comprendre au monde libre la gravité des dangers qui le menacent.

Joseph Laniel. »

*

Accord entre le Luxembourg et la Grande-Bretagne sur les dommages de guerre.

Le 18 juin a été conclu à Luxembourg, par échange de notes entre le Ministre de Grande-Bretagne et le Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, un accord sur l'indemnisation réciproque des dommages de guerre. Les dommages visés par l'accord devront être déclarés, si ce n'est déjà fait, dans les trois mois qui suivront la publication de l'accord.

*

Accord Benelux.

Le 8 juillet, M. Paul-Henri Spaak, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, le Baron Van Harinxma Thoe Sloeten, Ambassadeur des Pays-Bas, et M. Lambert Schaus, Ministre du Luxembourg à Bruxelles, ont procédé au Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles à la

signature du nouvel accord Benelux rétablissant la liberté de transfert de capitaux entre les Pays-Bas et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Voir le communiqué publié dans le présent Bulletin et intitulé « Libération des Mouvements de Capitaux à l'Intérieur de Benelux ».

*

A Strasbourg, la Commission Européenne des Droits de l'Homme a tenu sa première session du 12 au 17 juillet sous la présidence de M. Faber, ancien Président de la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg. Au cours de sa première session, la Commission a mis au point les principes, sur lesquels sera basée sa procédure et qui formeront les lignes directrices de son règlement intérieur.

Répondant aux messages qui lui avaient été envoyés à l'occasion de son entrée en fonctions par le Président du Conseil des Ministres et par la Commission Permanente de l'Assemblée Consultative, la Commission Européenne des Droits de l'Homme a assuré les deux organes du Conseil de l'Europe de son souci de ne négliger aucun effort pour remplir la haute mission dont elle a été investie.

*

Convention multilatérale de sécurité sociale.

Le 16 juillet 1954, le Ministre du Travail et de la Sécurité social, Monsieur Nicolas Biever, et le Secrétaire général de l'organisation du Traité de Bruxelles, le Baron de Seyls Longchamps, ont procédé à Luxembourg à la signature de l'Arrangement administratif pour l'exécution de la Convention tendant à étendre et à coordonner l'application des législations de sécurité sociale aux ressortissants des Parties contractantes du prédit Traité. Signée à Paris le 7 novembre 1949, la Convention multilatérale précitée a été approuvée par la loi luxembourgeoise du 8 décembre 1951. Son application permettra à un ressortissant de l'un quelconque des cinq Etats signataires de bénéficier des dis-

positions de toute convention bilatérale conclue entre eux.

*

Le Luxembourg et les Pays-Bas versent une nouvelle contribution à l'UNREF.

M. G. J. van Heuven Goedhart, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a annoncé au cours du mois de juin que certains gouvernements ont décidé de verser une nouvelle contribution au Fonds des Nations Unies pour le secours aux réfugiés (UNREF).

Le Gouvernement des Pays-Bas a versé 190.000 florins (environ 50.000 dollars). Cette somme s'ajoute à une contribution de 35.000 dollars déjà versée et à une donation spéciale de 200.000 dollars promise le 3 mai 1954 et destinée à faciliter le placement des « cas difficiles » qui existent parmi les réfugiés en Europe. De son côté, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a notifié au Haut Commissaire son intention de verser une nouvelle contribution de 100.000 francs (environ 2.000 dollars), qui représentera le quatrième versement du Grand-Duché de Luxembourg au Fonds des Nations Unies pour le secours aux réfugiés.

Le Haut Commissaire a déclaré: « Obligé par mes fonctions de faire appel à la conscience du monde en faveur de quelque deux millions de réfugiés dont les Nations Unies ont la responsabilité, je dois dire que ma tâche serait presque impossible en l'absence de concours aussi généreux. »

Ces deux nouvelles contributions portent les fonds promis ou déjà versés à l'UNREF cette année à un total de 408.237 dollars. Depuis 1952, date à laquelle l'UNREF a été constitué pour fournir une aide d'urgence aux groupes les plus déshérités relevant du mandat du Haut Commissaire, dix-sept gouvernements, à savoir l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, la Grèce, le Liechtenstein, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, le Saint-Siège, la Suède et la Suisse ont déjà versé des contributions à l'UNREF et huit d'entre eux ont fait plus d'un versement.

Nouvelles de la Cour

Au début du mois de mai 1954, S. A. R. le Grand-Duc héritier Jean Se. rendit à Athènes pour y prendre part aux travaux de la 49^e Session du Comité Olympique International. Le Grand-Duc héritier était accompagné de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse héritière et de S. A. R. la Princesse Elisabeth.

*

Le 1^{er} juin 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a présenté la démission du Gouvernement. S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a accepté cette démission et a chargé les Ministres démissionnaires de l'expédition des affaires courantes.

*

Le 2 juin 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Pierre A. Saffroy, Ministre de France, qui Lui a présenté M. Christian Girard, Premier Secrétaire de Légation.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Hussein Rady, Ministre d'Egypte.

*

Le 4 juin 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, après avoir procédé aux consultations d'usage, a reçu en audience M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement démissionnaire, et l'a chargé de former le nouveau Gouvernement.

*

Le 9 juin 1954, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience S. Exc. M. le Marquis Francesco Cavalletti di Oliveto Sabino, Ministre d'Italie, et lui a remis, au nom de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

*

Le même jour, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience M. Franco Bobba, Premier Secrétaire de la Légation d'Italie, et lui a remis, au nom de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, les insignes d'Officier avec Couronne de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

*

Le 10 juin 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience une délégation du Congrès de Théologie Morale et de Sociologie,

en présence de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et des Cultes.

*

Le 15 juin 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Léon Szygula, Ministre de Pologne, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Bedri Tahir Saman, Ministre de Turquie, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 18 juin 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Guillermo Anibal Speroni, Ministre d'Argentine, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 19 juin 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience une délégation du Congrès franco-belgo-luxembourgeois de Science Pénale, en présence de M. Victor Bodson, Ministre de la Justice.

*

Le 22 juin 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Ion Dranceanu, Ministre de Roumanie, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 23 juin 1954, LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ont reçu en audience le Comité-Directeur de l'Œuvre des Pupilles de la Nation et un groupe de jeunes Pupilles.

*

Le 29 juin 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du nouveau Gouvernement.

*

Le 1^{er} juillet 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Madame Joseph Edward Davies, en présence de S. Exc.

M. Wiley Thomas Buchanan Jr., Ministre des Etats-Unis d'Amérique.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. l'Ambassadeur E. N. van Kleffens, Ministre des Pays-Bas à Lisbonne.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui lui a présenté M. Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, et M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques.

*

Le 2 juillet 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Parakat Achutha Menon, Ministre de l'Inde, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc.

M. Antonio Camillo de Oliveira, Ministre du Brésil.

*

Le 5 juillet 1954, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général d'Armée Roger Nouret; Commandant en Chef des Forces Françaises en Allemagne.

*

Le 8 juillet 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés.

*

Le 31 juillet 1954, un requiem solennel pour le repos de l'âme de feu la Grande-Duchesse Marie-Anne a été célébré en l'Eglise Cathédrale de Luxembourg.

*

Le 31 juillet 1954, un Communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce que S. A. R. Madame la Princesse Royale de Bavière, Princesse Antonia de Luxembourg, est décédée le 31 juillet 1954, à 16 heures. Des listes d'inscription furent déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg. La Cour grand-ducale a pris le deuil pour une durée de six semaines.

Le Mois en Luxembourg (mois de mai)

1^{er} mai: A Mondorf-les-Bains est célébrée la fête du muguet. Cette fête marque l'ouverture officielle de la saison d'été 1954 à la Station thermale.

A Diekirch, la seconde exposition agricole ouvre ses portes. De nombreux exposants y montrent des machines agricoles de toutes sortes avec les derniers perfectionnements. Le 4 mai a lieu une grande fête de nuit au terrain des sports, présentée par un détachement de la « Garde Républicaine française » et offerte par le « Jongbaueren- a Jongwenzerbond ». Dans le courant de l'après-midi de la même journée, une manifestation équestre a lieu à l'hippodrome en présence de LL. AA. RR. la Princesse Elisabeth et le Prince Charles.

2 mai: L'Amicale de Dachau célèbre à Pétange le 9^e anniversaire de la Libération. Une gerbe de fleurs est déposée dans le hall de la gare devant la stèle rappelant la mémoire de dix-sept ouvriers et employés des C.F.L. morts pour le pays. Après une messe célébrée en l'église paroissiale, une réception est offerte à l'Hôtel de Ville de Pétange.

Dans l'auditorium de Radio-Luxembourg, l'Association « Les Amis de la Musique » offre l'audition de « La Passion selon St. Jean » de J. S. Bach, interprétée par le Thomanerchor et le Gewandhausorchester de Leipzig, sous la direction du Professeur Dr Gunther Ramin. Des solistes de choix complètent la distribution.

A l'Athénée de Luxembourg, M. Albert Calmes, Ministre Plénipotentiaire honoraire, fait une conférence sur le sujet « Quand Arlon était capitale administrative du Luxembourg, hormis la forteresse fédérale ». Cette conférence est organisée par le Ministère de l'Education Nationale.

La fête du vin est célébrée à Remerschen en présence de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre de la Viticulture, et de nombreuses personnalités.

3 mai: Sous les auspices des « Young Friends of Britain », M. Adam Andrews, Secrétaire mondial du « Young Men Christian Association », fait une conférence dans la salle des fêtes du Lycée classique à Echternach sur un voyage à travers le Commonwealth britannique.

4 mai: Le Cercle de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier organise en coopération avec la British-Luxembourg Society une conférence sur « Four Famous British Plays », quatre succès de l'actuelle saison théâtrale de Londres. Au cours de cette conférence, M. H. A. Tandy, Conseiller de l'Am-

bassade britannique à Bruxelles, discute les pièces suivantes: « A new way to pay old debts » de Philipp Massinger; « Venice Preserved » de Thomas Otway; « The Confidential Clerk » de T. S. Eliot et « The Living Room » de Graham Greene.

6 mai: Remerschen fête sa quatrième Foire aux Vins en présence de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre de la Viticulture, et de nombreuses personnalités. Cette fête connaît son succès habituel.

8 mai: Au Musée de l'Etat a lieu l'inauguration d'une exposition de « La Vierge dans l'art ancien au Luxembourg » comprenant une centaine de tableaux et de sculptures de la Sainte Vierge depuis le VI^e jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Cette exposition a pu être réalisée grâce aux généreux prêts de collectionneurs privés, de communautés religieuses et de MM. les curés des paroisses du Diocèse, à qui S. Exc. Monseigneur l'Evêque Dr Joseph Philippe a bien voulu autoriser les prêts consentis. L'exposition est inaugurée par M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences, en présence de Représentants du Corps Diplomatique, de Mgr. l'Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, de M. le Président de la Chambre des Députés, de Représentants du Gouvernement, de nombreux membres du clergé et des représentants du corps enseignant.

Le quatuor à clavier de Luxembourg donne une séance de musique de chambre au Casino de Luxembourg, au cours de laquelle sont interprétées trois œuvres de Dvorak, Alwyn et Brahms. S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde honore ce concert de Sa haute présence.

9 mai: En présence de nombreuses personnalités a lieu à Bettborn l'inauguration du nouveau bâtiment d'école. Des discours sont prononcés par M. le Bourgmestre Agnes, M. Lucien Thill, Inspecteur d'écoles primaires, et M. J.-P. Winter, Conseiller de Gouvernement, qui remplace M. le Ministre Pierre Frieden.

A Limpertsberg a lieu l'inauguration du Monument aux Morts sur le parvis de l'église paroissiale. Dans la matinée, une messe solennelle de commémoration est dite. Dans le courant de l'après-midi, de nombreuses personnalités prennent place à la tribune officielle aux côtés des familles des victimes. Peu avant 16 heures, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagné de Son Aide de camp, est reçu par les dirigeants du Comité d'organisation. Après les discours de circonstance prononcés par M. François Simon, Président du Comité d'organisation, et M. Emile Hamilius, Député-Maire de la

Ville de Luxembourg, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg dévoile le Monument aux sons de la « Sonnerie aux Morts ». Dans un recueillement général, la foule observe une minute de silence devant le Monument; témoin des sacrifices consentis par de nombreux patriotes. Après que Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, eut procédé à la bénédiction du Monument aux Morts, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, prend la parole pour défendre l'idée de la liberté si chère à notre pays. Pour terminer, M. le Ministre de l'Intérieur dit que le Monument aux Morts, qui se dresse au parvis de l'église paroissiale de Limpertsberg, est une de ces bornes milliaires qui marquent les routes de l'histoire. — Pour clôturer la cérémonie, de nombreuses gerbes, cravatées aux couleurs nationales, sont déposées au pied du Monument.

Inaugurant le cycle des conférences organisées par la Croix-Rouge luxembourgeoise et destinées aux médecins des dispensaires et aux infirmières en vue de leur exposer certains aspects nouveaux touchant la santé des nourrissons, M. le Professeur Dr Guido Franconi de Zurich fait une conférence sur le sujet suivant: « Die Ernährungsstörungen des Säuglings ». LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Grande-Duchesse héritière ont bien voulu accorder Leur Protectorat spécial à ce cycle de conférences qui auront lieu au cours des mois de mai et juin.

13 mai: Au « Carrefour », le jeune peintre autrichien Ernest Reischenbock expose ses œuvres traitant surtout l'art religieux.

14 mai: Sous les auspices du Ministre des Transports, le Commandant de la Gendarmerie, la Direction de la Police, l'Automobile-Club du Luxembourg, le Motor-Union du Luxembourg, l'Office National du Tourisme et le Touring-Club luxembourgeois organisent au Casino de Luxembourg une grande conférence sur « La Sécurité de la circulation routière » faite par M. Eberhard von Faber, Directeur de l'Institut pour la psychologie de la circulation routière à Karlsruhe. Un très nombreux public assiste à cette conférence ainsi que de nombreuses personnalités luxembourgeoises. Le lendemain, la même conférence est faite au Nouveautés-Palace à Esch-sur-Alzette.

15 mai: A l'occasion de l'Octave de Notre-Dame de Luxembourg est célébrée à la Cathédrale la messe traditionnelle pour la Famille grand-ducale, à laquelle assistent LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg, la Princesse Marie-Adélaïde et le Prince Charles.

« Les Amis de l'Aquarium » de Luxembourg reçoivent les représentants des cinq pays avoisinants venus à Luxembourg pour s'y réunir en congrès.

M. le Professeur Grew d'une école privée moyenne du Massachusetts, Etats-Unis, fait une conférence sur l'éducation aux Etats-Unis devant les élèves du Lycée classique d'Echternach.

Sous le patronage de l'Amicale des Belges d'Esch-sur-Alzette et environs, M. René Briade, Délégué officiel de la S.N.C.F.B., fait à Dudelange et à Esch deux conférences sur les curiosités de la Ville d'Anvers. Ces conférences sont agrémentées de projections en couleurs sur plusieurs grandes villes belges.

16 mai: Aux halles d'exposition du Limpertsberg débute la 17^e Exposition canine internationale, organisée par le St.-Hubert-Club, section canine. Plus de soixante-huit races différentes, totalisant 360 chiens environ, y sont représentées.

Dans le cadre de conférences organisées par la Croix-Rouge luxembourgeoise, M. le Professeur Max Grob de l'Université de Zurich traite le sujet suivant: « Chirurgische Probleme bei Säugling und Kleinkind ».

19 mai: Dans la grande salle du Conservatoire, M. le Professeur Muller-Blattau, Professeur de musicologie à l'Université de Sarrebruck et Directeur du Conservatoire d'Etat de la Sarre, fait une conférence sur le sujet: « Le Monde de l'Opéra ».

20 mai: Au cours d'une Soirée de gala, l'American-Luxembourg Society présente au Cinéma Marivaux le grand film américain en couleurs: « Marching along » qui retrace la vie de John Philip Souza, le roi de la marche militaire américaine.

A l'occasion de son 25^e anniversaire, la Maison Philips, Luxembourg, invite à une réception offerte au Casino de Luxembourg. De très nombreuses personnalités belges et luxembourgeoises sont présentes à cette fête.

22 mai: L'Amicale du réseau « Familiale Martin », affiliée à la « Fédération Nationale des Réseaux de la France Combattante », à laquelle appartiennent de nombreux Luxembourgeois, tient ses assises à Luxembourg les 22 et 23 mai. Au cours de cette réunion ont lieu une réception à l'Hôtel de Ville et une cérémonie devant le Monument du Souvenir. Un banquet, auquel participent plusieurs personnalités étrangères et luxembourgeoises, clôture les assises de 1954.

La Chorale « Sainte-Cécile » de Limpertsberg organise dans le home paroissial une grande soirée musicale en l'honneur du compositeur Paul Albrecht.

Au Stade Municipal de Luxembourg se déroule le « Gala Olympique 1954 », organisé par le Comité Olympique Luxembourgeois à l'occasion du 60^e anniversaire du Comité Olympique International. Après le défilé

inaugural, M. le Conseiller d'Etat Paul Wilwertz, Président du Comité Olympique Luxembourgeois, prononça une allocution de circonstance et l'on assista ensuite à des présentations d'athlétisme, de basketball, de boxe, de cyclisme, d'escrime, de football, de gymnastique artistique, de handball, de judo, de lutte, de poids et haltères, de scoutisme et de tennis. En soirée, il y eut également une réunion de tennis de table en salle ainsi qu'une réunion de natation à la Piscine municipale. Toutes ces manifestations furent honorées de la Haute présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ainsi que de hautes personnalités, dont S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Victor Bodson, Ministre de l'Education Physique et des Sports, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, M. Joseph Gilson, Chef de la Gendarmerie Grand-Ducale, MM. les Directeurs d'école Paul Thibeau et Paul Schleimer.

23 mai: A Luxembourg ont lieu les fêtes de clôture de l'Octave de Notre-Dame de Luxembourg. Une messe pontificale est célébrée en la Cathédrale par S. Exc. Mgr. Ephrem Forni, Nonce apostolique. Durant le service religieux, Mgr. Ephrem Forni lit un message personnel de Sa Sainteté le Pape Pie XII congratulant Mgr. Joseph Philippe, Evêque de Luxembourg, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale et le nommant assistant du trône pontifical. Assistent à cet office LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière, les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde et le Prince Charles. Parmi les nombreux hauts prélats on remarque en outre les évêques de Metz, Trèves et Verdun, Mgr. Bartholomé, Evêque de Saint-Cloud (Etats-Unis), Mgr. Cavalassy, Evêque d'Athènes, Mgr. Demont, Evêque missionnaire, Mgr. Jacquemin, Evêque-Coadjuteur de Bayeux-Lisieux, les Pères abbés de Clervaux, Himmerod, Orval et Tholey, les Vicaires généraux de Nancy et de Poitiers, le Supérieur général des Pères du Sacré-Cœur de Jésus. On remarque en outre le Président et les Membres du Gouvernement, les Représentants du Conseil d'Etat, de la Chambre des Députés, du Conseil échevinal et du Conseil municipal de la Ville de Luxembourg ainsi que de nombreuses autorités luxembourgeoises. — Dans le courant de l'après-midi, l'imposante procession de clôture de l'Octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés, Patronne de la Ville et du Pays, parcourt les principales artères de la Ville, bordées de sapins et décorées de bannières. A l'issue de la proces-

sion, la foule se dirige vers le Palais où les Membres de la Famille grand-ducale sont chaleureusement ovationnés.

L'Amicale des Belges présente à Dudelange, sous le patronage du « Cercle colonial luxembourgeois », la grande revue « Afrika Rapsodie », avec la participation des danseurs noirs Ndoki Bataboudilla.

25 mai: A Echternach, dans la salle des fêtes des écoles primaires, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction de M. Carlo Kaufhold, donne un concert organisé par la section des « Jeunesses musicales » d'Echternach.

Dans le cadre de ses activités, la section musicale du Cercle de la C. E. C. A. a convié la pianiste française Henriette Juge à donner un récital de musique romantique à Luxembourg dans la grande salle du Casino.

26 mai: Au Casino de Luxembourg, le « Club du Meilleur Livre » organise une Exposition où est exposé un choix d'ouvrages édités par la délégation culturelle. Dans la soirée, M. Louis Delahaye, Chef de la délégation culturelle, fait une conférence intitulée: « Le panorama de la littérature française contemporaine ».

27 mai: A Bettembourg, l'Union Grand-Duc Adolphe organise un tournoi de musique, auquel participent 22 sociétés provenant des cantons de Capellen, Esch-sur-Alzette, Luxembourg et Remich.

27 mai: Sous le patronage du Ministère de l'Education Nationale, de la Famille et de la Population, une Exposition familiale de organisée au Musée de l'Etat à Luxembourg par Pro Juventute et par l'Action familiale. Cette exposition a pour but de présenter aux parents les fruits de l'expérience acquise par ces deux organismes. Elle présente deux sections distinctes, mais complémentaires. Celle de l'« Action familiale » s'est spécialisée dans le domaine de l'éducation, de la psychologie et des jeux de l'enfant, et celle de « Pro Juventute » consacre ses recherches plus spécialement à l'adolescence et à l'organisation des loisirs familiaux.

Au Théâtre Municipal a lieu une brillante représentation de l'opérette « Comtesse Mariza » d'Emmerich Kalmán, jouée par une troupe austro-suisse.

28 mai: La section des « Jeunesses Musicales » d'Echternach organise son dernier concert pour la saison. Au programme figurent des œuvres interprétées par l'Orchestre de Radio-Luxembourg.

Poursuivant leurs visites des Homes pour Enfants dans le pays, LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde visitent l'Ecole en forêt de Dudelange et celle d'Esch-sur-Alzette.

De passage à Luxembourg, la section de musique de la Police de Maestricht, comprenant 60 exécutants, est reçue à l'Hôtel de Ville de Luxembourg par la Municipalité. A l'issue de cette réception, le corps de musique donne un concert de gala à la Place d'Armes.

30 mai: En présence de Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, de plusieurs Représentants du Corps Diplomatique, du Gouvernement et de la Municipalité ainsi que de nombreuses autres personnalités

luxembourgeoises a lieu la cérémonie de la pose de la première pierre de l'église de Bel Air. La cérémonie est présidée par Mgr. Léon Lommel, assisté de Mgr. Alfred Mille, Mgr. Erasmy et M. Joseph Gevelinger, curé de la paroisse de Bel Air. Mgr. Léon Lommel, après avoir procédé à la bénédiction et l'aspersion des pierres marquant l'emplacement du maître-autel, procède à la pose solennelle de la première pierre contenant le document historique. L'église à construire sera dédiée au Saint Pape Pie X, dont la canonisation vient d'avoir lieu à Rome.

Le Mois en Luxembourg (mois de juin)

2 juin: Poursuivant Leurs visites aux fondations sociales, LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde Se rendent à l'Institut des Aveugles de Berbourg.

4 juin: A l'occasion de la Fête Nationale italienne, l'Harmonie Municipale d'Esch-sur-Alzette donne un concert au parc de la ville.

5 juin: Au Musée de l'Etat est présentée une Exposition itinérante de l'UNESCO qui permet aux visiteurs de se faire une idée de l'évolution de la gravure sur bois au Japon, entre la fin du XVII^e et le milieu du XIX^e siècle.

8 juin: A Echternach a lieu la grande procession dansante en l'honneur de St. Willibrord. Les fêtes religieuses précédant la procession avaient commencé la veille par un salut pontifical dit par Mgr. Petrus Borne, Abbé du Monastère bénédictin de Tholey. Tôt dans la matinée, une grand-messe pontificale est dite par Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg. Des milliers de fidèles du pays, de Belgique, des Pays-Bas, de France, d'Allemagne et de la Sarre sont venus à Echternach pour assister à cette manifestation. Après la messe, Mgr. Joseph Philippe, Evêque de Luxembourg, entouré des évêques et des dignitaires ecclésiastiques, prononce une allocution en allemand, français et néerlandais. Cette allocution marque chaque année le début de la procession dansante. Le cortège se forme dans la cour de l'abbaye et parcourt la ville pour revenir à la Basilique. Les fidèles passent en sautant au rythme de la mélodie « Adam hatte sieben Söhne » devant le tombeau de Saint Willibrord et sortent par la nef gauche. La procession dansante, à laquelle assistent cette année LL. AA. RR. le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière et le Prince Charles, est clôturée par un salut pontifical.

9 juin: A l'occasion de la Fête Nationale de la Grande-Bretagne, la Musique de la Garde grand-ducale donne un concert avec des œuvres de compositeurs anglais à la Place d'Armes. Le lendemain, une réception a lieu à la Légation de Grande-Bretagne où les honneurs sont faits par le Ministre de Grande-Bretagne et Lady Allchin.

10 juin: LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde Se rendent à l'Hospice du Rham, à l'Orphelinat de Munsbach et au Home pour Enfants de Schiffange.

10 juin: A Wormeldange a lieu la traditionnelle Foire aux vins qui attire tous les ans de nombreux connaisseurs.

Au Casino de Mondorf-les-Bains a lieu une réunion du Comité de l'Association Internationale des Horticulteurs.

12 juin: L'Union Grand-Duc Adolphe organise à Luxembourg son Grand Concours National et International de Chant et de Musique, auquel participent 58 sociétés de chant et de musique. A l'issue du concours, les sociétés participantes forment un cortège qui se rend devant l'Hôtel de Ville où près de 2.000 musiciens exécutent ensemble un morceau de concert.

A la Galerie Bradtké, le Centre de liaison des artistes-peintres et amateurs d'art présente sa deuxième exposition d'œuvres d'artistes français. La première exposition y avait eu lieu au courant du mois de février et on pouvait alors admirer les toiles sélectionnés au Grand Prix International de Peinture de Deauville.

A Diekirch ont lieu les courses hippiques annuelles, au cours desquelles sont mises en compétition les couleurs belges, françaises et luxembourgeoises.

18 juin: Une importante conférence d'information est organisée à la Chambre de Com-

merce de Luxembourg par le Comité National pour le Développement de l'Épargne mobilière. Cette conférence est organisée en collaboration avec la Chambre de Commerce de Luxembourg, l'Association des Banques et la Bourse de Luxembourg. Devant une très nombreuse assistance, M. F. Baudouin, Professeur à l'Université de Bruxelles, parle de l'épargne et des placements mobiliers.

- 19 juin: A Luxembourg a lieu le Congrès des orthopédistes belges qui réunit au Casino environ 70 congressistes.

Au Musée de l'État a lieu le vernissage de l'Exposition des « Iconomaques », en présence de nombreuses personnalités. Y sont exposées les peintures de W. Dahlem, Henri Dillenbourg, François Gillen, Emile Kirsch, Joseph Probst et Michel Stoffel ainsi que les céramiques de Mme Colette Probst-Wurth et les sculptures de Wenzel Profant et Lucien Wercollier. Certaines de ces œuvres viennent de rentrer de la grande Biennale de Sao-Paulo où elles étaient exposées.

- 20 juin: Au champ de foire de Luxembourg a lieu une course de « Stock-Cars », une des compétitions sportives les plus spectaculaires. Une quarantaine de voitures y participent avec les meilleurs pilotes européens.

Au Théâtre Municipal a lieu le concours annuel d'art dramatique organisé par le Conservatoire de Musique.

- 23 juin: A l'occasion de la « Journée Nationale des Pupilles de la Nation », la Musique de la Garde grand-ducale donne un concert à la Place d'Armes. Selon la tradition, les fleurs des Pupilles sont vendues dans tout le pays par les écoliers.

Poursuivant Leurs visites dans les différents Homes pour Enfants dans le pays, LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde visitent les Homes de Remich et de Grevenmacher.

Les « Amis de l'Histoire » organisent une conférence faite par M. Alphonse Sprunck, professeur, sur le sujet: « La vie économique dans le Luxembourg au 18^e siècle ».

- 26 juin: Les habitants de Betzdorf, Berg et Hagseldorf se rendent, sous la conduite de M. le bourgmestre, au Château de Betzdorf, pour offrir une ovation à S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier à l'occasion de Sa fête. Après que la chorale de Betzdorf eut chanté le « Wilhelmus », M. le Bourgmestre prononce une allocution très cordiale au Couple princier. Plusieurs chansons sont en-

core interprétées et avant de clôturer cette fête, les diverses personnalités locales sont présentées à Leurs Altesses Royales.

En présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ont lieu à Dudelange les cérémonies d'inauguration du nouveau stade athlétique. Avant la guerre, Dudelange possédait déjà trois terrains de football ainsi que deux grandes salles de gymnastique. Au cours des deux dernières années on a ajouté trois courts de tennis, une piscine ainsi que le nouveau stade. De très nombreuses personnalités, parmi lesquelles on remarque M. Victor Bodson, Ministre des Sports, et M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, assistent à la cérémonie.

A l'occasion du 90^e anniversaire de la Fédération luxembourgeoise des Travailleurs du Livre, de nombreuses festivités ont lieu les 26, 27, 28 et 29 juin. Des fédérations étrangères sont représentées à ces manifestations, notamment la Fédération graphique internationale, la Centrale de l'Industrie du Livre belge, le Danske Typograf-Forbund, Industrie-Gewerkschaft Druck und Papier, Allemagne, la Fédération française des Travailleurs du Livre, l'Union des Syndicats typographiques d'Alsace et de Lorraine, Algemeene Nederlandse Grafische Bond, Norks Centralforening for Boktrykkeere, Gewerkschaft der Arbeiter der graphischen und papierverarbeitenden Gewerbe, Autriche, Industrieverband Graphik, Sarrebruck, Schweizerischer Buchbinder- und Kartonager-Verband, Union syndicale suisse.

A Mondorf-les-Bains a lieu un grand gala de la chanson française avec la populaire chanteuse française Line Renaud.

- 27 juin: A Pétange ont lieu des festivités à l'occasion de l'inauguration du Home Saint-Hubert, en présence de nombreuses personnalités et de Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, qui procède à la bénédiction du home. Des discours sont prononcés par les autorités locales.

- 29 juin: Au Home du Sacré-Cœur, le Rév. Père Chartier, O.P., Directeur de « La Vie intellectuelle » à Paris, parle de la « Cité de Dieu, Cité des hommes ».

Au « Carrefour » a lieu une conférence organisée sous les auspices du groupe d'artistes luxembourgeois « Les Iconomaques », illustrée par des projections lumineuses en couleurs. Cette conférence est faite par le Rév. Père Angelico Surchamp, O.S.B., qui traite le sujet suivant: « Points de vue sur l'art abstrait ».

Le Mois en Luxembourg (mois de juillet)

3 juillet: A l'occasion de la Fête Nationale américaine, la Musique de la Garde grand-ducale donne un concert à la Place d'Armes. Le programme comprend des œuvres de compositeurs américains. D'autre part, la Fête Nationale américaine est fêtée dans de nombreuses localités du pays où des concerts ont lieu à cette occasion.

4 juillet: Le Ministre des Etats-Unis à Luxembourg et M^{me} Wiley T. Buchanan reçoivent dans les salons de la Légation à l'occasion de l'Independence Day.

Dans la soirée, à Grevenmacher, l'American-Luxembourg Society célèbre à la fois la Fête Nationale américaine et le soixantième anniversaire de la fondation de l'Association. Après une réception par les autorités municipales de Grevenmacher, le banquet traditionnel réunit de nombreuses personnalités dans un hôtel de la ville. Dans l'après-midi, un concert sera donné sur la Place du Marché et, dans la soirée, un bal clôture les festivités de la journée.

L'Union commerciale et artisanale de Mersch organise un grand cortège historique et folklorique sous le patronage de l'Administration communale.

9 juillet: Sous les auspices du Ministère de l'Education Nationale, du British Council à Bruxelles, et en coopération avec les Jeunesses musicales, la British-Luxembourg Society et les Young Friends of Britain, une des chorales universitaires les plus réputées d'Angleterre, les Pierian Singers de Cambridge, donne un grand concert vocal dans l'auditorium de Radio-Luxembourg.

10 juillet: En présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg et les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde a lieu l'inauguration de la nouvelle aile de la Fondation Emile Mayrisch à Colpach. Parmi les nombreuses personnalités qui assistent à cette cérémonie, on remarque M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale; M. Emile Colling, Ministre de la Santé Publique; plusieurs bourgmestres et les membres du Comité Exécutif de la Croix-Rouge Luxembourgeoise. Après la bénédiction du nouveau pavillon par M. le Curé de Colpach, des discours sont prononcés par M. Tony Neuman, Président de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, et par M. Emile Colling, Ministre de la Santé Publique. — La Souveraine et les Membres de la Famille grand-ducale, suivis des invités d'honneur, visitent ensuite la nouvelle aile de la Fondation, et c'est sous une

ovation spontanée et enthousiaste que Leurs Altesses Royales quittent alors Colpach.

Chaque année, le Jeune Barreau réunit les anciens et les nouveaux membres de la Magistrature ainsi que plusieurs représentants étrangers. Cette réception a lieu au Palais de Justice en présence de M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, entouré des membres du Corps judiciaire luxembourgeois et de nombreux hauts magistrats étrangers.

12 juillet: Au Musée de l'Etat a lieu l'inauguration de l'Exposition «Peintres italiens de Paris» qui permet au public de se familiariser avec quelques aspects de la peinture italienne contemporaine. L'exposition est organisée avec le concours du Ministre d'Italie à Luxembourg et des «Amitiés italo-luxembourgeoises». Elle comprend quelques soixante-dix tableaux et dessins de Bertini, Bozzolini, Campigli, Falchi, Gregori, Magnelli, Music et Severini.

13 juillet: L'Association des Ecrivains Luxembourgeois de Langue Française tient son assemblée générale au Casino Municipal sous la présidence de M. Marcel Noppeney. Après avoir passé en revue les nombreuses activités et réalisations de la S.E.L.F. au courant de l'année écoulée, l'assemblée se lève pour honorer la mémoire des membres disparus. Ensuite on procède à l'élection du nouveau Bureau de la S.E.L.F., qui se compose, dans l'ordre alphabétique, comme suit: MM. Alphonse Arend, Antoine Funck, Léon Geisen, Jean Harpes, Joseph Leydenbach, Marcel Noppeney et Joseph Petit.

14 juillet: A l'occasion de la Fête Nationale française, le Ministre de France reçoit à la Légation. La veille, un banquet était organisé par les «Amitiés Françaises» dans les salons de l'Hôtel Brasseur, tandis qu'un bal populaire eut lieu sur la Place d'Armes. Au banquet assistaient les Représentants du Corps diplomatique et toutes les plus hautes personnalités luxembourgeoises ainsi que les amis de la France.

Dans le cadre des manifestations qui ont lieu à l'occasion de la Fête Nationale française, un grand gala de musique française est donné par la Musique de la Garde grand-ducale à la Place d'Armes. De nombreux concerts sont donnés en outre dans les divers villes et villages du pays.

15 juillet: «The United States Air Force Band» qui a déjà été deux fois à Luxembourg, donne un grand concert à la Place Guillaume, sous la direction du Colonel George S. Howard, chef d'orchestre.

17 juillet: A la Place d'Armes, le chœur d'enfants de Dommeldange « Les Enfants de l'Usine » donne un concert comprenant plus de 20 chansons populaires en français, en allemand et en luxembourgeois.

Le « Sankt-Johannes-Chor » de Vienne, après avoir donné des concerts à Echternach, Grevenmacher, sur les antennes de Radio-Luxembourg et au parc de Mondorf-Etat, se présente à la Place d'Armes où il donne son dernier concert organisé par le Syndicat d'Initiative et les « Amis de l'Autriche ».

20 juillet: Les festivités autour de la Fête Nationale belge débute à Luxembourg-Ville par un grand concert donné à la Place d'Armes par l'Harmonie Municipale, auquel assiste un public très nombreux, tandis qu'à Mondorf-les-Bains a lieu une grande féerie nocturne dans la pergola du parc. Ensuite, une section féminine de gymnastes de Bonnevoie présente une exhibition de classe, très applaudie par la foule. Des canoës ornées de lampions défilent également sur les eaux, tandis que Camille Felgen interprète plusieurs chansons.

21 juillet: A l'occasion de la Fête Nationale belge, le Ministre de Belgique et M^{me} Prosper

Poswick reçoivent dans les salons de la Légation. — Dans la soirée a lieu, dans les salons du Casino municipal, le traditionnel banquet organisé par l'Union royale belge. Ce banquet, auquel assistent les Membres du Corps Diplomatique, les plus hautes personnalités luxembourgeoises et tous les amis de la Belgique, est présidé par M. Prosper Poswick, Ministre de Belgique à Luxembourg. — De nombreux concerts sont encore données dans la plupart des villes du pays à l'occasion de cette journée.

Remich fête sa traditionnelle « Foire aux Vins » qui attire tous les ans la grande foule.

25 juillet: L'Harmonie Municipale de Sedan donne un concert vivement applaudi à la Place d'Armes.

31 juillet: A la Cathédrale de Luxembourg est célébrée une messe solennelle en souvenir de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse Marie-Anne.

A l'occasion de la Fête Nationale suisse, l'Harmonie Municipale de la Ville de Luxembourg donne un concert à la Place d'Armes.

SOMMAIRE

1. Les 100 Années de « Belgique » du Ministère d'Etat	128
2. L'Etat Belge	171
3. 1 ^{re} partie: La Démocratie	122
4. 2 ^e partie: Démocratie	122
5. Projets	123
6. Ministère (M. de l'Etat, de l'Intérieur et d'Etat)	128
7. Le 100 ^e Anniversaire de la Télévision	128
8. Les Journées Commémoratives Nationales 1944	130
9. Les Journées des Nations Unies 1944	132
10. Le 100 ^e Anniversaire de l'Union de l'Europe Occidentale	133
11. L'orgueil de l'empire « Belgique » 1944	133
12. Les nouveaux dirigeants « Belgique » de l'Europe Occidentale	137
13. Le 100 ^e Anniversaire de l'Europe	173
14. Histoire de l'Europe	173
15. Ministère, Gouvernement et Comité International à Luxembourg	181
16. Manifestations de la Vie Nationale	182
17. Nouvelles d'Europe	186
18. Nouvelles d'Amérique	187
19. Nouvelles de la Côte	190
20. Le Mail en Luxembourg (M. de l'Etat, de l'Intérieur et d'Etat)	191

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

11, RUE ALDINGER
LUXEMBOURG